

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 16 SEPTEMBRE 2024 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités aux séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2024
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Recommandation à la Ville de Longueuil - désignation du représentant de la ville à la Commission de la sécurité publique

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Adoption - Règlement modifiant le règlement de tarification
- 3.2. Adoption - Règlement modifiant le programme de paiement comptant progressif
- 3.3. Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle
- 3.4. Adoption - Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Adoption de la Politique encadrant le remboursement des frais de déplacement et de représentation

6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

- 6.1. Entente - Club Boulingrin Saint-Lambert
- 6.2. Résiliation du contrat 23ENV04 - Services professionnels - inventaire des arbres publics de la Ville
- 6.3. Renouvellement du contrat 23TP08 - Location d'un bélier mécanique avec opérateur

7. **ADMINISTRATION**

- 7.1. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025
- 7.2. Demande de bonification - programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028
- 7.3. Entente de développement culturel 2025-2027
- 7.4. Renouvellement - Entente concernant l'accès gratuit au service d'autobus du RTL pour les résidents âgés de 65 ans et plus
- 7.5. Modification à la signalisation sur rue dans différents secteurs
- 7.6. Dépôt - déclaration d'intérêts pécuniaires amendée - Conseiller Blancquaert
- 7.7. Démission - Comité de gestion des déplacements

8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demande de dérogation mineure (N/A)
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. PIIA – 263, boulevard Union – Transformation de la façade
 - 8.3.2. PIIA – 296, avenue Curzon – Transformation de la façade
 - 8.3.3. PIIA – 161, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade
 - 8.3.4. PIIA – 312, boulevard Union – Agrandissement et transformation de la façade
 - 8.3.5. PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade
 - 8.3.6. PIIA – 532, rue Green – Nouveau cabanon
 - 8.3.7. PIIA – 106, avenue de Merton – Nouvelle construction, bâtiment accessoire
 - 8.3.8. PIIA – 205, avenue de Merton – Transformation de la façade
 - 8.3.9. PIIA – 304, avenue Edison – Agrandissement et transformation de la façade
 - 8.3.10. PIIA – 115, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade
 - 8.3.11. PIIA – 540, avenue Victoria – Affichage
 - 8.3.12. PIIA – 1101, avenue Victoria – Opération cadastrale
 - 8.3.13. PIIA – 1101, avenue Victoria – Nouvelle construction

8.3.14. PIIA – 1101, avenue Victoria – Abattage d’arbre

8.3.15. PIIA – 592, avenue Maple – Transformation de la façade - Refus

8.4. Projet particulier d'occupation - 651-655, avenue Victoria - changement d'usage

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (une heure)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 13 septembre 2024

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 tel que rédigé.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 19 août 2024 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont absents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3

Sont également présents :

Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim
Cassandra Comin Bergonzi, greffière

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-08-275)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-276)

Embauche temporaire - Directeur général par intérim

CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée de notre directeur général, François Pépin;

CONSIDÉRANT la grande expérience de Jacques Desormeaux et sa connaissance de l'organisation de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer un directeur général par intérim en raison de l'absence d'une durée indéterminée de François Pépin.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE METTRE fin à la nomination temporaire de madame Mélissa Mercure à titre de directrice générale adjointe à compter du 19 août 2024 (résolution 2024-07-272);

DE NOMMER monsieur Jacques Desormeaux, à titre de Directeur général par intérim à compter du 19 août 2024, pour la durée de l'absence de François Pépin;

D'AUTORISER la mairesse, Pascale Mongrain, à signer le contrat de monsieur Desormeaux, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-277)

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h38 et se termine à 19h54.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h54 à 20h20.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h21 et se termine à 20h57.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 juillet 2024

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2024-08-278)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités aux séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2024

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors des prochaines séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération le 22 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans les tableaux joints à la présente résolution;

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans les tableaux, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue des séances du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration
- Pascale Mongrain : Réseau de transport de Longueuil (RTL)

(2024-08-279)

Adoption - Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le conseiller Claude Ferguson a donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

Ce règlement vise à tenir compte des restructurations au sein de l'administration et de la création de nouveaux postes cadres depuis septembre 2022, afin de les adapter aux seuils déjà autorisés par le conseil.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER le Règlement 2024-207-1 modifiant le Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de tarification

La conseillère Liette Michaud donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024 afin de modifier des tarifs en loisirs et en urbanisme sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Programme de paiement comptant progressif

Le conseiller Claude Ferguson donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant *le Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à permettre de majorer le programme de paiement comptant progressif (PCP) de façon progressive au cours de la prochaine décennie et de rectifier le terme *travaux en immobilisations*.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle (2019-169)

La conseillère Virginie Dostie-Toupin donne un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle (2019-169)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement vise à:

- modifier les règles de passation prévues aux fins de favoriser les biens et les services québécois en y ajoutant les biens et services autrement canadiens;
- mettre à jour les mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus (EEV 2024-12-06); et
- augmenter le seuil des contrats de construction pouvant être conclus de gré à gré.

Le projet de règlement 2024-169-3 est déposé.

Avis de motion- Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais - 2e version

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de pesticides est susceptible de représenter un risque pour la santé et entraîner la contamination de l'eau, de l'air et du sol;

CONSIDÉRANT QUE les pesticides sont des produits nocifs et qu'il importe, d'une part, de prendre les mesures nécessaires afin de limiter leur usage et, d'autre part, lorsqu'il est essentiel de les utiliser, qu'ils le soient dans le respect de la santé et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les pesticides* (R.L.R.Q. c. P-9.3) reconnaît le pouvoir des municipalités d'intervenir sur l'utilisation des pesticides;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), la Ville a compétence en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert souhaite protéger l'environnement, la santé publique et la qualité de vie sur le territoire de la ville.

La conseillère Virginie Dostie-Toupin donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à interdire, sous réserve d'exceptions, l'utilisation de pesticides et régir l'utilisation d'engrais.

Le projet de règlement est déposé.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 15 juin au 31 juillet 2024 pour les sommes respectives de 5 840 154,33 \$ et de 11 255 506,94 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt du rapport du trésorier sur l'adjudication d'un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes

CONSIDÉRANT les articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permettent au trésorier d'accorder un contrat au nom de la Ville pour la vente d'une émission d'obligations à la personne qui y a droit conformément à l'article 554 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce règlement, le trésorier doit faire rapport au conseil dès que possible suite à l'exercice de ce pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a accordé un contrat, le 11 juillet 2024, concernant la vente d'une émission d'obligations datée du 23 juillet 2024.

DE PROCÉDER au dépôt du rapport d'adjudication du trésorier daté du 11 juillet 2024, concernant la vente d'une émission d'obligations d'un montant de 12 315 000 \$ datée du 23 juillet 2024.

Dépôt du rapport trimestriel au 30 juin 2024

La mairesse procède au dépôt du Rapport trimestriel au 30 juin 2024 dressé par le trésorier.

(2024-08-280)

Approbation du financement pour la construction d'une nouvelle entrée de gaz naturel au Centre de loisirs

CONSIDÉRANT l'ajout d'une génératrice au gaz naturel au Centre de loisirs.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER le financement d'un montant de 53 544 \$, taxes nettes, pour les travaux de remplacement de l'entrée de gaz naturel, à même le programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-281)

Approbation du financement pour différents services professionnels relatifs à des études d'avant-projet

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER le financement d'un montant de 93 378 \$ taxes nettes pour les honoraires professionnels pour le projet d'hôtel de ville à même l'excédent de fonctionnement affecté *Honoraires professionnels - PTI*;

D'AUTORISER le financement d'un montant de 87 140 \$ taxes nettes pour les honoraires professionnels pour la réfection des ateliers municipaux à même le programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'AUTORISER le financement d'un montant de 117 586 \$ taxes nettes pour les honoraires professionnels pour les plans et devis relatifs aux travaux correctifs du secteur Isère-Namur à même l'excédent de fonctionnement affecté *Projets spéciaux*;

D'AUTORISER le financement d'un montant de 100 000 \$ taxes nettes pour les honoraires professionnels pour compléter la conception de Hickson-Union à même le programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-282)

Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2024

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'état dressé par le trésorier en date du 16 août 2024, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées pour l'année 2022 n'ont pas été payées en tout ou en partie.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ORDONNER à la greffière de vendre à l'enchère publique, à l'endroit qui sera désigné dans l'avis public, les immeubles décrits sur l'état déposé par le trésorier afin de satisfaire au paiement des taxes et droits sur les mutations immobilières ainsi que les pénalités, intérêts et frais s'y rapportant qui demeurent dus pour les années 2022, 2023 et 2024;

D'AUTORISER le trésorier ou le trésorier adjoint à enchérir et acquérir ces immeubles au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 2 juillet 2024 au 19 août 2024.

(2024-08-283)

Création d'un poste de conseiller en urbanisme

CONSIDÉRANT le nombre accru de demandes auprès du Service de l'urbanisme et les nouvelles dispositions suivant la refonte réglementaire;

CONSIDÉRANT l'objectif d'améliorer l'efficacité de la gestion des dossiers à l'urbanisme dans les délais raisonnables;

CONSIDÉRANT les attentes et les besoins des citoyens.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER la création d'un poste de conseiller en urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-284)

Remplacement du représentant de la Ville au comité de retraite

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE DÉSIGNER Francis Blondeau comme représentant de la Ville au comité de
retraite pendant la durée de l'absence de François Pépin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-285)

Adoption du code de civilité des employés

CONSIDÉRANT QUE chaque geste, chaque mot contribue à bâtir la culture
organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la civilité repose sur le respect mutuel, une ouverture
sincère, une communication respectueuse et des attitudes qui favorisent la
collaboration et l'harmonie.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'ADOPTER le code de civilité des employés, lequel sera mis en vigueur dès son
adoption par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-286)

Entente - Départ de l'employé #1795

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER ET D'ENTÉRINER l'entente de reçu-quittance et transaction
intervenue entre la Ville et l'employé #1795.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-287)

Adjudication du contrat 24TP01 - réfection du terrain de soccer naturel du parc
Préville

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADJUGER le contrat n° 24TP01 ayant pour objet la réfection du terrain de soccer naturel du parc Prévile, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *IRRIGLOBE INC.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 238 180,49 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 261 998,54 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 238 180,49 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (23 818,05 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

DE FINANCER la dépense à même le programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-288)

Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres - services professionnels en ingénierie pour le contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, dans le cas d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 ou à l'article 573.1.0.1.1 de cette loi.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER l'utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux et la division du génie dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-289)

Résiliation du contrat d'approvisionnement 23TP02 - Fourniture de mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, le conseil a octroyé le renouvellement du contrat d'approvisionnement n° 23TP02 pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, à l'entreprise *Pavage Métropolitain Inc.*, pour la fourniture de mélange bitumineux, évalué à 107 380,90 \$, toutes taxes comprises (résolution 2023-12-397);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Pavage Métropolitain Inc.* n'est pas en mesure de respecter ses engagements et de répondre aux besoins de la Ville pour la fourniture de mélanges bitumineux et d'enrobants.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER la résiliation du contrat d'approvisionnement n° 23TP02 octroyé à l'entreprise *Pavage Métropolitain Inc.* relativement à la fourniture de mélanges bitumineux;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-290)

Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisition gouvernementales (CAG) pour les imprimantes et multifonctions

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales pour les imprimantes et multifonctions (2025-8065-64);

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) permet à la Ville d'adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et de conclure des contrats de gré à gré avec les fournisseurs retenus par le CAG;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite participer à ce regroupement d'achats pour la location d'appareils en 2025.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE CONFIRMER l'adhésion de la Ville à ce regroupement d'achats;

DE S'ENGAGER à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales, pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, la quantité d'appareils dont la Ville aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, les formulaires et en les retournant à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche mandat doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville;

DE S'ENGAGER, si le CAG adjuge le contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

D'AUTORISER la cheffe de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-291)

Entente amendée - Aménagement d'un trottoir d'accès reliant la rue Mercier à la gare de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT les modifications apportées à l'Entente d'aménagement d'un trottoir d'accès entre la rue Mercier et la gare, à la suite de son adoption lors de la séance du 2 juillet 2024 (résolution 2024-07-244).

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER Éric Painchaud, Directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement, à signer au nom de la ville l'entente à intervenir entre le Réseau de transport métropolitain et la Ville de Saint-Lambert relativement à l'aménagement d'un trottoir reliant la rue Mercier à la gare de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-292)

Adhésion au parcours de décarbonation de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'achat d'un service clé en main visant la décarbonation de ses bâtiments durant l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de services clé en main;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses

ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat de service visant la mise en place d'un processus de décarbonation de ses bâtiments.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, en son nom, au processus d'appel d'offres visant la mise en place d'un processus de décarbonation de ses bâtiments;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les informations dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits selon le processus défini au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-293)

Appui à la semaine nationale de la sécurité ferroviaire du 23 au 29 septembre 2024

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route)

réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT que le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-294)

Demande d'aide financière - Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a pris connaissance du guide du Programme demande d'aide financière dans le cadre du programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS).

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au volet 1 d'OASIS;

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide d'OASIS qui lui sont applicables;

DE S'ENGAGER, si une aide financière pour notre projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au programme OASIS associés à notre projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

D'AUTORISER la chargée de projets, Carolynne Jouvray-Rouleau, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Lambert, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

(2024-08-295)

Abrogation de la résolution 2023-07-240 - Dérogation mineure - 453-455, av
Rothsay

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure accordée par la résolution numéro 2023-07-240 visait à scinder un lot en deux afin de permettre un projet spécifique, à l'encontre du *Règlement de lotissement*;

CONSIDÉRANT QUE le projet spécifique pour lequel la dérogation mineure a été accordée n'aura pas lieu.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ABROGER la résolution 2023-07-240 ce qui aura pour effet d'annuler la dérogation mineure relative à la propriété située au 453-455, avenue de Rothsay, accordée par cette résolution, à savoir:

- Autoriser une largeur frontale minimale de 12,03 mètres pour la première partie du lot;
- Autoriser une superficie minimale de 392,9 mètres carrés pour la première partie du lot;
- Autoriser une largeur frontale minimale de 10,83 mètres pour la seconde partie du lot;
- Autoriser une superficie minimale de 353,7 mètres carrés pour la seconde partie du lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-296)

PIIA – 44, rue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 44, rue Hickson, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-297)

PIIA – 109, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 109, boulevard Desaulniers, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-298)

PIIA – 129, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 15 juillet 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme demandant un modèle de porte plus traditionnel avec des carreaux dans la partie fenestrée.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 129, boulevard Desaulniers, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-299)

PIIA – 156, rue du Curé-Rabeau – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 16 juillet 2024 attestant que le projet répond aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 156, rue du Curé-Rabeau, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-300)

PIIA – 159, rue du Prince Arthur – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne satisfait pas à certains critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est identifié à l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial de la ville, qu'il a été construit en 1892, qu'il est de style Queen Anne et qu'il lui est attribué une valeur patrimoniale supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sans l'obtention d'un permis au préalable.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 159, rue du Prince-Arthur, avec la condition suivante:

- Le garde-corps doit être en bois, de modèle similaire à celui retiré par les propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-301)

PIIA – 227, rue des Landes – Agrandissement et transformation de la façade

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE REPORTER à une prochaine séance du conseil le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 227, rue des Landes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-302)

PIIA – 245, avenue Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 22 juillet 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 245, avenue Oak, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-303)

PIIA – 254, avenue Edison – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 254, avenue Edison, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-304)

PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER, à l'encontre des recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 332, avenue du Régent, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-305)

PIIA – 440-450, avenue Victoria – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 440-450, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-306) PIIA – 471, rue Green (École Reach) – Agrandissement, transformation de la façade et équipement mécanique

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 471, rue Green, tel que déposé.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'implantation d'équipement mécanique en façade du bâtiment situé au 471, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-307) PIIA – 572-574, rue le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 572-574, rue le Royer, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-308)

PIIA – 562-566, rue le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 562-566, rue le Royer, avec la condition que les garde-corps existants respectent l'une des options suivantes:

- Option 1: ils sont rénovés et rehaussés afin de respecter le Code de construction;
- Option 2 : ils sont remplacés par un modèle similaire en aluminium soudé ou en fer forgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-309)

PIIA – 568-570, rue le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 568-570, rue le Royer, avec la condition que les garde-corps existants respectent l'une des options suivantes:

- Option 1: ils sont rénovés et rehaussés afin de respecter le code de construction;
- Option 2 : ils sont remplacés par un modèle similaire en aluminium soudé ou en fer forgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-310)

PIIA – 37-41, avenue Lorne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 37-41, avenue Lorne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-311)

PIIA – 160, avenue de Brixton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 160, avenue de Brixton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-312)

PIIA – 237, avenue Berkley – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement a été approuvé par le conseil avec condition lors de la séance du 2 juillet 2024 (résolution 2024-07-258).

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 237, avenue Berkley, avec la condition suivante:

- Le revêtement de l'agrandissement doit être de brique d'argile de même format que la brique du bâtiment existant et dans les teintes du revêtement léger prévu pour le pignon de toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-313)

PIIA - 760 avenue Oak – Transformation de la façade - Modification

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger la résolution 2024-06-220 pour en retirer la mention *imitant le bois*.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

De modifier la résolution 2024-06-220 PIIA – 760 avenue Oak – Transformation de la façade afin d'en retirer la mention *imitant le bois*. Ainsi, le dispositif de cette résolution se lit désormais comme suit:

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé par le propriétaire, relativement à la transformation de la façade du bâtiment situé au 760, avenue Oak, notamment afin d'autoriser le clin d'aluminium installé à la verticale pour le pignon du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-08-314)

Second projet de résolution - PPCMOI - 651-655, avenue Victoria - Changement d'usage

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 2 juillet 2024, le conseil a adopté le premier projet de résolution relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) quant au bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria, tel que déposé;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à ce que soient autorisés les usages de la classe A - Bureaux et cliniques du groupe d'usages *commerce* (C) au rez-de-chaussée, malgré la note 1 de la zone CA-1 de l'Annexe 2 - Grilles des usages et des normes, du Règlement de zonage 2024-215;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2023-223);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 24 juillet 2024 à 20 h.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADOPTER le deuxième projet de résolution relativement à la demande de PPCMOI quant au projet particulier d'occupation pour le bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria, sur le lot 5 676 475 du cadastre du Québec, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI) no. 2023-223, lequel autorise :

- l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment principal par l'un ou l'autre des usages de la classe A – Bureaux et cliniques du groupe d'usages *commerce*, malgré la note 1 inscrite à la grille des usages et des normes de la zone CA-1 et jointe à l'annexe 2 du *Règlement de zonage 2024-215*.

D'ASSUJETTIR l'autorisation du projet particulier aux conditions suivantes, à savoir:

- de limiter les besoins de modifications architecturales de la façade qui impacteraient la valeur patrimoniale de l'immeuble;
- les travaux d'aménagement des locaux devront être exécutés dans un délai de 12 mois suivant la délivrance du permis d'occupation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21 h 20 et se termine à 22 h 24.

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 22h24 à 22h25.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22h25.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

Le directeur général par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités aux séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2024

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de ses séances ordinaire et extraordinaire du 22 août 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 19 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
1.2	Adoption de l'ordre du jour	Adoption	
1.3	Période de questions du public		
1.4	Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi	Dépôt	
1.5	Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenues le 22 août 2024	Approbation	
2.1	Adoption de la Politique de gestion des actifs et de la Stratégie de gestion des actifs 2024-2029, pour les actifs de compétence d'agglomération (SD-2024-2352)	Adoption	
2.2	Engagement de la Ville concernant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Plan de gestion des actifs en eau (SD-2024-1229)	Engagement	
2.3	Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification au projet Les ponts de l'Entraide, déposé dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2024-2289)	Recommandation	
2.4	Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification au projet Du Jardin au Marché, déposé dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2024-2327)	Recommandation	
2.5	Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification au projet Centre communautaire Greenfield Park, déposé dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2024-2395)	Recommandation	
2.6	Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification au projet La qualité de vie, la pauvreté et l'exclusion sociale à Brossard : ça nous concerne!,	Recommandation	



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
	déposé dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2024-2398)		
2.7	Désignation d'une greffière adjointe pour la période du 23 au 27 septembre 2024 (SD-2024-2485)	Désignation	
3.1	Demande à la ministre des Affaires municipales d'accorder un délai supplémentaire pour l'adoption d'un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2024-2224)	Demande	
4.1	Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 26 août 2024 préparée par la Direction des finances (SD-2024-2450)	Autorisation	
5.1	Adoption du texte du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil (SD-2024-2329)	Adoption	
5.2	Entérinement d'une transaction et quittance intervenue entre la Ville et l'employé cadre n° 168759 (SD-2024-2258)	Entérinement	
6.1	Adhésion de la Ville à une entente d'achat regroupé avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (SD-2024-2283)	Adhésion	
6.2	Autorisation d'une dépense au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1) (SD-2024-2133)	Autorisation	
6.3	Dépôt de la liste des contrats en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes pour le mois de juillet 2024 (SD-2024-2381)	Dépôt	
6.4	Attribution de gré à gré du contrat GG-24-079 pour la fourniture et la livraison d'agents encapsulateur F-500 (SD-2024-2271)	Attribution	
6.5	Adjudication du contrat APP-24-065 pour des travaux d'entretien des plants ornementaux (SD-2024-2262)	Adjudication	Défavorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
6.6	Adjudication du contrat APP-24-084 pour la fourniture et la livraison de bottes de combat haute performance (SD-2024-2316)	Adjudication	
6.7	Modification au contrat APP-20-035 pour l'abonnement à un progiciel de gestion intégré (PGI) et la fourniture de services professionnels pour l'implantation, l'entretien et l'assistance technique (SD-2024-2321)	Modification	
6.8	Modification au contrat APP-23-144 pour les travaux de remplacement des équipements de déshydratation au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2024-2427)	Modification	
6.9	Approbation d'un rapport de rendement insatisfaisant et inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (SD-2024-2372)	Approbation	
7.1	Approbation d'un bail à intervenir avec Matilda inc., portant sur un local de l'édifice situé au 2025, rue Limoges (SD-2024-2050)	Approbation	
7.2	Approbation de l'addenda modifiant le bail intervenu avec Les immeubles Wilfrid Poulin Ltée concernant la location d'un espace, situé au 550, chemin de Chambly, pour la relocalisation du Bureau d'inspection contractuelle (SD-2024-2158)	Approbation	
8.1	Dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements CA-2024-411, CA-2024-414 et CA-2024-415 (SD-2024-2368)	Dépôt	
8.2	Approbation d'une entente de partenariat avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, la Ville de Laval, la Ville de Repentigny et Claro Environmental Technologies (SD-2024-1921)	Approbation	
8.3	Approbation de l'avenant n° 1 modifiant l'entente avec le ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention dans le cadre	Approbation	



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
	du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (SD-2024-2039)		
8.4	Approbation de l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec Celanese Canada ULC concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 75, rue de La Barre (SD-2024-2292)	Approbation	
8.5	Approbation de l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec la Société québécoise de gestion écologique de la peinture concernant la récupération et la valorisation des rebuts de peintures et leurs contenants (SD-2024-2304)	Approbation	
8.6	Renouvellement de l'entente intervenue avec le ministre de la Sécurité publique concernant les conditions et les modalités d'octroi de subventions à la Ville pour la participation de son corps de police à la mise en oeuvre d'une équipe dédiée et spécialisée en violence conjugale (SD-2024-2291)	Renouvellement	
8.7	Approbation d'une entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt de service d'un sergent-détective à l'équipe intégrée de lutte aux crimes financiers du Service des enquêtes spécialisées en cybercriminalité et crimes financiers (SD-2024-1136)	Approbation	
8.8	Approbation d'une convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en oeuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (SD-2024-2361)	Approbation	
8.9	Approbation de l'avenant n° 3 modifiant la convention d'aide financière concernant la création du réseau Accès entreprise Québec (SD-2024-2445)	Approbation	



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
8.10	Avis de motion d'un règlement ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et infrastructures connexes, phase 5, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2024-2250)	Avis	
8.11	Dépôt du projet de Règlement CA-2024-418 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et infrastructures connexes, phase 5, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt	Dépôt	
8.12	Adoption du Règlement CA-2024-422 modifiant le Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2024-2122)	Adoption	
8.13	Adoption du Règlement CA-2024-423 ordonnant des travaux de réfection de la Grande Allée entre la rue Bellevue et la voie ferrée du CN et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2024-2428)	Adoption	
8.14	Adoption du Règlement CA-2024-424 modifiant le Règlement CA-2024-415 ordonnant des travaux d'auscultation et de diagnostic des conduites maîtresses d'aqueduc et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2024-2302)	Adoption	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.4)

Recommandation à la Ville de Longueuil - désignation du représentant de la ville à la Commission de la sécurité publique

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, de nommer le conseiller Claude Ferguson à titre de représentant de la Ville de Saint-Lambert au sein de sa Commission de la sécurité publique, à la suite de la démission de la conseillère Julie Bourgoin en date du 16 septembre 2024.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1)

Adoption - Règlement modifiant le règlement de tarification

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, la conseillère Liette Michaud a donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

L'objet du règlement vise à modifier certains tarifs pour des activités de loisirs, ainsi qu'en matière d'urbanisme, dont l'étude d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et les certificats d'autorisation du domaine public.

D'ADOPTER le *Règlement 2024-229-2 modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024*.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA
TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 –
LOISIRS ET URBANISME**

À sa séance ordinaire du 16 septembre 2024, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'annexe A du *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024* numéro 2023-229 est modifiée de la façon suivante :

- a) par le remplacement des tarifs pour les activités identifiées ci-dessous à la section II – Culture et loisirs, sous-section 2.6 – Secteur sportif comme suit :

Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	88,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	119,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	100,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	140,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	85,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	119,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	87,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	119,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	87,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	119,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (10 semaines)	10 h	94,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (14 semaines)	14 h	133,00 \$
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	87,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	119,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	92,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	133,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	87,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	119,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	87,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	119,00 \$

- b) par le remplacement des tarifs pour les activités identifiées ci-dessous à la section II – Culture et loisirs, sous-section 2.9 – Détente comme suit :

Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	87,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	126,00 \$

- c) par le remplacement du tarif pour la danse Country identifié à la sous-section 4.2 - Culturel comme suit :

Danse Country	10h	110,00 \$
---------------	-----	-----------

- d) par le remplacement du tarif pour l'étude d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) identifié à la section V – Urbanisme, sous-section 5.7 – Étude d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) comme suit :

Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble	
<ul style="list-style-type: none"> • Étude de la demande (non remboursable) : • Processus suivant l'adoption par le Conseil du premier projet de résolution : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour un projet particulier d'occupation : ○ Pour tout autre projet particulier : ○ Pour un projet particulier de construction ou de modification d'immeuble visant l'ajout d'étage, les frais sont majorés de 	<p>2 000 \$</p> <p>5 000 \$</p> <p>7 000 \$</p> <p>2 000 \$ par étage dérogatoire</p>

- e) par l'ajout des tarifs suivants à la section V – Urbanisme, sous-section 5.10 – Certificats d'autorisation d'occupation du domaine public comme suit :

Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture du trottoir	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture de voie de circulation pour automobile (tarif applicable lorsqu'il reste au moins une voie de circulation praticable)	200,00 \$ par jour par voie de circulation fermée

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascale MONGRAIN, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion	19 août 2024
Adoption	16 septembre 2024
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2) **Adoption - Règlement modifiant le programme de paiement comptant progressif**

ATTENDU QUE, lors de la séance du 19 août 2024, le conseiller Claude Ferguson a donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

L'objet de ce règlement vise à permettre de majorer le programme de paiement comptant progressif (PCP) de façon progressive au cours de la prochaine décennie et de rectifier le terme travaux en immobilisations.

D'ADOPTER le *Règlement 2024-133-1 modifiant le règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans*.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE
PAIEMENT COMPTANT PROGRESSIF AINSI QU'UN PLAN DE RÉNOVATION ET DE
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS (2015-133)**

À sa séance ordinaire du 16 septembre 2024 le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans (2015-133)* est modifié en remplaçant l'expression « travaux en immobilisations » par « immobilisations ».
2. L'article 3 du *Règlement* est remplacé par le suivant :

« Ce programme est constitué d'une somme provenant de la taxe foncière générale. Cette somme est majorée de 100 000 \$ par année pendant 5 ans, 250 000 \$ par année les 5 années suivantes et 500 000 \$ par année dans 10 ans.

Aux fins du présent article, la somme qui sera affectée au programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2024 est de 4 000 000 \$.»
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PASCALE MONGRAIN, mairesse

CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière

AVIS DE MOTION : 19 août 2024
ADOPTION : 16 septembre 2024
ENTRÉE DE VIGUEUR



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3) **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle**

ATTENDU QUE, lors de la séance du 19 août 2024, la conseillère Virginie Dostie-Toupin a donné un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle (2019-169)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

L'objet du règlement vise à :

- modifier les règles de passation prévues aux fins de favoriser les biens et les services québécois en y ajoutant les biens et services autrement canadiens;
- mettre à jour les mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus (EEV 2024-12-06); et
- augmenter le seuil des contrats de construction pouvant être conclus de gré à gré.

D'ADOPTER le *Règlement 2024-169-3 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle*.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

À sa séance ordinaire du _____ 2024, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article **8.4 – Nomination d'un secrétaire** du *Règlement sur la gestion contractuelle* est modifié en remplaçant l'expression « l'agent en approvisionnement » par « la personne qu'il désigne ».

«8.4 Nomination d'un secrétaire

Afin d'assister et d'encadrer, lorsque requis, les travaux des membres d'un comité de sélection chargé de l'analyse de certaines soumissions, le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux est nommé à titre de secrétaire du comité de sélection et la personne qu'elle désigne est nommée à titre de secrétaire remplaçant.

2. L'article 9.1 – **Démarches d'autorisation d'une modification** est modifié en remplaçant le titre du *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122)*, cité au 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} alinéas. par le suivant : *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)*.
3. L'article 10 - **Mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public** du *Règlement* est modifié en remplaçant l'article 10.1 par le suivant :

10.1. Participation de cocontractants différents

Lors de l'adjudication de contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, la ville doit tendre à faire participer le plus grand nombre d'entreprises parmi celles qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels cocontractants lorsque possible, dans la mesure où ces contrats peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts ou sont visés par une mesure prise en vertu de l'article 11.5.

La rotation ne doit toutefois pas se faire au détriment de la saine gestion des dépenses publiques.

4. L'article 11 - **Règles de passation des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public** du *Règlement* est modifié en remplaçant les articles 11.2 et 11.5 par les suivants :

11.2. Contrat de construction

Tout contrat dont la valeur est de moins de 10 000 \$ peut être conclu de gré à gré.

Tout contrat dont la valeur varie entre 10 000 \$ et 54 999,99 \$ doit être conclu qu'après demande de prix.

Tout contrat dont la valeur varie entre 55 000 \$ et le seuil obligeant l'appel d'offres public doit être adjugé qu'après demande de soumissions sur invitation d'au moins deux fournisseurs.

Le contrat est adjugé au fournisseur qui présente le prix le plus bas.

11.5 Biens et services québécois ou autrement canadiens

Malgré les règles de passation prévues par la présente section et aux fins de favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens, tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, peut être conclu auprès de fournisseurs, d'assureurs et d'entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada. Cela ne doit toutefois pas se faire au détriment de la saine gestion des dépenses publiques.

5. Le titre de l'annexe I – Déclaration du soumissionnaire est remplacé par : Attestation exigée par le Règlement sur la gestion contractuelle.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, à l'exception des articles 10.1 et 11.5 qui entrent en vigueur le 6 décembre 2024.

Pascale Mongrain, mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

Avis de motion	19 août 2024
Adoption	16 septembre 2024
Entrée en vigueur	

ANNEXE I

ATTESTATION EXIGÉE PAR LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je soussigné, en présentant la soumission ci-jointe à la Ville de Saint-Lambert pour :

(Numéro et titre du projet de la soumission)

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards. Je déclare au nom de :

_____ que :
(Nom du soumissionnaire)

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 4) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 5) toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;
- 6) aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire :
 - (a) qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
 - (b) qui pourrait éventuellement présenter une soumission à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience;
- 7) je déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - (a) que j'ai établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent ;
 - (b) que j'ai établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements ;
- 8) sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7(a) ou (b), je déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangements avec un concurrent relativement :
 - (a) aux prix;
 - (b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
 - (c) à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
 - (d) à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;
 - (e) à l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'article 7(b);
- 9) en plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par la ville ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7(b);
- 10) les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes : soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit lors de l'adjudication du contrat, à moins d'être requis de le faire par la loi ou d'être requis de le divulguer en conformité de l'article 7(b).

11) je déclare, qu'à ma connaissance et après vérifications sérieuses, qu'aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par moi, un des employés du soumissionnaire, dirigeant, administrateur, associé ou actionnaire et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier notre soumission.

12) le soumissionnaire déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

aucune activité de lobbying n'a été exercée par le soumissionnaire ou pour son compte ;

Je déclare que je n'ai pas exercé et que personne n'a exercé pour le compte du soumissionnaire, que ce soit à titre de de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbying au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying, au regard du processus préalable au présent appel d'offres.

des activités de lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte;

Je déclare que des activités de lobbying au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte en regard du processus préalable au présent appel d'offres et qu'elles l'ont été en conformité de cette loi, de ces avis ainsi que du *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, chapitre T-11-011, r. 2).

13) je déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

que je n'ai personnellement, ni aucun de ses administrateurs, actionnaires associés ou dirigeants du soumissionnaire, de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la ville;

que j'ai personnellement ou par le biais de ses administrateurs, actionnaires associés ou dirigeants du soumissionnaire des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou employés suivants de la ville.

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Signé le _____, à _____
 (Date) (Lieu)

 Nom du signataire autorisé par le soumissionnaire Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.4) **Adoption - Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais**

ATTENDU QUE, lors de la séance du 19 août 2024, la conseillère Virginie Dostie-Toupin a donné un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

Ce règlement vise à interdire, sous réserve d'exceptions, l'utilisation de pesticides et régir l'utilisation d'engrais.

Les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption sont les suivants:

Article 2:

- ajout de la définition «allée de jeu»;
- précision quant à la définition de «biopesticide» et «d'agent de lutte biologique»: tel que défini par Santé Canada;
- ajout du terme "la digitale" à la définition de «plante indésirable».

Article 7, par. 10°:

- modification de la référence (article 27 au lieu de 26)

Article 8:

- ajout de l'exception «ainsi que jusqu'au 31 décembre 2027 de l'un ou l'autre des ingrédients actifs listés à l'Annexe 1 du présent règlement» quant aux verts et aux allées de jeu d'un terrain de golf ou d'un terrain de bowling.

Article 11 par. 2°:

- augmentation de la vitesse du vent de 10km/h à 15km/h quant à l'utilisation d'un pesticide sous forme d'injection.

Article 14:

- ajout de la mention «ou au moins 12 heures dans le cas d'un terrain de golf ou de bowling» quant à l'avis requis avant l'utilisation d'un pesticide.

Article 20

- Retrait de l'obligation d'afficher lors de l'application de suppléments et d'agents de lutte biologique

Article 27:

- modification de la référence (article 7 au lieu de 6)

Ajout de l'Annexe 1 - LISTE DES INGRÉDIENTS ACTIFS AUTORISÉS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027 EN VERTU DE L'ARTICLE 8

D'ADOPTER le *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais* (2024-236).



VILLE DE SAINT-LAMBERT

**RÈGLEMENT SUR
L'UTILISATION DE
PESTICIDES ET
D'ENGRAIS 2024-236**

Avis de motion	2024/08/19
Adoption	2024/09/16
Entrée en vigueur	

À sa séance ordinaire du 16 septembre 2024, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

SECTION 1 — OBJET ET INTERPRÉTATION

1. Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la ville. Il a pour objet d'établir les conditions d'utilisation et d'application extérieure des pesticides et des engrais sur ce territoire.

2. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« **Allée de jeu** » : dans le cas d'un terrain de golf et pour chaque trou, la surface gazonnée du *fairway* qui se trouve entre le terre de départ et le vert, incluant le terre de départ mais excluant le *rough*; dans le cas du bowling, toute la surface de jeu.

« **Cours d'eau** » : toutes masses d'eau qui s'écoulent dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris celles qui ont été créées ou modifiées par une intervention humaine, à l'exception des fossés.

« **Engrais** » : une substance ou un mélange de substances contenant de l'azote, du phosphore, du potassium ou tout autre élément nutritif des plantes, fabriqué ou vendu à ce titre ou représenté comme tel.

« **Entrepreneur** » : toute personne physique ou morale qui procède à l'application de pesticides ou d'engrais moyennant rémunération.

« **Fins domestiques** » : l'utilisation de pesticides par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble où se trouve un organisme nuisible, nocif ou indésirable à contrôler.

« **Immeuble** » : tout immeuble au sens de l'article 900 du Code civil.

« **Infestation** » : la présence de plantes, d'insectes, d'agents pathogènes, d'organismes destructeurs qui crée une menace à la santé humaine ou animale, à la sécurité, à l'intégrité des bâtiments ou des denrées, à la survie des végétaux ou encore comme étant reconnu comme une espèce exotique envahissante par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

« **Personne** » : une personne physique ou une personne morale au sens du Code civil du Québec, RLRQ c CCQ-1991.

« **Propriétaire** » : une personne ayant la propriété d'un immeuble ou bénéficiant d'un démembrement du droit de propriété (usage, usufruit, emphytéose).

« **Permis de vente de catégorie A** » : permis de vente délivré en vertu du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 2) visant les activités de vente en gros à des fins de revente de pesticides des classes 1 à 5.

« **Permis de vente de catégorie B1** » : permis de vente délivré en vertu du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 2) visant les activités de vente au détail de pesticides des classes 1 à 3A.

« **Pesticide** » : une substance, une matière ou un micro-organisme, y compris un biopesticide tel que défini par Santé Canada, destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement, un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un vaccin ou d'un médicament, sauf s'il est topique et destiné aux animaux. Est notamment un pesticide tout produit antiparasitaire homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (L.C. 2020, c. 28) ainsi que toute semence enrobée avec un tel produit. Un engrais, un supplément, ou un agent de lutte biologique tel que défini par Santé Canada ne sont pas des pesticides aux fins du présent règlement.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2024-236

« **Plante indésirable** » : une espèce floristique exotique envahissante prioritaire reconnue par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, et tout autre plante qui constitue un danger ou une nuisance pour les humains telles que l'herbe à poux, l'herbe à la puce, la berce du Caucase, le panais sauvage et la digitale.

« **Supplément** » : une substance ou un mélange de substances, autre qu'un engrais, fabriqué ou vendu pour enrichir les sols ou favoriser la croissance des plantes, ou encore vendu comme activateur ou stimulant des réactions biologiques (croissance, absorption de l'eau et des nutriments, défense, immunité, attraction ou toute autre réaction biologique de même nature), ou représenté comme pouvant servir à ces fins. Sont notamment des suppléments les amendements, les biostimulants, les extraits de plantes, les extraits de compost, les acides humiques, le thé de compost, les champignons mycorhiziens et autres micro-organismes bénéfiques, les adjuvants, les agents mouillants, les surfactants ou toute autre substance de même nature.

« **Vert** » : une surface gazonnée tondue très ras entourant un trou de golf et sur laquelle on fait rouler la balle à l'aide d'un fer droit. Ce terme s'applique également à la surface de jeu d'un terrain de bowling.

« **Voie publique** » : toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion.

SECTION 2 —UTILISATION DE PESTICIDES

Sous-section 1 — Interdictions

3. Il est interdit d'utiliser un pesticide à l'extérieur d'un bâtiment, sous réserve des exceptions prévues au présent règlement.

4. Malgré toute disposition contraire, est interdite à l'extérieur des bâtiments dans toutes les circonstances l'utilisation d'un pesticide :

- 1° de la famille des néonicotinoïdes ;
- 2° contenant l'un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe I du Code de gestion des pesticides ;
- 3° non homologué par Santé Canada.

5. Malgré toute disposition contraire, est interdite l'utilisation d'un pesticide :

- 1° dans la rive ou le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau ou à moins de 10 mètres du cours d'eau mesuré à partir de la ligne des hautes eaux, sauf si l'utilisation est spécifiquement autorisée par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs ;
- 2° sur les arbres durant leur période de floraison ;
- 3° sur tout végétal situé sur la ligne mitoyenne d'un immeuble à moins que le propriétaire voisin concerné ne consente par écrit à l'utilisation ;
- 4° à moins de 2 mètres d'une ligne de propriétés sauf si le voisin l'autorise par écrit ;
- 5° à moins de 50 mètres d'un établissement de santé et de services sociaux, un centre de la petite enfance, une garderie, une halte-garderie, une école primaire ou secondaire, un hôpital, une clinique de santé, un lieu de culte, un parc, un camp de jour, une aire de jeux, un terrain récréatif ou sportif, ou sur un immeuble adjacent l'un de ces établissements à moins d'une autorisation spécifiée au Code de gestion des pesticides (RLRQ, c. P-9.3, r. 1) ou à moins d'une situation d'urgence ;

Lorsqu'un pesticide est pulvérisé à plus de 1 mètre du sol, les distances ci-dessus sont multipliées par deux.

Sous-section 2 — Exceptions à l'interdiction d'utiliser des pesticides

6. Seule l'utilisation de pesticides à des fins domestiques peut être autorisée.

7. Malgré l'article 3 du présent règlement, l'application d'un pesticide est autorisée dans les cas suivants :

- 1° l'extermination des organismes nuisibles à la survie des arbres, comme l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), le longicorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*), la

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2024-236

- spongieuse asiatique (*Lymantria dispar asiatica*), la flétrissure du chêne (*Bretziella fagacearum*) ou la maladie hollandaise de l'orme (*Ophiostoma novo-ulmi*) lorsqu'aucune autre méthode de contrôle n'est efficace ;
- 2° l'utilisation d'insectifuges pour les humains et les animaux ;
- 3° l'utilisation d'insecticides, notamment pour les fourmis, ou de rodenticides dans des boîtes d'appâts scellées d'usage domestique ou commercial ;
- 4° l'utilisation ponctuelle et localisée d'insecticides dans le but spécifique de détruire un nid de guêpes ;
- 5° l'extermination des organismes nuisibles, nocifs ou indésirables pour les abeilles et les poules domestiques ;
- 6° l'utilisation de produits destinés au traitement de l'eau potable, des piscines, des étangs décoratifs ou des bassins artificiels en vase clos dont le contenu ne se déverse pas dans un cours d'eau ou un fossé ;
- 7° l'utilisation de pesticides par la Ville, ainsi que ses mandataires pour des motifs de sécurité, de santé publique et de prévention ;
- 8° l'utilisation de pesticides dans les emprises ferroviaires ou de transport d'énergie ;
- 9° l'utilisation de pesticides dans un rayon de 5 mètres autour des entrepôts et des usines de produits alimentaires ou pharmaceutique afin d'assurer la maîtrise de la vermine ;
- 10° en cas d'infestation, lorsque toutes les solutions de rechange respectueuses de l'environnement et de la santé auront été tentées sans succès ou considérées comme inadéquates à la situation par un professionnel conformément à l'article 27 du présent règlement ;
- 11° pour contrôler ou détruire une plante indésirable, si les techniques de contrôle physique et mécanique sont insuffisantes.

Sous-section 3 - Terrains de golf et terrain de bowling

8. Malgré les articles 3 et 6 du présent règlement, l'utilisation de biopesticides, **ainsi que jusqu'au 31 décembre 2027 de l'un ou l'autre des ingrédients actifs listés à l'Annexe 1 du présent règlement**, est autorisée sur les verts et sur les allées de jeu d'un terrain de golf ou d'un terrain de bowling.
9. Malgré les articles 3 et 6 du présent règlement, il est permis d'utiliser un pesticide sur le vert d'un terrain de golf ou d'un terrain de bowling aux périodes suivantes et afin de faire les contrôles suivants :
- 1° entre le 15 avril et le 15 juin d'une année, l'utilisation d'un pesticide est permise afin de contrôler le plantain.
- 2° entre le 15 octobre et le 1er décembre d'une année, l'utilisation d'un pesticide est permise afin de contrôler la moisissure grise ou rose des neiges.

SECTION 3 — CONDITIONS D'UTILISATION D'UN PESTICIDE, D'UN ENGRAIS, DE SUPPLÉMENTS ET D'AGENTS DE LUTTE BIOLOGIQUE

Sous-section 1 — Conditions d'utilisation d'un pesticide

10. Toute utilisation d'un pesticide autorisée en vertu de la présente section doit être effectuée conformément aux prescriptions de ladite section.
11. Toute utilisation d'un pesticide doit se faire :
- 1° conformément aux directives inscrites sur l'étiquette du produit de pesticide homologué par Santé Canada ;
- 2° à plus de 5 mètres d'un plan d'eau ;
- 3° à plus de 30 mètres d'un point de prélèvement d'eau ou d'un puits ;
- 4° à plus de 100 mètres d'une prise d'alimentation d'un réseau d'aqueduc ou d'embouteillage d'eau de source ;
- 5° à plus de 3 mètres d'un fossé.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2024-236

De plus, toute utilisation d'un pesticide qui n'est pas sous forme d'injection doit se faire :

- 1° lorsqu'il ne pleut pas ;
- 2° lorsque les vents n'excèdent pas 15 km/h ;
- 3° lorsque la température est inférieure à 25°C ;
- 4° lorsqu'il n'y a pas de situation de smog déclarée par le Service météorologique d'Environnement Canada dans le secteur où l'utilisation d'un pesticide doit avoir lieu.

12. Les conditions météorologiques de référence pour l'application de pesticides sont celles enregistrées par le Service météorologique d'Environnement Canada à la station de l'aéroport de Saint-Hubert au Québec.

13. Il est interdit d'utiliser un pesticide autrement que par injection :

- 1° lorsqu'une personne ou un animal domestique sont présents à l'intérieur d'un rayon de 10 mètres du lieu d'utilisation ;
- 2° sur un immeuble utilisé à des fins scolaires, de centre de la petite enfance, de garderie, d'aire de jeux, d'aire de repos, de parc ainsi qu'un immeuble fréquenté par le public, et ce, pendant leur fréquentation. Cette règle s'étend sur les immeubles qui leur sont contigus.

Sous-section 2 — Informations

14. Au moins 24 heures, ou au moins 12 heures dans le cas d'un terrain de golf ou de bowling, avant l'utilisation d'un pesticide, l'utilisateur, le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble où sera utilisé le pesticide doit aviser :

- 1° les occupants de l'immeuble, autres que les membres de son ménage ;
- 2° les occupants des immeubles contigus de celui où sera utilisé le pesticide.

L'avis doit reprendre les informations figurant sur l'affiche devant être placée sur l'immeuble où sera utilisé un pesticide.

15. Lorsqu'un pesticide est utilisé conformément au présent règlement sur une surface se trouvant à l'intérieur d'une zone clôturée ou autrement close, un écriteau conforme aux exigences prévues à l'annexe 2 du présent règlement doit être installé à chaque point d'entrée donnant accès à la surface traitée, et ce, immédiatement après l'utilisation du pesticide.

Lorsque la surface traitée n'est pas située à l'intérieur d'une zone clôturée ou autrement close, ou qu'elle ne l'est que partiellement, un écriteau conforme aux exigences prévues à l'annexe 2 du présent règlement doit être installé minimalement tous les 10 mètres du pourtour accessible de la surface traitée. Ces écriteaux doivent être installés de façon à ce qu'ils puissent être facilement lus sans avoir à marcher sur la surface traitée, de même que pour couvrir tous les angles d'approche de cette surface.

Lorsqu'il s'agit d'un traitement de pesticide par injection dans des végétaux ornementaux ou d'agrément, l'utilisateur, le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble où a été utilisé le pesticide doit placer une affiche au pied du végétal ayant fait l'objet du traitement.

Lorsqu'il s'agit de l'utilisation d'un pesticide autrement que par pulvérisation ou injection, l'utilisateur ou le propriétaire de l'immeuble où est utilisé un tel pesticide doit placer une affiche sur la pelouse ou au pied de chaque surface, mur, bâtiment ou structure ayant fait l'objet d'un traitement.

Dans tous les cas, la ou les affiches doivent être placées sur l'immeuble traité, à 1 mètre ou moins de la limite d'un immeuble contigu, de l'entrée de l'accès véhiculaire de l'immeuble traité ou de la voie publique, et ce, afin d'être aisément lues et de manière à éviter d'avoir à circuler ou manipuler les endroits traités pour pouvoir les lire.

16. Une affiche doit demeurer en place au moins 72 heures après l'application du pesticide.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2024-236

17. Lorsque l'utilisation d'un pesticide est reportée, le demandeur de l'autorisation doit distribuer un nouvel avis et remplacer les affiches par de nouvelles affiches comportant les informations corrigées.

18. Dans le cas d'un entrepreneur, il doit tenir à jour un registre d'utilisation des pesticides.

Ce registre doit indiquer :

- 1° le nom, le numéro de certificat et le numéro de téléphone de la personne qui exécute les travaux ;
- 2° le nom, le numéro de permis, le numéro de téléphone et l'adresse de l'entreprise ;
- 3° la date de l'exécution des travaux ;
- 4° l'adresse et une description de la zone traitée ;
- 5° le nom commercial, la dose et le numéro d'homologation du pesticide utilisé ;
- 6° le ou les ingrédients actifs du pesticide utilisé ;
- 7° l'organisme nuisible visé par l'utilisation du pesticide ;
- 8° la signature de la personne qui exécute les travaux.

Une copie de ce registre doit être transmise annuellement à l'autorité compétente.

Sous-section 3 – Conditions spécifiques de certaines utilisations de pesticides

19. En plus de devoir respecter les conditions d'utilisation prévues aux sous-sections 1 et 2 de la section 3 du présent règlement, l'utilisation d'un pesticide sur un terrain de golf ou un terrain de bowling doit se faire aux conditions suivantes :

- 1° l'épandage des pesticides est réalisé entre 5 h et 7 h, malgré toute disposition contraire du Règlement concernant les nuisances ;
- 2° l'épandage des pesticides est réalisé à une distance minimale de 20 mètres de la limite de lot des immeubles riverains ;
- 3° si la condition du paragraphe 2 ne peut être respectée, installer une haie brise-vent arbustive aux pourtours du terrain de jeu dans les zones où la distance de protection de 20 mètres de la limite de lot des immeubles riverains ne peut pas être respectée.

Sous-section 4 — Conditions d'utilisation d'un engrais, ~~d'un supplément ou d'un agent de lutte biologique~~

20. Immédiatement après l'utilisation d'engrais, ~~de supplément ou d'agents de lutte biologique~~, l'utilisateur ou le propriétaire de l'immeuble où a été utilisé l'engrais, ~~le supplément ou l'agent de lutte biologique~~ doit placer une affiche dont le recto est visible de la voie publique. Cette affiche doit être conforme aux exigences prévues à l'annexe 3 du présent règlement.

SECTION 4 — VENTE DE PESTICIDES

21. Il est interdit de vendre ou d'offrir en vente un pesticide qui comprend le glyphosate comme ingrédient actif.

Cette interdiction ne s'applique toutefois pas à un détenteur d'un permis de vente de catégorie A ou B1.

SECTION 5 — DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Sous-section 1 — Certificat d'autorisation et certificat d'enregistrement

22. Un entrepreneur qui souhaite utiliser des engrais ou des pesticides doit s'enregistrer auprès de la ville afin d'obtenir un certificat d'enregistrement annuel.

Le certificat d'enregistrement doit être obtenu par un entrepreneur afin de pouvoir obtenir un certificat d'autorisation d'utilisation d'un pesticide.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2024-236

23. Une demande de certificat d'enregistrement doit être accompagnée d'une copie du registre d'utilisation de pesticides prévu au présent règlement pour l'année qui précède la demande.

S'il s'agit d'une première demande de certificat d'enregistrement, la demande n'a pas à être accompagnée du registre.

24. Toute personne qui utilise un pesticide doit obtenir un certificat d'autorisation de la Ville pour utiliser un pesticide sur un immeuble, et ce à chaque fois qu'un pesticide est utilisé.

Lorsqu'un pesticide comporte plus d'un ingrédient actif, chaque ingrédient actif de ce pesticide doit être autorisé en vertu du présent règlement pour la vente ou pour l'utilisation effectuée.

Un certificat d'autorisation annuel peut être délivré pour les utilisations de pesticides autorisées par le présent règlement et réalisées sur un terrain de golf ou un terrain de bowling.

25. Une demande de certificat d'autorisation doit indiquer :

1° le nom et les coordonnées du demandeur et son titre (propriétaire, occupant de l'immeuble, entrepreneur, mandataire) ;

2° l'adresse de l'immeuble où le pesticide sera utilisé ;

3° le type de pesticide utilisé.

26. Si le certificat d'autorisation est demandé pour une utilisation sur un terrain de golf ou un terrain de bowling, la demande de certificat d'autorisation doit être accompagnée d'une copie conforme de la version la plus récente du plan de réduction des pesticides prévu aux articles 73 et suivants du Code de gestion des pesticides.

27. Une demande de certificat d'autorisation doit être accompagnée du consentement écrit du propriétaire ou de l'occupant de l'immeuble contigu lorsque l'organisme nuisible, nocif ou indésirable à traiter se trouve sur la ligne mitoyenne entre ces deux immeubles.

En plus, dans le cas des paragraphes 1, 10 et 11 de l'article 7, la demande doit également être accompagnée d'un rapport préparé par un professionnel qualifié comprenant les éléments suivants :

1° une attestation identifiant l'organisme nocif ou indésirable à traiter, l'historique du problème et la démarche utilisée pour prévenir ou contrer le problème visé ;

2° le nom commercial et l'ingrédient actif et le numéro d'homologation du produit visé par l'utilisation et la périodicité des utilisations ;

3° la preuve que toutes les étapes de la lutte intégrée ont été mises en place et que les solutions de remplacement connues respectueuses de l'environnement ont été utilisées sans succès.

28. Lorsque l'utilisateur est un entrepreneur, la demande doit également être accompagnée :

1° d'une copie du permis ou du certificat obtenu conformément à la *Loi sur les pesticides*, RLRQ c P-9 ;

2° de l'identification du ou des véhicules qui seront utilisés sur le territoire de la Ville ;

3° du registre prévu au présent règlement pour l'année qui précède la demande.

29. Le tarif applicable pour l'obtention d'un certificat en vertu du présent règlement est celui prévu à la grille de tarification de la ville de Saint-Lambert.

Sous-section 2 — Responsable du suivi et de l'application du règlement

30. Les employés de la direction du génie, de l'environnement et des travaux publics sont responsables de l'application du présent règlement. Ils sont autorisés à visiter et à examiner,

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2024-236

à toute heure raisonnable, tout immeuble, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des bâtiments et ayant notamment pour tâche de constater que les règlements sont respectés.

31. Le propriétaire, l'occupant, l'administrateur, le responsable d'un immeuble ou leur représentant doivent laisser le responsable de l'application du règlement visiter l'immeuble. Ils doivent aussi lui permettre :

- 1° de prendre des photos et de prélever des échantillons de produits, de sol, de feuillage ou de tissus végétaux ;
- 2° d'inspecter les produits utilisés ;
- 3° d'installer des appareils de mesure et procéder à des analyses ;
- 4° d'accéder à tout véhicule ou équipement servant à l'application d'engrais, de pesticides ou autres substances régis par le présent règlement, de les examiner et d'y prélever des échantillons s'il y a lieu.

32. Le responsable de l'application du règlement peut :

- 1° exiger du propriétaire, de l'occupant, de tout entrepreneur ou utilisateur ou de leur représentant qu'il lui remette tout échantillon en quantité suffisante de matières solides, liquides ou gazeuses à des fins d'analyse ;
- 2° exiger tout renseignement ou tout document relatif aux activités régies par le présent règlement ;
- 3° exiger de tout entrepreneur qui procède ou prévoit procéder à une utilisation, de lui exhiber tous les produits, outils et contenants qu'il utilise et à fournir une copie de son permis ou de son certificat délivré en vertu de *la Loi sur les pesticides*, RLRQ c. P-9.3 ou de son attestation de réussite de « Préposé attitré à l'application des pesticides sur les pelouses – EXAMAPP-01 » ou du « Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides – EXAMTCU-01 », une copie du certificat d'autorisation annuel de l'entrepreneur de la Ville et le cas échéant, une copie du certificat d'autorisation d'application de pesticides délivré en vertu du présent règlement.
- 4° exiger du propriétaire ou de l'exploitant d'un terrain de golf ou d'un terrain de bowling qu'il lui transmette, dans le délai et aux conditions qu'il détermine, tout ou partie des informations consignées au registre exigé.

SECTION 6— DISPOSITIONS PÉNALES

33. Toute personne qui contrevient ou qui permet de contrevir au présent règlement commet une infraction et est passible de l'amende suivante :

- 1° 1 000 \$ pour une première infraction, en plus des frais encourus, si le contrevenant est une personne physique, et dans le cas d'une personne morale, d'une amende de 2 000 \$, en plus des frais encourus ;
- 2° 2 000 \$ en cas de récidive, en plus des frais encourus, si le contrevenant est une personne physique, et de 4 000 \$ s'il s'agit d'une personne morale, en plus des frais encourus.

34. Lorsqu'une infraction se continue, chaque jour constitue une infraction distincte et séparée pour laquelle une nouvelle peine est applicable.

35. Lorsque plus d'un ingrédient actif composant un pesticide est utilisé lors d'une application ou d'applications successives, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a d'ingrédients actifs distincts identifiés.

SECTION 7 — DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

36. Le présent règlement abroge le *Règlement sur les pesticides* numéro 2006-14 le 1^{er} janvier 2025.

37. Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Pascale Mongrain, Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

Annexe 1

LISTE DES INGRÉDIENTS ACTIFS AUTORISÉS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027 EN VERTU DE L'ARTICLE 8

- Chlorantraniliprole
- Metalaxyl-M
- Benzovindiflupyr
- Fluoxastrobin
- Azoxystrobin
- Fludioxonil
- Dithiopyr

Annexe 2

EXIGENCES RELATIVES AUX ÉCRITEAUX – utilisation d'un pesticide

L'écriteau requis à l'article doit mesurer minimalement 12,7 cm par 17,7 cm, être placé bien en vue, résister aux intempéries et contenir les mentions, le pictogramme et l'avertissement suivants :

1° au recto :

- a) au haut de l'affiche, la mention « TRAITEMENT AVEC PESTICIDE » ainsi que l'avertissement « NE PAS ENTRER EN CONTACT AVANT LE : », avec, à la suite de cet avertissement et en caractères lisibles, la mention de la date et de l'heure de la fin de la période d'interdiction, laquelle doit correspondre à un délai d'au moins 72 heures après l'application du pesticide ;
- b) sous les mentions précédentes, le pictogramme suivant :



- c) sous le pictogramme, l'identification des végétaux qui ont été traités ;
- d) au bas de l'affiche, la mention suivante : « Laisser sur place un minimum de 72 heures » ;

2° au verso, les mentions suivantes et les renseignements correspondants :

- a) « Date et heure de l'application : » ;
- b) « Ingrédient actif : » ;
- c) « Numéro d'homologation : » ;
- d) « Titulaire du permis : » ;
- e) « Adresse : » ;
- f) « Numéro de téléphone : » ;
- g) « Numéro de certificat : » ;
- h) « Titulaire du certificat : (initiales) : » ;
- i) « Coordonnées du Centre Anti-Poison du Québec : ».
- j) le cas échéant, une mention qu'une application d'un engrais a été effectuée.

Lorsque les travaux d'utilisation de pesticide comportent l'utilisation exclusive d'un biopesticide du présent règlement, le cercle et la barre oblique du pictogramme visé au sous-paragraphe b du paragraphe 1° du premier alinéa de la présente annexe sont au choix de couleur rouge ou de couleur jaune.

L'affiche ne peut contenir d'autres renseignements que ceux prévus au premier alinéa de la présente annexe.

Annexe 3

EXIGENCES RELATIVES AUX ÉCRITEAUX – utilisation d'un engrais

L'écriteau requis à l'article doit mesurer minimalement 12,7 cm par 17,7 cm, être placé bien en vue, résister aux intempéries et contenir les mentions suivantes :

Au recto :

- La mention de la nature du ou des produits appliqués : engrais, amendements organiques ou minéraux, suppléments, semences, nématodes, adjuvants ou toute autre substance de même nature ;
- le pictogramme conforme au *Code de gestion des pesticides*, RLRQ, c. P-9.3, r. 1, comportant un cercle ayant une barre oblique de couleur verte lorsqu'il s'agit de l'utilisation exclusive d'engrais, de suppléments ou d'agents de lutte biologique ;
- l'identification des végétaux et des surfaces qui ont été traités ;
- la mention suivante : « Laisser sur place un minimum de 72 heures » ;

b) au verso, les mentions suivantes :

- la date et l'heure de l'utilisation ;
- le nom commercial des produits ainsi que leurs contenus ;
- le nom, adresse et numéro de téléphone de l'utilisateur s'il s'agit d'une entreprise ;
- le nom ou les initiales du professionnel ayant procédé à l'épandage
- le numéro de téléphone du Centre Anti-Poison du Québec : ».



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2024 pour les sommes respectives de 10 735 008,14 \$ et de 1 229 511,48 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
170382		2024-08-23	58192	DISQUES BG	4 500,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-03-21	210324	SPECTACLE - CACHET LES COLOCS-ENSEMBLE (2024-4212)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4212)	4 500,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
170888		2024-08-01	95651	ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	4 393,76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-16	20240416	LOCATION MENSUELLE MAI À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POL		François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)	4 393,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
170926		2024-08-15	50148	VILLE DE LONGUEUIL (QUOTE-PART)	6 566 931,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	202444-030200004	QUOTE-PART 2024 POUR LE FINANCEMENT DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION DE		Maxime Marquis		6 566 931,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
170963		2024-08-07	58117	ACIER JEAN HEBERT INC.	128,77 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-30	19-0804	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7971)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7971)	128,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
170964		2024-08-07	03350	ATELIER D'USINAGE L C INC.	6 030,44 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-22	16110	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8168)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8168)	3 294,03 \$
2024-07-24	16111	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8196)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8196)	2 736,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
170965		2024-08-07	04802	BELL CANADA	328,04 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-01	X012859817240801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1336) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	61,43 \$
2024-07-25	X011433800240725	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-466-4719) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,55 \$
2024-08-01	X010806412240801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-3324) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	59,82 \$
2024-08-01	X012961465240801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9680) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	20,09 \$
2024-08-01	X001753848240801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1443) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	76,42 \$
2024-08-01	X012930862240801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9656) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	19,94 \$
2024-07-28	X011439135240728	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-0898) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,55 \$
2024-07-28	X010860410240728	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-7829) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	27,30 \$
2024-08-01	X012461689240801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-4803) (2024-9031)		Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	19,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
170966		2024-08-07	51695	BENEVA INC. (CAPITALE ASSURANCES)	75 734,63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	R-0000580861	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AOÛT 2024 (COLS E		Maxime Marquis		51 721,16 \$
2024-07-31	R-0000579493	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AOÛT 2024 (COLS E		Maxime Marquis		24 013,47 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	170967	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96224	Nom:	BF-TECH INC	Montant:	2 965,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-04	10386	ACHAT DE MATERIEL - ENTRTIEN RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2024-1634)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1634)		2 965,62 \$	
No paiement:	170968	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	87,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-22	7757	ACHAT DE MATERIEL - HORTICULTURE (2024-4559)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4559)		54,60 \$	
2024-07-12	7694	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-8105)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8105)		32,73 \$	
No paiement:	170969	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04470	Nom:	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	Montant:	5 711,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-03	90185580	BAIL 63-00062, LOCATION DE TERRAIN DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE POUR CLUB D			Vasco Morgado			4 532,02 \$	
2024-06-27	90185454	BAIL 63-0192: PARCELLE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC RÉCRÉATIF			Vasco Morgado			949,69 \$	
2024-07-03	90185674	PERMIS 63-00085: DROIT DE PLACER, MAINTENIR ET UTILISER UN ÉGOUT DE SURFACE,			Vasco Morgado			114,98 \$	
2024-07-03	90185675	PERMIS 63-00085: DROIT DE PLACER, MAINTENIR ET UTILISER UN ÉGOUT DE SURFACE,			Vasco Morgado			114,98 \$	
No paiement:	170970	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	05893	Nom:	DÉCHI-TECH MOBILE	Montant:	390,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-22	111178	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2023-9252)			Cassandra Comin Bergor	Roch Sergerie (2023-9252)		390,92 \$	
No paiement:	170971	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	51053	Nom:	ECHOPPE DES FROMAGES INC (L')	Montant:	229,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-22	16817535	PLATEAU POUR RENCONTRE CONSEIL MUNICIPAL / DIRECTION GENERALE / MAMH (202			François Pépin	Mélissa Mercure en remplacement de François Pépin (2024-4554)		229,95 \$	
No paiement:	170972	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96380	Nom:	ELAINE CHEVALIER	Montant:	300,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-24	2024-10	SPECTACLE - JEUDIS DE LA PLACE (2024-4564)			Martin Latulippe	Sophie Abott-Brown (2024-4564)		300,00 \$	
No paiement:	170973	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	02265	Nom:	ENTREPRISES J F FAUCHER INC (LES)	Montant:	166,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-23	0269200	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7970)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7970)		166,20 \$	
No paiement:	170974	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	95863	Nom:	GROUPE ALLTECH (LE)	Montant:	102,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-23	28259	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8161)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8161)		102,91 \$	
No paiement:	170975	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	44 806,95 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: 170975	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 44 806,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-01	648 702 893 033	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		155,76 \$
2024-08-05	634 302 929 515	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		98,41 \$
2024-08-05	670 302 826 119	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		32,71 \$
2024-08-02	656 802 866 110	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		128,18 \$
2024-08-02	654 102 876 753	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		480,37 \$
2024-08-02	627 102 946 131	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		34,08 \$
2024-08-01	639 702 911 629	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		85,25 \$
2024-08-02	652 302 888 913	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 568,70 \$
2024-08-01	643 302 909 569	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		220,65 \$
2024-08-02	673 902 810 751	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		34,08 \$
2024-07-31	665 802 840 610	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		50,50 \$
2024-07-30	659 503 133 587	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		295,58 \$
2024-07-30	613 603 009 649	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		98,97 \$
2024-07-31	641 503 160 942	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		102,55 \$
2024-07-31	655 003 125 966	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		224,22 \$
2024-07-31	629 802 933 846	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		914,06 \$
2024-07-31	655 003 125 965	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 906,34 \$
2024-08-01	692 802 607 691	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		290,33 \$
2024-08-01	664 003 130 759	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		122,98 \$
2024-08-01	643 302 909 570	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		27 129,78 \$
2024-08-01	643 302 909 568	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		8 486,18 \$
2024-07-31	648 702 891 688	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		347,27 \$

No paiement: 170976	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 05402	Nom: Itron	Montant: 2 284,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-12	51810	CONTRAT DE SERVICE POUR L'ORDINATEUR DE LECTURE DES COMPTEURS D'EAU (202	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9233)	2 284,74 \$

No paiement: 170977	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 59128	Nom: JEAN-FRANÇOIS MARTEL	Montant: 300,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-03	1	SPECTACLE - JEUDIS DE LA PLACE (2024-4518)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4518)	300,00 \$

No paiement: 170978	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 96388	Nom: JOHANNE NADEAU	Montant: 250,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-01	20240801	DEMANDE DE PERMIS DÉMOLITION NON REEQUISE	Christopher Rogers		250,00 \$

No paiement: 170979	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 96368	Nom: JOHN A. WATSON	Montant: 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-29	20240729	ANNULATION DE PERMIS	Christopher Rogers		100,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	170980	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96379	Nom:	KRIS JONES	Montant:	300,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-04-09	2024-06	SPECTACLE - JEUDIS DE LA PLACE (2024-4533)				Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4533)		300,00 \$
No paiement:	170981	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	03188	Nom:	LAGACE ET FRERES INC	Montant:	816,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-11	71141	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8035)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8035)		816,27 \$
No paiement:	170982	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	03328	Nom:	LAPALME AUTO RADIATEUR LTEE	Montant:	333,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-22	22247	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8167)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8167)		333,42 \$
No paiement:	170983	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	05067	Nom:	LAUDIOM INC.	Montant:	2 471,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-26	25421	SERVICE DE LOCATION ET EQUIPEMENT DE SPECTACLE (2024-9164)				Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-9164)		977,29 \$
2024-07-24	25419	SERVICE DE LOCATION ET EQUIPEMENT DE SPECTACLE (2024-9164)				Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-9164)		1 494,68 \$
No paiement:	170984	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	95641	Nom:	LAVE AUTO BLEU BLANC ROUGE	Montant:	149,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-23	1897	NETTOYAGE DE VEHICULE (2024-8170)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8170)		149,47 \$
No paiement:	170985	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04643	Nom:	L.P. PHOTO (2000) INC	Montant:	172,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-24	12785	PRISE DE PHOTO - PELLETEE DE TERRE - PISCINE ALEXANDRA (2024-9318)				Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2024-9318)		172,46 \$
No paiement:	170986	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	59127	Nom:	MARTIN LAVOIE	Montant:	300,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-04-11	12384	SPECTACLE - JEUDIS DE LA PLACE (2024-4531)				Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4531)		300,00 \$
No paiement:	170987	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	60640	Nom:	PETITE CAISSE - FONDS DE CAISSE TEMPORAIRE 1	Montant:	300,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-08-05	20240805	PETITE CAISSE - FONDS DE CAISSE TEMPORAIRE 1				Francis Blondeau			300,00 \$
No paiement:	170988	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	60639	Nom:	PETITE CAISSE - FONDS DE CAISSE TEMPORAIRE 2	Montant:	200,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-08-04	20240805	PETITE CAISSE - FONDS DE CAISSE TEMPORAIRE 2				Francis Blondeau			200,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	170989	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	523,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-18	774362	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-9137)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-9137)		408,40 \$	
2024-07-16	772944	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8158)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8158)		114,93 \$	
No paiement:	170990	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	03293	Nom:	PUROLATOR INC.	Montant:	89,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-20	530041946	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)		11,14 \$	
2024-07-13	500041567	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)		78,12 \$	
No paiement:	170991	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	00037	Nom:	QUADIENT CANADA LTD. (NEOPOST CANADA LTÉE)	Montant:	1 491,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-14	2682446	LOCATION ET SERVICE D'ENTRETIEN SUR TIMBREUR (2024-9234)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9234)		1 491,48 \$	
No paiement:	170992	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	01125	Nom:	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	Montant:	788,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	058602692	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)			Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)		788,04 \$	
No paiement:	170993	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	784,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-18	41460-14199411	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-7448)			Vasco Morgado	Yannick Raymond (2024-7448)		44,21 \$	
2024-07-15	41460-14194081	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7959)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-7959)		650,65 \$	
2024-07-15	41460-14194691.	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7448)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7448)		89,81 \$	
No paiement:	170994	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	03126	Nom:	RONA INC.	Montant:	74,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-22	41040-14536191	ACHAT DE MATERIEL POUR L'HORTICULTURE (2024-7968)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-7968)		74,26 \$	
No paiement:	170995	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	13,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-12	43020-13242951	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1507)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1507)		13,44 \$	
No paiement:	170996	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96341	Nom:	SERVICE DE PNEUS S PAQUIN	Montant:	293,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-15	1624	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8156)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8156)		293,19 \$	
No paiement:	170997	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96385	Nom:	SERVI-JEUX PRODUITS DE BINGO	Montant:	849,44 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	170997	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96385	Nom:	SERVI-JEUX PRODUITS DE BINGO	Montant:	849,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-26	89108	LOCATION DE MATÉRIEL - JEUX BINGO (2024-4562)				Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4562)		849,44 \$
No paiement:	170998	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	01978	Nom:	SOUCY AQUATIK INC (PISCINES SOUCY)	Montant:	4 713,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-19	106187	LIBÉRATION DE RETENUE - INSTALLATION DE THERMOPOMPES À LA PISCINE DE LA VOI				Vasco Morgado			4 713,98 \$
No paiement:	170999	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	35,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-17	47860	ACHAT DE PROPANE (2024-1016)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1016)		35,76 \$
No paiement:	171000	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	4 081,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-06-16	35290023066	FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE (2024-9083)				Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9083)		2 058,97 \$
2024-07-16	35290023067	FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE (2024-9083)				Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9083)		2 022,61 \$
No paiement:	171001	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	54521	Nom:	TELUS SANTE CANADA (LIFEWORKS)	Montant:	629,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2021-10-31	1508792	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE AOÛT À OCTOBRE 2021 (2024-4504)				Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Veronique Guité (2024-4504)		(180,12 \$)
2021-11-30	1611283	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (2024-4504)				Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Veronique Guité (2024-4504)		810,00 \$
No paiement:	171002	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	95389	Nom:	VINCENT ROY ROBIDOUX	Montant:	300,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-04-09	1	SPECTACLE - JEUDIS DE LA PLACE (2024-4530)				Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4530)		300,00 \$
No paiement:	171003	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04952	Nom:	WESTBURNE, GROUPE REXEL	Montant:	256,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-07-18	4082142	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-7821)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7821)		256,61 \$
No paiement:	171004	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	203,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-08-09	CA42YA3MACCUC	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE CA41KE56AACCU (2024-1650)				Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-1650)		(48,27 \$)
2024-08-01	CA4DFNB16AOI	ACHAT DE MATERIEL - SERVICE DES COMMUNICATIONS (2024-1678)				Catherine Langevin	Élizabeth Jacques (2024-1678)		60,93 \$
2024-08-09	CA41WJX03ACCU	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1699)				Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1699)		47,28 \$
2024-07-30	CA47COLC816C	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1607)				Dominique-Anne Soucie	Élizabeth Jacques (2024-1607)		(45,96 \$)
2024-08-09	CA43HXJS9DMI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1699)				Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1699)		85,74 \$
2024-08-01	CA41EYNXF28MI	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1678)				Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1678)		14,34 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: 171004	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 203,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-20	1VQX-PG13-6JXH	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE CA4LBVCHT4I (2024-1516)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1516)	(5,37 \$)
2024-06-26	CA48WWPG8V2I	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1607)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1607)	16,66 \$
2024-07-11	CA41GI7N8RWI	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES LOCALES (2024-1650)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-1650)	17,23 \$
2024-07-15	CA4HJIC2HGI	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1658)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1658)	29,31 \$
2024-07-03	CA42VN25D0I	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1622)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1622)	48,63 \$
2024-07-30	CA4IAPG8V2C	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE CA48WWPG8V2I (2024-1607)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1607)	(16,66 \$)

No paiement: 171005	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 52290	Nom: ANIMATIONS CLIN D'OEIL INC.	Montant: 649,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-11	16157	SPECTACLE - LES ÉCLAIRS DE GÉNIE DU PROF DING (2024-1700)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1700)	649,61 \$

No paiement: 171006	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 03340	Nom: ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUEBEC	Montant: 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-09	20201434	ACCROCHES PORTES HERBE À POUX	Marie-Eve Ferland		100,00 \$

No paiement: 171007	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 59787	Nom: AUTOBUS RIVESUD	Montant: 661,11 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-07	8661	TRANSPORT D'AUTOBUS - CAMPS DE JOUR (2024-1320)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-1320)	661,11 \$

No paiement: 171008	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 96078	Nom: AUTOBUS TRANSCO (1988) INC	Montant: 317,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-01	271372	TRANSPORT D'AUTOBUS - CAMPS DE JOUR (2024-1319)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1319)	317,62 \$

No paiement: 171009	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 473,97 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-01	X010829370240801	FRAIS D'INTERNET POUR 81 HOOPER (517682929) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	227,65 \$
2024-08-01	X014869149240801	FRAIS D'INTERNET DU 6 DESAULNIERS (543874524) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	246,32 \$

No paiement: 171010	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 709,27 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-04	X012284942240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6529) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	2 209,55 \$
2024-08-04	X011235439240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6601) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-08-04	X001757273240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6576) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-08-04	X001757297240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6510) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	99,45 \$
2024-08-04	X001757274240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6582) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-08-04	X011065734240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6579) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	34,48 \$
2024-08-04	X013195883240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6514) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	61,54 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: 171010	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 709,27 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-04	X012296547240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6554) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	66,44 \$
2024-08-04	X001941790240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6575) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-08-04	X001904703240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6612) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,73 \$
2024-08-01	X010896090240801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (41361628) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	10,63 \$
2024-08-04	X001757365240804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-8621) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	1 118,81 \$

No paiement: 171011	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 96210	Nom: BLOUIN BEAUCHAMP ARCHITECTES	Montant: 55 668,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-30	BT954-05	SERVICES PROFESSIONNELS - CHALET ET PISCINE ALEXANDRA (2023-9269)	Mélissa Mercure	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9269)	55 668,74 \$

No paiement: 171012	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04684	Nom: BRICON (175784 CANADA INC.)	Montant: 1 829 180,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	T153963	DECOMPTE PROGRESSIF NO 1 - TRAVAUX REFECTION ALSACE, POITOU ET SIMARD (2024-9165)	Mélissa Mercure	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9165)	1 829 180,34 \$

No paiement: 171013	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 603,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-23	7725	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8176)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-8176)	579,41 \$
2024-08-01	7781	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7977)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7977)	24,02 \$

No paiement: 171014	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 95582	Nom: COMMERES INC.	Montant: 684,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	S-1557	REDACTION DU MAGAZINE MUNICIPAL DE LA VILLE (2024-9092)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9092)	684,10 \$

No paiement: 171015	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 60402	Nom: DUBOIS AGRINOVATION INC	Montant: 4 437,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-05	538964	ACHAT DE ROULEAU POUR PROTEGER LES PLANTS ET LES ARBRES (2024-1606)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1606)	170,67 \$
2024-07-17	540052	ACHAT ROULEAUX POUR PROTEGER LES PLANTS ET LES ARBRES (2024-1652)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1652)	4 266,72 \$

No paiement: 171016	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 54769	Nom: ENSEIGNES DUMAS	Montant: 12 740,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-23	15816	FOURNITURE PANNEAU DE SENSIBILISATION (2024-1391)	Marie-Eve Ferland	Vasco Morgado (2024-1391)	12 740,39 \$

No paiement: 171017	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 96362	Nom: EN TEMPS ET LIEU INC	Montant: 50 242,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-07	121012024	PLACETTE - AMÉNAGEMENT AU PARC GORDON (2024-9213)	Mélissa Mercure	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9213)	45 242,66 \$
2024-08-13	20240813	LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION - AMÉNAGEMENT D'UNE PLACETTE AU PARC GORDON	Eric Painchaud		5 000,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171018		2024-08-15	03563	EXPRESS MAG	2 133,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-08	FINS158908	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENTS DIVERS (2024-4570)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-4570)	2 133,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171019		2024-08-15	03291	GROUPE JLD-LAGUE	219,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	794584	ACHAT DE MATERIEL - FORESTERIE URBAINE (2024-7976)	Yannick Nantel	Marie-Eve Ferland (2024-7976)	219,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171020		2024-08-15	04525	HYDRO QUEBEC	1 611,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-09	675 702 805 067	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)	Francis Blondeau		34,16 \$
2024-08-09	653 202 890 457	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		451,08 \$
2024-07-26	656 802 860 215	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		234,61 \$
2024-08-06	612 703 028 892	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		616,68 \$
2024-08-13	674 802 809 591	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		274,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171021		2024-08-15	96342	INNOVATION BEAUCE GMD INC	655,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	754	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1453)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1453)	655,35 \$
2024-07-31	753	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 705	Vasco Morgado		(678,34 \$)
2024-06-18	705	VOIR CÉRDIT 753	Vasco Morgado		678,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171022		2024-08-15	05067	LAUDIOM INC.	1 494,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-09	25442	SERVICE DE LOCATION ET EQUIPEMENT DE SPECTACLE (2024-9164)	Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-9164)	1 494,68 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171023		2024-08-15	04164	NATIONAL POST	448,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-13	495274-13-08-24	ABONNEMENT À LA REVUE NATIONAL POST - 27 AOÛT 2024 AU 26 AOÛT 2025 (2024-1706)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1706)	448,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171024		2024-08-15	95417	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	5 522,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-27	78000417	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2023-9311)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	618,80 \$
2024-07-27	18000347	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	2 264,39 \$
2024-07-27	003422	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	2 639,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171025		2024-08-15	50096	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (MELISSA ROCH-LANOUELETTE)	399,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171025	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	50096	Nom:	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (MELISSA ROCH-LANOUEETTE)	Montant:	399,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	20240814	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (MELISSA ROCH-LANOUEETTE)			Dominique-Anne Soucie			399,95 \$	
No paiement:	171026	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	50001	Nom:	PETITE CAISSE CENTRE DES LOISIRS (FRANCIS PEPIN)	Montant:	466,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-11	20240811	PETITE CAISSE CENTRE DES LOISIRS (FRANCIS PEPIN)			Sophie Abbott-Brown			466,95 \$	
No paiement:	171027	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03293	Nom:	PUROLATOR INC.	Montant:	10,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-27	540044272	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)		10,92 \$	
No paiement:	171028	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	96059	Nom:	RENO-DEPOT BROSSARD	Montant:	91,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	76010-11304031	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-4583)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-4583)		91,73 \$	
No paiement:	171029	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	467,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-04	41460-14126151	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1510)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1510)		102,30 \$	
2024-07-30	41460-14210621	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7973)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7973)		168,14 \$	
2024-07-31	41460-14212511	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-8108)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8108)		196,88 \$	
No paiement:	171030	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03126	Nom:	RONA INC.	Montant:	398,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	41040-14552851	ACHAT DE MATERIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2024-8074)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8074)		193,71 \$	
2024-07-30	41040-14552861	ACHAT DE MATERIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2024-8074)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8074)		106,32 \$	
2024-08-01	42420-13238641	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7979)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7979)		98,89 \$	
No paiement:	171031	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	54,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	43020-13339191	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7980)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7980)		54,55 \$	
No paiement:	171032	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	96282	Nom:	SERVICE CLIMATECH (9367-4976 QUEBEC INC)	Montant:	1 264,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-24	AS003895	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9041)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)		804,83 \$	
2024-07-29	AS003912	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9041)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)		229,95 \$	
2024-07-31	AS003926	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9041)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)		229,95 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171033	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	01236	Nom:	SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTD	Montant:	27,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-25	294934337	CONTRAT D'ENTRETIEN - IMPRIMANTE - BIBLIOTHEQUE (2024-1687)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1687)		27,98 \$	
No paiement:	171034	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	35,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-06	47951	ACHAT DE PROPANE (2024-1016)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1016)		35,76 \$	
No paiement:	171035	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	54521	Nom:	TELUS SANTE CANADA (LIFEWORCS)	Montant:	439,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-08	2191700	SERVICES DE TÉLÉMÉDECINE (2024-9053)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9053)		439,78 \$	
No paiement:	171036	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05980	Nom:	TERRASSEMENT TECNICK INC.	Montant:	69 198,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-20	18193	FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES (2023-9307)			Mélissa Mercure	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9307)		69 198,76 \$	
No paiement:	171037	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	95663	Nom:	9091-3377 QUEBEC INC.	Montant:	4 091,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	48093	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2024-4601)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4601)		4 091,19 \$	
No paiement:	171038	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	232,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-30	CA41B35GJJI	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1516)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1516)		19,70 \$	
2024-08-13	CA4OP644PSKI	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1703)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1703)		25,28 \$	
2024-07-16	CA42L78AGHAI	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1658)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1658)		31,03 \$	
2024-08-13	CA41X7NW6ACCUI	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1703)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1703)		25,72 \$	
2024-08-13	CA4VWX7OZFI	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1703)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1703)		22,87 \$	
2024-08-13	CA43HRKX01EI	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1703)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1703)		75,84 \$	
2024-08-13	CA41AY8BGM0I	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1703)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1703)		32,44 \$	
No paiement:	171039	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01148	Nom:	ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC	Montant:	149,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	2411167	ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC DU 30 JUIN 2024 AU 29 JUIL			Marie-Eve Ferland			149,47 \$	
No paiement:	171040	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	96078	Nom:	AUTOBUS TRANSCO (1988) INC	Montant:	431,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-01	271384	TRANSPORT D'AUTOBUS POUR LES CAMPS DE JOUR (2024-1319)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1319)		431,16 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171041	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	196,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	7771	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4603)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4603)		196,60 \$	
No paiement:	171042	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01137	Nom:	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA MONTEREGIE	Montant:	5 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-16	20240816	ANIMATION CAMP DE JOUR - MUSIQUE (2024-9181)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9181)		5 000,00 \$	
No paiement:	171043	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	00533	Nom:	COUNTRY CLUB MONTREAL	Montant:	2 242,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-05	20240705	ANIMATION CAMP DE JOUR (2024-9192)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9192)		2 242,01 \$	
No paiement:	171044	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01896	Nom:	ENTREPRISES DE REFRIGERATION LS INC	Montant:	5 077,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	LSP-62666	AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA (2023-9305)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9305)		5 077,07 \$	
No paiement:	171045	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04227	Nom:	G. DAVIAULT LTEE	Montant:	151,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	054355	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7983)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7983)		151,77 \$	
No paiement:	171046	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03291	Nom:	GROUPE JLD-LAGUE	Montant:	1 126,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-08	794724	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7982)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7982)		1 126,73 \$	
No paiement:	171047	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	52585	Nom:	IMPRIMERIE HEON & NADEAU	Montant:	4 351,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-12	45781	IMPRESSION MAGAZINE MUNICIPAL (2023-9215)			Catherine Langevin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9215)		4 351,40 \$	
No paiement:	171048	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	59268	Nom:	KENT AUTOMOTIVE	Montant:	1 056,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	9311745163	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4596)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4596)		1 056,77 \$	
No paiement:	171049	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04867	Nom:	KEYSTONE INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE QC. INC.	Montant:	398,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-24	BQ644674	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7885)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7885)		398,44 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171050	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04803	Nom:	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	Montant:	5 145,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	2108017957	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2107907132 (2024-1289)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1289)		(94,28 \$)	
2024-07-03	2107907132	GAZ, PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2024-1289)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1289)		5 239,41 \$	
No paiement:	171051	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03800	Nom:	NOS VOIX NOS VISAGES	Montant:	33 947,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	20240815-MA02	ANIMATION CAMP DE JOUR (2024-9191)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure en remplacement de François Pépin (2024-9191)		33 947,00 \$	
No paiement:	171052	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	95417	Nom:	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant:	1 369,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-12-22	003324	DÉCOMPTE #6 - PROGRAMME DE REFECTION ROUTIÈRE (2022-9121)			François Pépin	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2022-9121)		1 369,76 \$	
No paiement:	171053	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	50110	Nom:	PETITE CAISSE DIRECTION GENERALE (SANDRA EMOND)	Montant:	385,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	20240819	PETITE CAISSE DIRECTION GENERALE (SANDRA EMOND)			Jacques Des Ormeaux			385,10 \$	
No paiement:	171054	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	60448	Nom:	PIERRE-TOUSSAINT BRUNETTE	Montant:	26,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	20240815	REMBOURSEMENT DE LIVRE PERDU			Elizabeth Jacques			26,95 \$	
No paiement:	171055	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	95464	Nom:	PLOMBERIE CHAUFFAGE VINCENT	Montant:	1 178,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	C-3625	TRAVAUX DE PLOMBERIE - CENTRE DES LOISIRS (2024-9039)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9039)		278,24 \$	
2024-08-07	C-3626	TRAVAUX DE PLOMBERIE - PVM (2024-9039)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9039)		293,16 \$	
2024-08-14	C-3633	TRAVAUX DE PLOMBERIE - PVM (2024-9039)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9039)		607,06 \$	
No paiement:	171056	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	176,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	801491	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8202)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8202)		47,11 \$	
2024-08-12	799567	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8198)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8198)		129,32 \$	
No paiement:	171057	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	609,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	41460-14219011	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (2024-8077)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8077)		311,04 \$	
2024-08-01	41460-14213111	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (2024-8077)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8077)		67,34 \$	
2024-07-31	41460-14212501	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-8076)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8076)		103,75 \$	
2024-07-31	41460-14211991	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (2024-8075)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8075)		127,76 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171058	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03126	Nom:	RONA INC.	Montant:	257,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	42420-13241081	ACHAT DE MATERIEL - MÉCANIQUE (2024-8191)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8191)		257,61 \$	
No paiement:	171059	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	249,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	43020-13331551	ACHAT DE MATERIEL - VÉHICULE (2024-8189)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8189)		249,64 \$	
No paiement:	171060	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	68,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	47917	ACHAT DE PROPANE (2024-4606)			Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-4606)		68,99 \$	
No paiement:	171061	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05465	Nom:	Techzone Cardio	Montant:	141,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-22	13614	ACHAT DE MATERIEL - SPORT (2024-1264)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1264)		141,90 \$	
No paiement:	171063	Date:	2024-08-24	Référence Fourn.:	96365	Nom:	D'ANGERS MUSIQUE INC	Montant:	2 012,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-10	230824	SPECTACLE DES FILS DU DIABLE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4482)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4482)		2 012,06 \$	
No paiement:	171064	Date:	2024-08-24	Référence Fourn.:	96360	Nom:	DE PAILLETES ET D'ESPOIR INC	Montant:	2 874,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-09	2024-H-25	ANIMATION ACTIVITÉ DE BINGO - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4459)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4459)		2 874,38 \$	
No paiement:	171065	Date:	2024-08-24	Référence Fourn.:	96350	Nom:	GROUPE PRO-SPEC INC	Montant:	2 586,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-13	285	SPECTACLE LOVE U2 - 24 AOÛT 2024 (2024-4393)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4393)		2 586,94 \$	
No paiement:	171066	Date:	2024-08-24	Référence Fourn.:	96367	Nom:	ROSEMARIE RECORDS	Montant:	2 155,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-01	CAR-20240824	SPECTACLE DE CRAVANE (2024-4481)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4481)		2 155,78 \$	
No paiement:	171067	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	95486	Nom:	EMPORTE-MOI (CARTE DE CREDIT)	Montant:	651,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-02	3278	BOITES À LUNCH - COMITÉ ÉCONOMIQUE (2024-4590)			Jacques Des Ormeaux	Mélissa Mercure en remplacement de François Pépin (2024-4590)		215,75 \$	
2024-08-15	3358	BOITES À LUNCH - COMITÉ ÉCONOMIQUE (2024-4639)			Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-4639)		436,04 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171068		2024-08-28	05358	Amazon Canada	202,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-20	CA4AGUNME7I	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1736)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1736)	87,37 \$
2024-08-19	CA4DCWYD3YOI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1715)	Daniel Fortier	Catherine Langevin (2024-1715)	28,73 \$
2024-08-19	CA41FMKJ5AYKI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1715)	Daniel Fortier	Catherine Langevin (2024-1715)	86,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171069		2024-08-28	03158	ARTS ET LA VILLE (LES)	455,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	ADH24-177	ADHESION 2024 AU RÉSEAU DES ARTS ET LA VILLE (2024-4614)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4614)	455,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171070		2024-08-28	04802	BELL CANADA	7 461,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-01	X015342454240801	FRAIS D'INTERNET DU 6 DESAULNIERS (551409667) (2024-9013)	Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9013)	704,62 \$
2024-08-01	X014979241240801	FRAIS D'INTERNET POUR LE 2035 VICTORIA (545470032) (2024-9013)	Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9013)	3 007,98 \$
2024-08-01	X015167374240801	FRAIS D'INTERNET - 600 AVENUE OAK (548675806) (2024-9013)	Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9013)	3 749,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171071		2024-08-28	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	87,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-30	7774	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1677)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1677)	87,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171072		2024-08-28	00477	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	119,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-21	101166734	ACHAT DE PLANTES (2024-1263)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1263)	119,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171073		2024-08-28	00716	CENTRE DE REFERENCE EN AGRICULTURE ET	68,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-21	127 162	ACHAT DE LIVRES - PLANTES ENVAHISSANTES - PROTEGER LA NATURE ET L'ARGIRCUL	Yannick Nantel	Vasco Morgado (2024-1723)	68,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171074		2024-08-28	04139	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	3 557,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	455309	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JUILLET 2024 - EGLISE ANGLICANE	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9056)	1 241,73 \$
2024-07-31	455176	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JUILLET 2024 - DOSSIER 101159 - RI	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9057)	2 315,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171075		2024-08-28	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	1 684,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-21	700003567583	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	31,11 \$
2024-08-21	725000364902	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	571,68 \$
2024-08-21	725000364904	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	21,41 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: 171075	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 52302	Nom: ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant: 1 684,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-21	700003567584	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	43,62 \$
2024-08-21	700003567585	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	21,41 \$
2024-08-21	700003567582	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	635,67 \$
2024-08-21	700003567581	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	60,37 \$
2024-08-21	725000364905	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	21,41 \$
2024-08-21	725000364903	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	277,54 \$

No paiement: 171076	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 96080	Nom: FORD DU CANADA LIMITEE	Montant: 80 130,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-23	24W1XL771	ACHAT D'UN VÉHICULE LÉGER (FOURGONNETTE) (2024-9075)	Mélissa Mercure	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9075)	80 130,75 \$

No paiement: 171077	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 2 802,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-23	665 802 857 233	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		253,83 \$
2024-08-15	689 202 694 926	FRAIS D'ELECTRICITÉ (299 095 464 150)	Francis Blondeau		246,38 \$
2024-08-14	664 902 850 807	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 110 310 537)	Francis Blondeau		38,33 \$
2024-08-15	669 402 840 167	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		438,03 \$
2024-08-15	615 402 975 741	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		118,35 \$
2024-08-20	691 003 120 993	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		1 707,93 \$

No paiement: 171078	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 52585	Nom: IMPRIMERIE HEON & NADEAU	Montant: 666,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-19	45822	ACCROCHE PORTES - COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2024-1695)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1695)	666,86 \$

No paiement: 171079	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 60638	Nom: ISABELLE MARCOUX	Montant: 6 321,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-26	20240626	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION : DOSSIER :	François Pépin		6 321,93 \$

No paiement: 171080	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 60650	Nom: JAMES AWAD	Montant: 2 119,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	20240827	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ PAR VENDEUR MOINS FRAIS D'	Maxime Marquis		2 119,25 \$

No paiement: 171081	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 96165	Nom: J. RENE LAFOND INC	Montant: 620,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-16	FC00071859	APPEL DE SERVICE (2024-4631)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4631)	620,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171082	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60446	Nom:	LA MIE GOUDENE	Montant:	207,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	0103	ACHAT DE VIENNOISERIES - ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (2024-4657)			Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-4657)		207,40 \$	
No paiement:	171083	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	00195	Nom:	MARCHE AUX FLEURS DU VILLAGE (LE)	Montant:	143,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	18	ACHAT DE FLEURS - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1719)			Jacques Des Ormeaux	Mélissa Mercure en remplacement de François Pépin (2024-1719)		143,72 \$	
No paiement:	171084	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	02312	Nom:	MARTECH INC	Montant:	657,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	205012	ACHAT D'AUTOCOLLANT (2024-8117)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-8117)		657,66 \$	
No paiement:	171085	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	95417	Nom:	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant:	17 407,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-17	18000376	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		5 564,47 \$	
2024-08-10	18000358	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		7 789,45 \$	
2024-08-10	78000429	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET ASPHALTE (2023-9311)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		1 118,94 \$	
2024-08-10	003427	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		2 684,90 \$	
2024-08-10	18000357	ACHAT D'EMULPLUS (2023-9311)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		250,08 \$	
No paiement:	171086	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	50002	Nom:	PETITE CAISSE TRAVAUX PUBLICS (MAIRE-EVE TREPANIER)	Montant:	228,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-26	20240826	PETITE CAISSE TRAVAUX PUBLICS (MAIRE-EVE TREPANIER)			Vasco Morgado			228,65 \$	
No paiement:	171087	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	59319	Nom:	PIANO HERITAGE	Montant:	113,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	24779	ACHAT DE PRODUIT - PIANO (2024-1702)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1702)		113,60 \$	
No paiement:	171088	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60646	Nom:	PIERRE MAINVILLE	Montant:	700,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	20240821	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÉGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION: DOSSIER 2			Cassandra Comin Bergor			700,00 \$	
No paiement:	171089	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60649	Nom:	PIERRE-YVES MATHIEU	Montant:	1 192,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-27	20240827	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ PAR VENDEUR MOINS FRAIS D'			Maxime Marquis			1 192,88 \$	
No paiement:	171090	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	54606	Nom:	CENTRE D'ART DE PREVILLE	Montant:	1 500,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171090	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	54606	Nom:	CENTRE D'ART DE PREVILLE	Montant:	1 500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-02	PBB-240825	SPECTACLE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4452)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4452)		1 500,00 \$	
No paiement:	171091	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	00810	Nom:	PRODUITS CHIMIQUES SIMCO INC (LES)	Montant:	2 482,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	54439	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-1726)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1726)		2 482,11 \$	
No paiement:	171092	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	59495	Nom:	PUBLICATIONS LE PHARE	Montant:	919,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	1922	PARUTION DU 14 AOÛT 2024 - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4634)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4634)		919,80 \$	
No paiement:	171093	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	01302	Nom:	RENO DEPOT	Montant:	91,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	76010-11321791	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-8079)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8079)		91,68 \$	
No paiement:	171094	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	494,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	41460-14234071	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-8078)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8078)		77,54 \$	
2024-08-20	41460-14235151	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8212)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8212)		133,76 \$	
2024-08-12	41460-14224461	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-8077)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8077)		212,44 \$	
2024-08-14	41460-14228221	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-8078)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8078)		70,48 \$	
No paiement:	171095	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	357,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	43020-13355871	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES LOCALES (2024-7986)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-7986)		186,66 \$	
2024-08-19	43020-13355891	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES LOCALES (2024-7986)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-7986)		170,37 \$	
No paiement:	171096	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	59130	Nom:	STUDIO DANSE C	Montant:	12 090,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-12	2024-08	ANIMATION CAMP DE JOUR - HIP HOP ET CONTEMPORAIN (2024-9183)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9183)		12 090,00 \$	
No paiement:	171097	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	03261	Nom:	SUD ELECTRIQUE INC	Montant:	982,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-08	37480	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8197)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8197)		539,81 \$	
2024-08-07	037479	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8193)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8193)		442,65 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	171098	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	02954	Nom:	TECHNICIEN DE GLACE INC	Montant:	7 484,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-07	TI-24064	FRAIS D'IMPRESSION (2024-1632)				Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1632)	724,34 \$	
2024-07-25	G-24035	REPARATION DE BANDE DE HOCKEY (2024-8056)				Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-8056)	4 024,13 \$	
2024-08-07	TI-24063	FRAIS D'IMPRESSION (2024-1648)				Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1648)	2 736,41 \$	
No paiement:	171099	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	05443	Nom:	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant:	541,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-22	717113095	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8209)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8209)	541,26 \$	
No paiement:	171100	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	75,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-02	00004586/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2024-9081)				Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9081)	75,74 \$	
No paiement:	171101	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	50148	Nom:	VILLE DE LONGUEUIL (QUOTE-PART)	Montant:	11 193,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-19	202440-030100078	FACTURATION DE LA QUOTE-PART DU MOIS D'AVRIL À JUIN 2024 POUR LES DÉPENSES F				Maxime Marquis		11 193,00 \$	
No paiement:	171102	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	01103	Nom:	VITRERIE L.M ET ROUX LTEE	Montant:	32,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-19	FAC/2024/02640	RÉPARATION DE MOUSTIQUAIRE (2024-4624)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4624)	32,19 \$	
No paiement:	171103	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60647	Nom:	YVES PICARD	Montant:	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-20	20240820	REMBOURSEMENT DE PERMIS				Christopher Rogers		100,00 \$	
No paiement:	S22393	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	96364	Nom:	ALTUM IMAGE INC	Montant:	2 500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-25	1745-1	CAMPAGNE À LA DÉCOUVERTE DE SAINT-LAMBERT (2024-9218)				François Pépin	François Pépin (2024-9218)	2 500,00 \$	
No paiement:	S22394	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	54493	Nom:	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant:	15 437,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-04-16	20240416-U	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -				François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	5 533,17 \$	
2024-06-04	20240604-U	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - E				François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	114,98 \$	
2024-06-04	20240604-SA	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - E				François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	229,95 \$	
2024-04-16	20240416-SA	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -				François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	9 559,70 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22514	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04621	Nom:	ADF DIESEL	Montant:	1 110,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-24	FA07-234810	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4565)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4565)		1 110,93 \$	
No paiement:	S22515	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96303	Nom:	AMELIE GAUTHIER-GILBERT	Montant:	360,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-10	20240610	COURS D'INITIATION AU CROCHET (2024-4357)			Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-4357)		360,00 \$	
No paiement:	S22516	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	1 448,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-23	80563	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-8059)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8059)		189,70 \$	
2024-07-23	80564	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE PVM (2024-8059)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8059)		1 258,98 \$	
No paiement:	S22517	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	02380	Nom:	BOULONS PLUS	Montant:	508,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-18	3080034	ACHAT DE CÂBLE D'AVIATION POUR HAUBANAGE ARBRES (2024-1548)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1548)		508,88 \$	
No paiement:	S22518	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	03232	Nom:	BRANDT (NORTRAX)	Montant:	3 667,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-22	8213808	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8159)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8159)		2 868,64 \$	
2024-07-22	8213841	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8171)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8171)		799,20 \$	
No paiement:	S22519	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04116	Nom:	BUNZL NETTOYAGE ET HYGIENE (PRESCOTT S.M.)	Montant:	239,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	3817769	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1683)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1683)		239,15 \$	
No paiement:	S22520	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	03205	Nom:	CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant:	769,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	240704	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2024-9019)			Vasco Morgado	Roch Sergerie (2024-9019)		769,71 \$	
No paiement:	S22521	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	3 747,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	2024 18055730	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		320,14 \$	
2024-07-29	2024 18055155	ACHAT D'EMULPLUS (2024-4548)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4548)		579,47 \$	
2024-07-29	2024 18054768	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		205,96 \$	
2024-07-23	2024 18053047	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		420,84 \$	
2024-07-31	2024 18055682	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		295,33 \$	
2024-07-25	2024 18054442	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		296,98 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: S22521	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 3 747,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-17	2024 18054261	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	284,20 \$
2024-07-15	2024 18051812	ACHAT D'EMULPLUS (2024-4548)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4548)	482,90 \$
2024-07-31	2024 18055640	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	861,80 \$

No paiement: S22522	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 60157	Nom: DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	Montant: 24 626,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-02	INV-2414759	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION D'INFRASTR	Nicolas Beaudoin		16 458,38 \$
2024-08-02	INV-2414760	CONTROLE DES MATÉRIAUX - TROTTOIRS ET BORDURES (2024-9142)	Nicolas Beaudoin	François Pépin (2024-9142)	565,64 \$
2024-08-02	INV-2414758	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX SUR GREEN I	Nicolas Beaudoin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9132)	7 602,73 \$

No paiement: S22523	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 95905	Nom: DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	Montant: 92,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-25	204-13913	18L D'EAU DE SOURCE (2024-9082)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-9082)	52,00 \$
2024-07-16	204-13718	18L D'EAU DE SOURCE (2024-9219)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2024-9219)	40,24 \$

No paiement: S22524	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 01566	Nom: EDUCAZOO INC	Montant: 9 195,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	13263.	ANIMATION CAMP DE JOUR - SEMAINE 05 AOÛT 2024 (2024-9148)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9148)	4 196,59 \$
2024-07-22	13262.	ANIMATION CAMP DE JOUR - SEMAINE 22 JUILLET 2024 (2024-9148)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9148)	4 196,59 \$
2024-07-02	13261.	ANIMATION CAMP DE JOUR - SEMAINE 02 JUILLET 2024 (2024-9148)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9148)	802,27 \$

No paiement: S22525	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 02172	Nom: EMCO CORPORATION	Montant: 625,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-23	288243012997	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-4500)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-4500)	391,58 \$
2024-07-23	288243012999	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-4580)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4580)	124,49 \$
2024-07-23	288243012998	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-4580)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4580)	109,00 \$

No paiement: S22526	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 16 847,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-05	4489	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)	Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)	9 627,00 \$
2024-07-01	4487	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)	Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)	7 220,24 \$

No paiement: S22527	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 05033	Nom: Enseicom	Montant: 2 477,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-26	07848	APPEL DE SERVICE - COLONNES MORRIS (2024-1285)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1285)	2 477,71 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22528	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04550	Nom:	EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant:	145,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-22	874973-0001	LOCATION D'ÉQUIPEMENT - ENTRETIEN DES PARCS (2024-4582)				Yannick Raymond	Yannick Nantel (2024-4582)	145,13 \$	
No paiement:	S22529	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	05840	Nom:	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant:	956,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-25	51033	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8162)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8162)	478,29 \$	
2024-07-22	50917	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8162)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8162)	478,29 \$	
No paiement:	S22530	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	03398	Nom:	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant:	275,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-25	INV59105	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-8107)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8107)	275,94 \$	
No paiement:	S22531	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	59518	Nom:	GEOThENTIC INC.	Montant:	482,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-22	INV-027387	APPEL DE SERVICE - SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2024-4558)				Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-4558)	482,90 \$	
No paiement:	S22532	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	00555	Nom:	GRUPE LABERGE INC.	Montant:	4 648,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-22	046253	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE MULTIFONCTIONNEL - JUIN 2024 (2023-9177)				Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9177)	4 648,72 \$	
No paiement:	S22533	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04579	Nom:	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	Montant:	184,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-22	274977	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7963)				Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7963)	184,26 \$	
No paiement:	S22534	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04344	Nom:	J.A. LARUE INC	Montant:	6 295,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-26	I000082408	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-1667)				Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1667)	6 295,63 \$	
No paiement:	S22535	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	04880	Nom:	JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. (LES)	Montant:	12 589,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-20	2563	ACHAT DE VEGETAUX POUR L'AGRICULTURE URBAINE (2024-1258)				Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1258)	194,31 \$	
2024-07-20	2562	FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES (2024-9016)				Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9016)	12 395,18 \$	
No paiement:	S22536	Date:	2024-08-07	Référence Fourn.:	96034	Nom:	MARTIN INC	Montant:	250,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-07-25	1044982	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)				Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: S22536	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 250,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-25	1044983	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-07-25	1044981	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$

No paiement: S22537	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 650,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-24	197173	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-9153)	Yannick Nantel	Vasco Morgado (2024-9153)	650,19 \$

No paiement: S22538	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 396,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-23	20904	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1002)	80,48 \$
2024-07-23	20906	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1002)	40,24 \$
2024-07-23	20899	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1002)	126,47 \$
2024-07-23	20908	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1002)	51,74 \$
2024-07-23	20916	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1002)	97,73 \$

No paiement: S22539	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 95912	Nom: MINISTERE ENIRONNEMENT ET LUTTE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Montant: 6 063,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-15	TR-0110262-00001	TRACABILITE DES SOLS - BIBLIOTHÈQUE (2024-1666)	Nicolas Beaudoin	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-1666)	416,10 \$
2024-07-15	TR-0110220-00001	TRACABILITE DES SOLS - RUE GREEN (2024-1666)	Nicolas Beaudoin	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-1666)	719,00 \$
2024-07-15	TR-0107622-00001	TRACABILITE DES SOLS - PROJET DE BORDURES ET TROTTOIRS (2024-1666)	Nicolas Beaudoin	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-1666)	2 977,85 \$
2024-07-16	RD-0110262-00001	TRACABILITE DES SOLS - BIBLIOTHÈQUE (2024-1666)	Nicolas Beaudoin	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-1666)	932,95 \$
2024-07-16	RD-0107622-00001	TRACABILITE DES SOLS - PROJET DE BORDURES ET TROTTOIRS (2024-1666)	Nicolas Beaudoin	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-1666)	1 017,50 \$

No paiement: S22540	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 383,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-22	62433	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8173)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8173)	383,91 \$

No paiement: S22541	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE	Montant: 2 664,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-26	366629	ACHAT DE GLYCOL (2024-1669)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-1669)	1 657,80 \$
2024-07-18	367062	ACHAT DE PROPYLENE GLYCOL (2024-1663)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1663)	1 007,18 \$

No paiement: S22542	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 96191	Nom: NICOLE DESROSIERS	Montant: 3 437,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-26	127-24	ANIMATION CAMP DE JOUR - MISSION POTAGERE DU 22 AU 26 JUILLET 2024 (2024-9178)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9178)	3 437,75 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: S22543	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant: 1 624,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-18	605076	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-4576)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4576)	781,73 \$
2024-07-15	E15321	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7966)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-7966)	151,83 \$
2024-07-22	E16926	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-8174)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-8174)	51,56 \$
2024-07-16	E15457	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION EAUX (2024-7438)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7438)	639,03 \$

No paiement: S22544	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 531,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-23	427087/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8177)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8177)	52,70 \$
2024-07-25	430225/1	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-8180)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8180)	65,20 \$
2024-07-24	427637/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8177)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8177)	22,33 \$
2024-07-22	424496/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8175)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8175)	26,74 \$
2024-07-18	416933/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8164)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8164)	364,68 \$

No paiement: S22545	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 52248	Nom: PROMOTIONS ZONE (LES)	Montant: 3 981,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-18	Z113281	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR - 18 JUILLET 2024 (2024-4555)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4555)	3 981,28 \$

No paiement: S22546	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 580,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-18	0569366	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE PVM (2024-7519)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7519)	231,07 \$
2024-07-22	0569471	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES PISCINES EXTERIEURES (2024-7519)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7519)	185,74 \$
2024-07-16	0569186	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION - EAUX (2024-4538)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-4538)	18,76 \$
2024-07-18	0569347	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE PVM (2024-7519)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7519)	18,63 \$
2024-07-22	0569451	ACHAT DE MATERIEL - JEUX D'EAU PARC DE LA VOIE MARITIME (2024-7519)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7519)	126,42 \$

No paiement: S22547	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 03653	Nom: SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	Montant: 9 984,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-25	4020PI002778	DISPOSITION DE SOL CONTAMINÉ A ET B (2024-4422, 2024-9085)	Vasco Morgado	Éric Painchaud (2024-4422), François Pépin en remplacement de C	9 984,35 \$

No paiement: S22548	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 04799	Nom: SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant: 172,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-18	42805	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT - 1ER JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025 - 81 HOOPER (2024-45)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4577)	172,46 \$

No paiement: S22549	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 86,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-18	296728	APPEL DE SERVICE - BIBLIOTHÈQUE (2024-4585)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4585)	86,32 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: S22550	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 02109	Nom: SIGNOPLUS	Montant: 3 045,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-25	FC 107727	ACHAT DE MATERIEL DE SIGNALISATION (2024-1542)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1542)	344,93 \$
2024-07-15	FC 107301	PANNEAUX D'ALUMINIUM (2024-1542)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1542)	1 659,03 \$
2024-07-22	FC 107480	ACHAT DE MATERIEL - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE (2024-1594)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1594)	1 041,67 \$

No paiement: S22551	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant: 238,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-16	225042	BREVET - REANIMATION (2024-4543)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4543)	4,00 \$
2024-07-16	225051	BREVET ETOILE DE BRONZE (2024-4543)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4543)	78,00 \$
2024-07-16	225041	BREVETS DE PREMIERS SOINS (2024-4543)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4543)	156,00 \$

No paiement: S22552	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 01682	Nom: SPIN	Montant: 1 859,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-19	SP-2460	ANIMATION CAMP DE JOUR - SKATEBOARD (2024-9187)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9187)	1 859,67 \$

No paiement: S22553	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant: 6 311,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-17	FC-339448	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1616)	Vasco Morgado	Jean-François Blanchette (2024-1616)	5 838,97 \$
2024-07-17	FC-339488	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7439)	Vasco Morgado	Jean-François Blanchette (2024-7439)	346,03 \$
2024-07-10	FC-339096	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7437)	Vasco Morgado	Jean-François Blanchette (2024-7437)	126,51 \$

No paiement: S22554	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP	Montant: 910,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-22	16166113-00	ACHAT DE MATERIEL - PREMIERS SOINS (2024-1602)	Vasco Morgado	Éric Painchaud (2024-1602)	447,24 \$
2024-07-17	16208803-00	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-8106)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-8106)	463,27 \$

No paiement: S22555	Date: 2024-08-07	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 2 078,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-15	25964546	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7965)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7965)	200,00 \$
2024-07-15	25964522	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8043)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8043)	1 878,92 \$

No paiement: S22556	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 02787	Nom: AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant: 5 585,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-01	80801	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9003)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9003)	1 214,13 \$
2024-08-01	80798	RETOUR DE CONSIGNE - BIDON DE CHLORE (2024-9003)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9003)	(193,16 \$)
2024-07-15	80364	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9006)	Dominique-Anne Soucie		4 139,10 \$
2024-08-01	80800	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9004)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9004)	425,41 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22557		2024-08-15	04838	AREO-FEU	60,37 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-08	F0057124	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7974)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7974)	60,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22558		2024-08-15	59121	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	402,41 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-27	FAC58008	SERVICES PROFESSIONNELS - ASSISTANCE EN GEOMATIQUE (2024-9224)		Anik Fortin	Anik Fortin (2024-9224)	402,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22559		2024-08-15	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	7 005,91 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-05	428632	SERVICES PROFESSIONNELS - NÉGOCIATION COLS BLANCS (2024-9059)		Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9059)	6 394,81 \$
2024-04-05	428631	SERVICES PROFESSIONNELS - RÉÉVALUATION DES DESCRIPTIONS DES FONCTIONS DE		Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9059)	611,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22560		2024-08-15	02116	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	374,25 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-08	23FAC00274420	EXAMEN PRE EMPLOI (2024-9057)		Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9057)	374,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22561		2024-08-15	04827	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	50,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-30	177604	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7975)		Yannick Nantel	Marie-Eve Ferland (2024-7975)	50,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22562		2024-08-15	04640	CONSTRUCTION DJL INC	5 741,82 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-10	2024 18047480	VOIR CREDIT 2024 18055723		Eric Valotaire		378,43 \$
2024-07-09	2024 18055735	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)		Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	152,66 \$
2024-07-09	2024 18055724	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18047461		Eric Valotaire		(189,69 \$)
2024-07-18	2024 18055721	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18051851		Eric Valotaire		(187,17 \$)
2024-07-10	2024 18055736	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)		Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	304,57 \$
2024-07-10	2024 18055723	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18047480		Eric Valotaire		(378,43 \$)
2024-07-11	2024 18050140	ASPHALTE FROIDE (2024-4548)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4548)	404,02 \$
2024-07-18	2024 18055738	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)		Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	150,64 \$
2024-07-11	2024 18055737	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)		Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	299,50 \$
2024-07-11	2024 18055722	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18050129		Eric Valotaire		(372,12 \$)
2024-07-11	2024 18050129	VOIR CREDIT 2024 18055722		Eric Valotaire		372,12 \$
2024-06-25	2024 18041091	VOIR CREDIT 2024 18055725		Eric Valotaire		190,32 \$
2024-07-23	2024 18055241	ASPHALTE ROUTIER (2024-9111)		Eric Valotaire	Jacques Des Ormeaux (2024-9111)	810,93 \$
2024-06-05	2024 18036981	VOIR CREDIT 2024 18055729		Eric Valotaire		397,76 \$
2024-06-18	2024 18038503	VOIR CREDIT 2024 18055727		Eric Valotaire		158,06 \$
2024-07-31	2024 18055733	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)		Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	149,50 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: S22562	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 5 741,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	2024 18055732	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	127,22 \$
2024-07-31	2024 18055731	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	159,51 \$
2024-06-13	2024 18037219	VOIR CREDIT 2024 18055728	Eric Valotaire		198,18 \$
2024-07-31	2024 18055734	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	153,17 \$
2024-07-31	2024 18055729	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18036981	Eric Valotaire		(397,76 \$)
2024-07-31	2024 18055726	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18041052	Eric Valotaire		(185,76 \$)
2024-07-31	2024 18055725	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18041091	Eric Valotaire		(190,32 \$)
2024-07-31	2024 18055727	CREDIT EN REFERENCDE A LA FACTURE 2024 18038503	Eric Valotaire		(158,06 \$)
2024-07-31	2024 18055728	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2024 18037219	Eric Valotaire		(198,18 \$)
2024-07-09	2024 18047461	VOIR CREDIT 2024 18055724	Eric Valotaire		189,69 \$
2024-06-19	2024 18041052	VOIR CREDIT 2024 18055726	Eric Valotaire		185,76 \$
2024-06-20	2024 18039904	ASPHALTE ROUTIER (2024-9111)	Eric Valotaire	Jacques Des Ormeaux (2024-9111)	1 601,35 \$
2024-07-18	2024 18051851	VOIR CREDIT 2024 18055721	Eric Valotaire		187,17 \$
2024-06-19	2024 18039892	ASPHALTE ROUTIER (2024-9111)	Eric Valotaire	Jacques Des Ormeaux (2024-9111)	1 428,75 \$

No paiement: S22563	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 60157	Nom: DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	Montant: 900,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-01	INV-2414735	VOIR CRÉDIT CN-2414735	Nicolas Beaudoin		977,29 \$
2024-08-07	CN-2414735	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2414735	Nicolas Beaudoin		(977,29 \$)
2024-08-07	INV-2414785	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX- DULWICH ENTRE RIVER	Nicolas Beaudoin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9156)	900,17 \$

No paiement: S22564	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 50147	Nom: DEROME DESIGN INC.	Montant: 3 765,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-11	3908	PANNEAUX DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTAUX (2024-4556)	Marie-Eve Ferland	Vasco Morgado (2024-4556)	3 765,43 \$

No paiement: S22565	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 59278	Nom: DIREKTION 360 (INDUKTION)	Montant: 2 313,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-30	MTL-7082	SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE AU CENTRE I	Eric Painchaud	Francis Blondeau (2023-1836)	2 313,88 \$

No paiement: S22566	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 95905	Nom: DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	Montant: 84,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-28	204-13917	18L D'EAU DE SOURCE (2024-1467)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure en remplacement de Veronique Guité (2024-1467)	84,00 \$

No paiement: S22567	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 96160	Nom: DRUMCO ENERGIE INC.	Montant: 467 435,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-16	40696	ACHAT D'UN GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE DE LOISIRS (2023-9213)	Mélissa Mercure	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9213)	467 435,46 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22568	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	02172	Nom:	EMCO CORPORATION	Montant:	170,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	288243013175	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN CHALET ET PISCINE DE LA VOIE MARITIME (2024-80)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8065)		170,91 \$	
No paiement:	S22569	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	18 351,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-20	4492	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)			Eric Painchaud	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)		18 351,46 \$	
No paiement:	S22570	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04550	Nom:	EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant:	2 377,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	811498-0012	LOCATION GENERATRICE (2023-2479)			Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2023-2479)		2 377,58 \$	
No paiement:	S22571	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03282	Nom:	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant:	47,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	FA-99562	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-8179)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8179)		47,65 \$	
No paiement:	S22572	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03651	Nom:	FILMS CRITERION (LES)	Montant:	1 580,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-24	822969	PRESENTATION DU FILM - BEAUX CINOCHES (2024-4598)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4598)		344,93 \$	
2024-07-24	822968	PRESENTATION DU FILM - BEAUX CINOCHES (2024-4598)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4598)		1 235,98 \$	
No paiement:	S22573	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	58887	Nom:	FNX-INNOV	Montant:	4 311,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	429757	ARPENTAGE DE DIVERSES RUES (2024-9209)			Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Éric Painchaud (2024-9209)		4 311,56 \$	
No paiement:	S22574	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04064	Nom:	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant:	204,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	496453	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1684)			Francis Blondeau	Martin Latulippe (2024-1684)		162,70 \$	
2024-08-05	497860	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1684)			Francis Blondeau	Martin Latulippe (2024-1684)		6,88 \$	
2024-05-29	437076	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1505)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1505)		34,49 \$	
No paiement:	S22575	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03255	Nom:	GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant:	172,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-23	CW31682358	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		56,66 \$	
2024-07-23	CW31682970	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		115,44 \$	
No paiement:	S22576	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	60349	Nom:	GROUPE ICIBLE	Montant:	707,10 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22576	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	60349	Nom:	GROUPE ICIBLE	Montant:	707,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20225637	LICENCE - TUXEDO POUR JUIN 2024 (2024-9054)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9054)		707,10 \$	
No paiement:	S22577	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	00555	Nom:	GROUPE LABERGE INC.	Montant:	44 721,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-22	046261	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE DES LOISIRS - JUIN 2024 (2024-9161)			Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9161)		21 294,37 \$	
2024-08-01	046163	ENTRETIEN MENAGER DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU 31-35 FORT - AOÛT 2024 (2023-9304)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9304)		11 069,80 \$	
2024-07-25	046267	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER ET MANOEUVRE POUR L'ARÉNA ET DEMONTAGE DE C			Eric Carignan	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9161)		12 357,33 \$	
No paiement:	S22578	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	96366	Nom:	GROUPE VEGECO INC	Montant:	1 092,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-15	24-2018-1	TRATEMENT HERBE À PUCE (2024-1604)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1604)		1 092,26 \$	
No paiement:	S22579	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	59099	Nom:	GUARD-X INC.	Montant:	903,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-30	R0338167	APPEL DE SERVICE - DÉTECTEUR DE FUMÉE (2024-7851)			Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-7851)		552,50 \$	
2024-06-28	R0327317	APPEL DE SERVICE - SYSTÈME ALARME INCENDIE (2024-7851)			Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-7851)		351,42 \$	
No paiement:	S22580	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	183,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-06	8282	FRAIS D'IMPRESSION - COROPLAST (2024-9105)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9105)		155,22 \$	
2024-08-06	8283	FRAIS D'IMPRESSION - COROPLAST (2024-1671)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-1671)		28,74 \$	
No paiement:	S22581	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04579	Nom:	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	Montant:	127,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	275421	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-8110)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8110)		127,76 \$	
No paiement:	S22582	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	386,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-26	42719	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)		192,37 \$	
2024-07-26	42720	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)		194,49 \$	
No paiement:	S22583	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	00166	Nom:	LESLIE MACDONALD	Montant:	185,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	300724-1	SERVICE DE TRADUCTION (2024-9316)			Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2024-9316)		185,57 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: S22584	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 1 634,16 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-23	193262	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	664,68 \$
2024-07-23	193270	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	24,54 \$
2024-07-23	193263	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	56,50 \$
2024-07-23	193267	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	9,67 \$
2024-07-23	193269	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	161,70 \$
2024-07-23	193266	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	113,78 \$
2024-07-23	193265	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	37,31 \$
2024-07-23	193268	ALN (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	127,01 \$
2024-07-23	193264	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	438,97 \$

No paiement: S22585	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 504,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-25	201011	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	37,69 \$
2024-07-25	201006	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	114,17 \$
2024-07-25	201007	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	51,29 \$
2024-07-25	201010	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	259,72 \$
2024-07-25	201009	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	41,95 \$

No paiement: S22586	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 175,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-24	CWQ31684714	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	56,60 \$
2024-07-24	CW31684713	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	118,49 \$

No paiement: S22587	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 05690	Nom: MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant: 229,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-02	101816	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-1674)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1674)	229,95 \$

No paiement: S22588	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 250,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-08	1046186	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-08-08	1046185	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-08-08	1046184	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$

No paiement: S22589	Date: 2024-08-15	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 867,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-22	197083	ACHAT DE SABLE A JEUX ET DE TERRE DE REMPLISSAGE (2024-9153)	Yannick Nantel	Vasco Morgado (2024-9153)	867,49 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22590	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05775	Nom:	MBM EXTERMINATION INC.	Montant:	516,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-26	21981	GESTION PARASITAIRE (2024-4589)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-4589)		516,06 \$	
No paiement:	S22591	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04926	Nom:	Mobiliers H.Moquin	Montant:	786,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-06	23051	MOBILIER DE BUREAU (2024-1570)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1570)		786,09 \$	
No paiement:	S22592	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04007	Nom:	MULTI PSI (MULTI PRESSION L C INC)	Montant:	1 583,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	SE-41276	ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES PISCINES (2024-4466)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4466)		1 583,15 \$	
No paiement:	S22593	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	00023	Nom:	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	Montant:	1 874,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-02	2407026	SERVICES DE FORESTERIE URBAINE - EXPERTISES D'ARBRES (2022-9036)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9036)		1 874,67 \$	
No paiement:	S22594	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	00380	Nom:	NEURONES ATOMIQUES (LES)	Montant:	11 175,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	F12417	ANIMATION CAMP DE JOUR - TECHNO-TRUCS (2024-9190)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9190)		4 966,92 \$	
2024-08-01	F12416	ANIMATION CAMP DE JOUR - CAMP SCIENTIFIQUE (2024-9186)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9186)		6 208,65 \$	
No paiement:	S22595	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	59146	Nom:	NOUS LES ARTS	Montant:	413,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-03-26	04082024	ANIMATION CLIN D'OEIL SUR VINCENT VAN GOGH (2024-1694)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-1694)		413,91 \$	
No paiement:	S22596	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03499	Nom:	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant:	7 835,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	92435307	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1613)			Martin Latulippe	Francis Blondeau (2024-1613)		31,27 \$	
2024-07-30	92433310	ACHATS DE TABLES PLIANTES (2024-1635)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1635)		7 803,93 \$	
No paiement:	S22597	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	00168	Nom:	OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant:	909,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	E18197	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-1673)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1673)		909,45 \$	
No paiement:	S22598	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	51529	Nom:	PG SOLUTIONS INC.	Montant:	75,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	STD58908	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - JUILLET 2024 (2024-9117)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9117)		75,51 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22599	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05586	Nom:	PRECICOM TECHNOLOGIES INC.	Montant:	2 104,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-02	54560	ABONNEMENT FORTICARE - 1ER SEPTEMBRE 2024 AU 30 AOÛT 2025 (2024-9235)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9235)		2 104,04 \$	
No paiement:	S22600	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	50685	Nom:	PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.	Montant:	26 078,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-11	F05472	TONTES DE PELOUSES (2024-9104)			Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9104)		26 078,78 \$	
No paiement:	S22601	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	53433	Nom:	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant:	838,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	Q2143964	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - JUILLET 2024 (2024-9030)			Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2024-9030)		579,34 \$	
2024-07-31	Q2143864	APPEL DE SERVICE A LA MAIRIE (2024-4557)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-4557)		258,69 \$	
No paiement:	S22602	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	290,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	0569692	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7972)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7972)		259,36 \$	
2024-08-05	0569957	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-8067)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-8067)		31,30 \$	
No paiement:	S22603	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	54466	Nom:	RELAIS EXPERT - CONSEIL	Montant:	2 870,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	10258	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (2023-9228)			Véronique Guité	François Pépin en remplacement de Mélissa Mercure (2023-9228)		2 870,12 \$	
No paiement:	S22604	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	05397	Nom:	SANIBERT	Montant:	1 178,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	351052776	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES (2024-9107)			Yannick Nantel	Sophie Abott-Brown (2024-9107)		1 178,72 \$	
No paiement:	S22605	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	102,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	297940	SERVICE DE SERRURIER - PARC DE LA VOIE MARITIME (2024-4586)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-4586)		102,91 \$	
No paiement:	S22606	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	02109	Nom:	SIGNOPLUS	Montant:	1 005,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	FC 107827	ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION (2024-1662)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-1662)		1 005,79 \$	
No paiement:	S22607	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	60580	Nom:	SPCA ROUSSILLON	Montant:	2 229,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	ST-LAMB 2024-07	SERVICE ANIMALIER (2023-9257)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9257)		2 229,56 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22608	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	52048	Nom:	STEPHANIE TETREULT	Montant:	222,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	24103	REVISION LINGUISTIQUE - MAGAZINE VIVRE SAINT-LAMBERT (2024-9017)			Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2024-9017)		222,27 \$	
No paiement:	S22609	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	101,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	16233872-00	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-8112)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-8112)		25,71 \$	
2024-07-06	16131253-00	ACHAT DE CASQUES DE SÉCURITÉ (2024-1556)			Eric Painchaud	Dominique Anne-Soucie (2024-1556)		75,54 \$	
No paiement:	S22610	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	95458	Nom:	TEXPRIM	Montant:	190,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-17	2240	CARTE AFFAIRE - ÉQUIPE ENVIRONNEMENT (2024-1571)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1571)		190,57 \$	
No paiement:	S22611	Date:	2024-08-15	Référence Fourn.:	50536	Nom:	TOURISME MONTEREGIE	Montant:	651,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-16	2007	ADHÉSION À TOURISME MONTÉRÉGIE 2024 (2024-4551)			François Pépin	François Pépin (2024-4551)		651,91 \$	
No paiement:	S22614	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	6 768,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	80802	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE ALEXANDRA (2024-4604)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4604)		60,95 \$	
2024-08-01	80797	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9006)			Dominique-Anne Soucie			5 173,88 \$	
2024-08-01	80799	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9004)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9004)		942,80 \$	
2024-08-01	80803	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9004)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9004)		590,86 \$	
No paiement:	S22615	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04838	Nom:	AREO-FEU	Montant:	847,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	F0057311	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7442)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7442)		847,08 \$	
No paiement:	S22616	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03232	Nom:	BRANDT (NORTRAX)	Montant:	123,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	8214050	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 8214046 (2024-8185)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8185)		(11,16 \$)	
2024-07-31	8214046	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8185)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8185)		134,56 \$	
No paiement:	S22617	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03604	Nom:	BRAULT ET BOUTHILLIER	Montant:	268,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-09	FC00258434	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1504)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1504)		268,94 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22618	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04116	Nom:	BUNZL NETTOYAGE ET HYGIENE (PRESCOTT S.M.)	Montant:	213,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	3817986	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE - VOIR CÉRDIT 3818948 (2024-1691)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1691)		215,31 \$	
2024-08-13	3818948	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 3817986 (2024-1691)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1691)		(1,51 \$)	
No paiement:	S22619	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	00379	Nom:	CIME HAUT-RICHELIEU	Montant:	11 664,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	2922	ANIMATION CAMP DE JOUR - MONT SAINT-GRÉGOIRE (2024-9185)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9185)		11 664,00 \$	
No paiement:	S22620	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	51809	Nom:	CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR	Montant:	459,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	1484	FORMATION DAFA - ETE 2024 (2024-4599)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4599)		459,90 \$	
No paiement:	S22621	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	952,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	2024 18059097	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		321,52 \$	
2024-08-05	2024 18056672	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		213,51 \$	
2024-08-06	2024 18057112	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		212,66 \$	
2024-08-08	2024 18057898	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		204,92 \$	
No paiement:	S22622	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	59660	Nom:	CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	Montant:	1 058,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-19	9688	LOCATION DE JEUX GONFLABLES - FÊTE DE SAINT-LAMBERT (2024-9149)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-9149)		1 058,57 \$	
No paiement:	S22623	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03119	Nom:	DESCHENES ET FILS LTÉE	Montant:	574,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	B607826	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-8087)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-8087)		574,14 \$	
No paiement:	S22624	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	59278	Nom:	DIREKTION 360 (INDUKTION)	Montant:	10 862,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-30	MTL-7063	SERVICES PROFESSIONNELS - ÉCLAIRAGE DU PARC PRÉVILLE (2024-9205)			Carolyne Jouvray-Roulea	Vasco Morgado (2024-9205)		10 232,78 \$	
2024-07-31	MTL-7138	SERVICES PROFESSIONNELS -L'ÉCLAIRAGE DES RUES ALSACE, POITOU ET SIMARD (20			Nicolas Beaudoin	Éric Painchaud (2024-1058)		629,49 \$	
No paiement:	S22625	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01160	Nom:	DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC	Montant:	221,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	1123855	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1689)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1689)		221,62 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22626	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	57,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	FC00593650	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7823)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7823)		57,56 \$	
No paiement:	S22627	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	21 193,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-07	4479	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)			Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)		9 159,74 \$	
2024-08-09	4495	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)			Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)		12 033,74 \$	
No paiement:	S22628	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04492	Nom:	ENTREPOT DU SILENCIEUX G.L. (SILENCIEUX & FREINS G L)	Montant:	61,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	1-1012985	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8186)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8186)		61,45 \$	
No paiement:	S22629	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03036	Nom:	ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	Montant:	493 980,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	36643	DÉCOMPTE NO. 2 - TRAVAUX REFECTION RUE GREEN (2024-9151)			Mélissa Mercure	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9151)		493 980,20 \$	
No paiement:	S22630	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05892	Nom:	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant:	166,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-25	IN11400932	LOCATION/REMPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-4594)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4594)		166,11 \$	
No paiement:	S22631	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03297	Nom:	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	Montant:	686,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-08	INV297481	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8166)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8166)		664,29 \$	
2024-08-08	INV297482	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8166)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8166)		22,22 \$	
No paiement:	S22632	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03398	Nom:	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant:	536,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	INV59241	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4605)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4605)		536,53 \$	
No paiement:	S22633	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03255	Nom:	GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant:	329,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-02	CW31696773	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		113,38 \$	
2024-08-07	CW31702242	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		216,26 \$	
No paiement:	S22634	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03133	Nom:	GROUPE LAMARCHE (CHARETTE SERVICE D AUTO INC)	Montant:	321,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22634	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03133	Nom:	GRUPE LAMARCHE (CHARETTE SERVICE D AUTO INC)	Montant:	321,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	214537	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)			Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2023-9231)		321,93 \$	
No paiement:	S22635	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	810,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-06	8297	FRAIS D'IMPRESSION - COROPLAST (2024-1693)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-1693)		810,57 \$	
No paiement:	S22636	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	59748	Nom:	INNOVA INC.	Montant:	2 275,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-12	7689	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4602)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4602)		2 275,30 \$	
No paiement:	S22637	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04344	Nom:	J.A. LARUE INC	Montant:	2 472,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	I000082466	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8187)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8187)		330,61 \$	
2024-07-08	I000082142	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8032)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8032)		1 510,97 \$	
2024-06-10	I000081722	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7777)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7777)		630,72 \$	
No paiement:	S22638	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	95845	Nom:	JIMEXS INC.	Montant:	160,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	290016	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8199)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8199)		160,94 \$	
No paiement:	S22639	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	1 007,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-02	201105	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		107,99 \$	
2024-08-02	201104	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		829,40 \$	
2024-08-02	201107	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		23,05 \$	
2024-08-02	201106	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		47,09 \$	
No paiement:	S22640	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	308,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	CW31690201	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		51,40 \$	
2024-07-29	CWQ31690202	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		79,64 \$	
2024-07-29	CWQ31689991	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		28,30 \$	
2024-07-29	CW31690197	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		64,89 \$	
2024-07-29	CW31689990	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		38,80 \$	
2024-08-01	CW31694453	LOCATION DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		45,10 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22641	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01082	Nom:	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant:	178,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-12	128668	NUMÉRISATION DE PLAN (2024-9203)			Christopher Rogers	Christopher Rogers (2024-9203)		178,90 \$	
No paiement:	S22642	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05896	Nom:	MACPEK INC.	Montant:	650,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	21273833-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8190)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8190)		650,24 \$	
No paiement:	S22643	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	05690	Nom:	MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant:	328,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-06	101834	ACAHT DE PEINTURE FORESTERIE (2024-1682)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1682)		328,22 \$	
No paiement:	S22644	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	676,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-08	6629	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 24ENV03 ET 24GN16SP (2024-9025)			Gabrielle Cartier	Stéphanie Fournier (2024-9025)		676,98 \$	
No paiement:	S22645	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	51879	Nom:	MELISSA ROCH	Montant:	804,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-04	20240704	ENSEIGNEMENT DE COURS - COUNTRY PLEIN AIR (2024-4619)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4619)		321,93 \$	
2024-07-03	20240703	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA PLEIN AIR (2024-4620)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4620)		482,90 \$	
No paiement:	S22646	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	134,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-06	63529	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8194)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8194)		134,38 \$	
No paiement:	S22647	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04029	Nom:	MULTI-SURFACES GIGUEREINC	Montant:	9 122,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	17950	ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS (2024-9139)			Vasco Morgado	Éric Painchaud (2024-9139)		9 122,19 \$	
No paiement:	S22648	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	00023	Nom:	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	Montant:	577,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-02	2408021	TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS D'ABATTAGE (2024-9024)			Christopher Rogers	Roch Sergerie (2024-9024)		58,64 \$	
2024-07-30	2407302	SERVICES DE FORESTERIE URBAINE - EXPERTISES D'ARBRES (2022-9036)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9036)		519,12 \$	
No paiement:	S22649	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03499	Nom:	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant:	9,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	92434212	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1613)			Elizabeth Jacques	Francis Blondeau (2024-1613)		9,06 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22650	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	00168	Nom:	OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant:	179,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	E22004	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION EAUX (2024-7443)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7443)		179,36 \$	
No paiement:	S22651	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03132	Nom:	PELOUSE SANTE INC	Montant:	965,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-12	38213	ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS (2022-9076)			Yannick Nantel	Vasco Morgado (2022-9076)		965,79 \$	
No paiement:	S22652	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	03135	Nom:	PEP CONCEPT INC	Montant:	625,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	33991	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-4549)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4549)		625,46 \$	
No paiement:	S22653	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	117,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	440391/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8188)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8188)		72,81 \$	
2024-07-29	434265/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8182)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8182)		8,73 \$	
2024-08-05	445384/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8192)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8192)		35,60 \$	
No paiement:	S22654	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	00196	Nom:	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	Montant:	873,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	F0233911 00	APPEL DE SERVICE (2024-8181)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8181)		615,12 \$	
2024-07-31	F0233935 00	ACHAT DE PNEUS (2024-7978)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7978)		258,69 \$	
No paiement:	S22655	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	50685	Nom:	PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.	Montant:	18 947,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-26	F05491	TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES (2024-9086)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-9086)		18 947,21 \$	
No paiement:	S22656	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	52248	Nom:	PROMOTIONS ZONE (LES)	Montant:	1 572,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	Z113284	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR - 01 AOÛT 2024 (2024-4611)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4611)		1 572,86 \$	
No paiement:	S22657	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	367,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-12	0570280	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-4600)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4600)		91,50 \$	
2024-08-13	0570301	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-4592)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-4592)		312,64 \$	
2024-08-13	0570300	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 0569692 (2024-4592)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-4592)		(85,71 \$)	
2024-08-14	0570383	ACHAT DE MATERIEL - MÉCANIQUE (2024-8201)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8201)		48,95 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22658	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	01129	Nom:	REMORQUAGE GROUPE LABERGE	Montant:	297,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	653985	SERVICE DE REMORQUAGE (2024-8113)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8113)		297,50 \$	
No paiement:	S22659	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	96349	Nom:	SAVARD ARCHITECTE INC	Montant:	17 843,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	818	SERVICES PROFESSIONNELS - CHALET DU PARC PRÉVILLE (2024-9206)			Carolyne Jouvray-Roulea	François Pépin (2024-9206)		9 644,10 \$	
2024-06-30	801 REV	SERVICES PROFESSIONNELS - CHALET DU PARC PRÉVILLE (2024-9206)			Carolyne Jouvray-Roulea	François Pépin (2024-9206)		8 199,45 \$	
No paiement:	S22660	Date:	2024-08-21	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	1 692,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	25980754	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8184)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8184)		1 692,89 \$	
No paiement:	S22661	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	96147	Nom:	7006098 CANADA INC. (O'SCELLE)	Montant:	5 734,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	4722-RETENUE	LIBÉRATION DE RETENUE - TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURE SUR DIVERSES RUE			Jacques Des Ormeaux			5 734,12 \$	
No paiement:	S22662	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60643	Nom:	ALEX RIVERA DEL CARPIO	Montant:	180,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-24	20240724	ATELIER D'ECHECS (2024-4650)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4650)		180,00 \$	
No paiement:	S22663	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04549	Nom:	ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC	Montant:	310,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-03	AQLP-4850	INSCRIPTION A UN CONGRES (2024-4630)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4630)		310,43 \$	
No paiement:	S22664	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	96157	Nom:	ANIMATION KATAG	Montant:	5 432,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	7242	ANIMATION KATAG - CAMP DE JOUR (2024-9176)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9176)		3 080,00 \$	
2024-08-22	7241	ANIMATION KATAG - CAMP DE JOUR (2024-9176)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9176)		2 352,00 \$	
No paiement:	S22665	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	2 293,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-16	81065	ACHAT DE MATERIEL POUR PISCINE (2024-8062)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8062)		2 293,74 \$	
No paiement:	S22666	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	02899	Nom:	AQUATECH - SOCIETE DE GESTION DE L EAU INC	Montant:	2 470,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-15	082104	ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE D'EAU (2023-9282)			Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9282)		2 470,47 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22667	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	02763	Nom:	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant:	2 472,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	64645	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9007)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9007)		2 472,03 \$	
No paiement:	S22668	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	50027	Nom:	BFL CANADA	Montant:	1 134,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	MUN14293-1	HONORAIRES PROFESSIONNELS -RECLAMATION 2023-125 - CHURCHILL (2024-1428)			Cassandra Comin Bergor	Francis Blondeau (2024-1428)		1 134,00 \$	
No paiement:	S22669	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	54606	Nom:	CENTRE D'ART DE PREVILLE	Montant:	4 250,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-29	2024-019	SPECTACLE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1670)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-1670)		1 750,00 \$	
2024-07-29	2024-018	ANIMATION - PIANO PUBLIC (2024-4597)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4597)		2 000,00 \$	
2024-08-07	2024-020	ANIMATION - PIANO PUBLIC (2024-4608)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4608)		500,00 \$	
No paiement:	S22670	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	1 605,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-09	2024 18047678	ASPHALTE ROUTIER (2024-9111)			Eric Valotaire	Jacques Des Ormeaux (2024-9111)		1 605,71 \$	
No paiement:	S22671	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	59660	Nom:	CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	Montant:	16 428,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-03	9690	LOCATION DE JEUX GONFLABLES (2024-9149)			Sophie Abbott-Brown	Dominique Anne-Soucie (2024-9149)		5 351,99 \$	
2024-04-03	9689	LOCATION DE JEUX GONFLABLES (2024-9149)			Sophie Abbott-Brown	Dominique Anne-Soucie (2024-9149)		6 667,89 \$	
2024-04-03	9691	LOCATION DE JEUX GONFLABLES (2024-9149)			Sophie Abbott-Brown	Dominique Anne-Soucie (2024-9149)		4 408,19 \$	
No paiement:	S22672	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60157	Nom:	DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	Montant:	14 816,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-23	INV-2414912	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX SUR GREEN (Nicolas Beaudoin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9132)		12 345,30 \$	
2024-08-23	CN-2414908	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-2414908			Nicolas Beaudoin			(14 626,12 \$)	
2024-08-23	INV-2414908	VOIR CÉRDIS CN-2414908			Nicolas Beaudoin			14 626,12 \$	
2024-08-23	INV-2414909	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION D'INFRASTR			Francis Blondeau	François Pépin (2024-9142)		2 470,88 \$	
No paiement:	S22673	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	03119	Nom:	DESCHENES ET FILS LTÉE	Montant:	373,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	B622609	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-8088)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8088)		373,19 \$	
No paiement:	S22674	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	95905	Nom:	DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	Montant:	30,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	204-14273	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9164)		30,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22675	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	01710	Nom:	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant:	336,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	164682	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES ET FOIRES (2024-7988)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7988)		336,59 \$	
No paiement:	S22676	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04490	Nom:	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant:	2 392,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	144936	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1611)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1611)		2 392,86 \$	
No paiement:	S22677	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	1 785,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	FC00595068	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7824)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7824)		1 656,37 \$	
2024-08-19	FC00595070	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7825)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7825)		129,40 \$	
No paiement:	S22678	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04477	Nom:	ELECTRONIQUE MASTERVOX	Montant:	45,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-12	IN460743	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-4626)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4626)		45,96 \$	
No paiement:	S22679	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	17,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	64425	PLAQUES DE NOMS (2024-4610)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4610)		17,25 \$	
No paiement:	S22680	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	05892	Nom:	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant:	925,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	IN11500834	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-4655)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4655)		925,96 \$	
No paiement:	S22681	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	59293	Nom:	EQUIPEMENT SMS INC.	Montant:	1 997,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	PSI/20522890	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE PSI/20509211 (2024-1085)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1085)		(1 408,44 \$)	
2024-08-15	PSI/20536595	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8204)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8204)		3 335,59 \$	
2024-07-30	PSI/20534426	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4595)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4595)		314,43 \$	
2024-08-21	PSI/20537411	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE (2024-8204)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8204)		(454,85 \$)	
2024-07-30	PSI/20534425	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4595)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4595)		210,86 \$	
No paiement:	S22682	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	58887	Nom:	FNX-INNOV	Montant:	16 671,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	430164	SERVICE D'INGÉNIERIE - ÉTUDE DE CIRCULATION DE L'AVENUE VICTORIA (2024-9114)			Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9114)		16 671,38 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22683	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60432	Nom:	FORSAIR INC.	Montant:	942,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-09	0255	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9215)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9215)		563,38 \$	
2024-08-01	0253	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9215)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9215)		379,42 \$	
No paiement:	S22684	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	50102	Nom:	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	Montant:	1 126,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	2967	SERVICE DE GRAPHISME - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4616)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4616)		1 126,75 \$	
No paiement:	S22685	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04093	Nom:	FRANKLIN EMPIRE INC	Montant:	5 357,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-07	I6994525	ACHAT PIÈCE DE LAMPADAIRE (2024-1385)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1385)		5 357,84 \$	
No paiement:	S22686	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	57932	Nom:	GRAVITE MEDIA	Montant:	1 096,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	F24026410	PUBLICITÉ POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4618)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4618)		1 096,86 \$	
No paiement:	S22687	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	03255	Nom:	GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant:	56,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	CW31710866	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		56,68 \$	
No paiement:	S22688	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	00555	Nom:	GROUPE LABERGE INC.	Montant:	362,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-23	046357	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER ET MANOEUVRE POUR L'ARÉNA - JUILLET 2024 (2024-1716)			Eric Carignan	Mélicca Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9161)		362,52 \$	
No paiement:	S22689	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	40,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-17	8350	FRAIS D'IMPRESSION - COROPLAST BON TRI FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1716)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1716)		40,24 \$	
No paiement:	S22690	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04579	Nom:	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	Montant:	13,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	275868	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8215)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8215)		13,80 \$	
No paiement:	S22691	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04288	Nom:	IRRIGATION MULTI-JETS INC	Montant:	1 998,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	240479	RÉPARATION DU SYSTÈME DE GICLEURS - 217 DULWICH (2024-4637)			Nicolas Beaudoin	Éric Painchaud (2024-4637)		1 998,27 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22692	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60623	Nom:	LACASSE MACHINERIE INC.	Montant:	63 811,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-30	1153	ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE (2024-9196)			Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9196)		63 811,13 \$	
No paiement:	S22693	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	54689	Nom:	LASER GAME EVOLUTION BROSSARD (9344-2515 QUEBEC INC.)	Montant:	4 047,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-19	113769	ANIMATION CAMP DE JOUR (2024-9189)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9189)		4 047,12 \$	
No paiement:	S22694	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	196,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	2395	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)		196,09 \$	
No paiement:	S22695	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	163,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-14	CW31712700	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		41,95 \$	
2024-08-08	CWQ31703711	LOCATION DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		28,30 \$	
2024-08-15	CW31714643	ACHAT DE LIVRES (2024-1728)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1728)		27,25 \$	
2024-08-08	CW31703710	LOCATION DE LIVRES (2024-9046)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)		41,95 \$	
2024-08-07	CW31702382	ACHAT DE LIVRES (2024-1728)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1728)		24,10 \$	
No paiement:	S22696	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	01082	Nom:	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant:	37,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	128847	NUMÉRISATION DE PLAN (2024-9203)			Christopher Rogers	Christopher Rogers (2024-9203)		37,09 \$	
No paiement:	S22697	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	05896	Nom:	MACPEK INC.	Montant:	61,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	21274996-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8213)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8213)		61,00 \$	
No paiement:	S22698	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	05690	Nom:	MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant:	883,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	101903	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-1674)			Vasco Morgado	Éric Valotaire (2024-1674)		374,25 \$	
2024-08-22	101930	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1710)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1710)		209,83 \$	
2024-08-22	101929	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1614)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1614)		298,94 \$	
No paiement:	S22699	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	96034	Nom:	MARTIN INC	Montant:	500,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	1047334	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)		23,11 \$	
2024-08-15	1046783	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)		180,26 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: S22699	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 500,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	1047335	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-08-22	1047333	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$
2024-08-15	1046782	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-08-15	1046781	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$

No paiement: S22700	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 60642	Nom: MAXYME AUGER (UN COEUR UN PETIT POINT)	Montant: 200,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-08	0003	ATELIER D'AUTO PORTRAIT (2024-4649)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4649)	200,00 \$

No paiement: S22701	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 60396	Nom: MAZOUT G. BELANGER	Montant: 28 265,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-19	01824985	ACHAT DE DIESEL (2024-9080)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9080)	20 577,16 \$
2024-08-19	01824910	ACHAT D'ESSENCE (2024-9080)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9080)	7 688,78 \$

No paiement: S22702	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 769,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-21	22240	ACAHT DE PIÈGES JETABLES POUR LES GUÊPES (2024-8090)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-8090)	412,76 \$
2024-08-21	21835	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	51,74 \$
2024-08-21	21832	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	126,47 \$
2024-08-20	21825	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	97,73 \$
2024-08-20	21829	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	80,48 \$

No paiement: S22703	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 03510	Nom: MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	Montant: 3 497,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-21	DA0010148809	ACAHT DE PNEUS (2024-1724)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1724)	3 497,12 \$

No paiement: S22704	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 00380	Nom: NEURONES ATOMIQUES (LES)	Montant: 14 383,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	F12444	ANIMAÏTON CAMP DE JOUR - CAMP SCIENTIFIQUE DES NEURONES ATOMIQUES (2024-9180)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9186)	8 588,63 \$
2024-08-22	F12445	ANIMATION CAMP DE JOUR - ROBOTIQUE DES NEURONES ATOMIQUES (2024-9180)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9180)	5 794,74 \$

No paiement: S22705	Date: 2024-08-28	Référence Fourn.: 96191	Nom: NICOLE DESROSIERS	Montant: 3 173,31 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-09	128-24	ANIMATION CAMP DE JOUR - MISSION POTAGERE DU 05 AU 09 AOÛT 2024 (2024-9178)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9178)	3 173,31 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22706	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	05331	Nom:	NSW CONTROLE INC.	Montant:	586,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	040303	APPEL DE SERVICE - CENTRE DES LOISIRS (2024-8063)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8063)		586,37 \$	
No paiement:	S22707	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	96076	Nom:	ORZ CERAMIQUE	Montant:	18 123,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	12567	RÉPARATION CÉRAMIQUE PISCINE INTÉRIEURE (2024-1098)			Vasco Morgado	Éric Painchaud (2024-1098)		18 123,51 \$	
No paiement:	S22708	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	60644	Nom:	PÂTISSERIE JUSTE UNE FOIS	Montant:	462,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	20240820	BOÎTES À LUNCH - RENCONTRE PTI 2025-2029 (2024-4629)			Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-4629)		110,00 \$	
2024-08-20	20240820-1	BOÎTES À LUNCH - PRÉSENTATION PROJET WATERHOUSE (2024-1725)			Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-1725)		352,00 \$	
No paiement:	S22709	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	1 686,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	486819/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8210)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8210)		941,46 \$	
2024-08-19	484320/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8208)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8208)		745,04 \$	
No paiement:	S22710	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	50007	Nom:	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	Montant:	2 099,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	9927676856	DISTRIBUTION DU MAGAZINE MUNICIPAL - AOÛT 2024 (2024-9034)			Maxime Marquis	François Pépin en remplacement de Maxime Marquis (2024-9034)		2 099,74 \$	
No paiement:	S22711	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	50685	Nom:	PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.	Montant:	29 761,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	F05502	TONTES DE PELOUSES (2024-9104)			Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9104)		29 761,33 \$	
No paiement:	S22712	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	52248	Nom:	PROMOTIONS ZONE (LES)	Montant:	1 268,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-09	Z113286	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR - 09 AOÛT 2024 (2024-4612)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4612)		435,76 \$	
2024-08-08	Z113287	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR - 08 AOÛT 2024 (2024-4613)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4613)		543,83 \$	
2024-08-06	Z113285	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR - 06 AOÛT 2024 (2024-4617)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4617)		289,22 \$	
No paiement:	S22713	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	681,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	298673	ACHAT DE CLÉS (2024-4656)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4656)		60,88 \$	
2024-08-21	298643	APPEL DE SERVICE (2024-4656)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4656)		583,84 \$	
2024-08-20	298565	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-4651)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4651)		36,74 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	S22714	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	04747	Nom:	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant:	419,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	21504	APPEL DE SSERVICE - RÉPARATION (2024-4625)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4625)		419,66 \$	
No paiement:	S22715	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	96382	Nom:	SLACKLINE MONTREAL (JULIEN DESFORGES)	Montant:	1 368,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-25	752	ZONE SLACKLINE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4628)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4628)		1 368,20 \$	
No paiement:	S22716	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	1 337,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	226089	BREVET - CROIX DE BRONZE (2024-4652)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4652)		374,50 \$	
2024-08-13	225828	BREVET - SAUVETEUR (2024-4615)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4615)		612,50 \$	
2024-08-13	225820	BREVETS - REQUALIFICATION SAUVETEUR (2024-4615)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4615)		350,00 \$	
No paiement:	S22717	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	96103	Nom:	SOLUTIONS IT2GO INC	Montant:	20 621,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	71632	ACHAT DE LICENCE D'INFORMATIQUE (2024-9240)			Jacques Des Ormeaux	Mélicca Mercure (2024-9240)		20 621,10 \$	
No paiement:	S22718	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	756,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-13	FC-340602	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-4636)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-4636)		756,09 \$	
No paiement:	S22719	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	7 399,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-26	WOQC0487594	DIAGNOSTIC ET RÉPARATION VEHICULE (2024-1668)			Eric Painchaud	Vasco Morgado (2024-1668)		7 399,41 \$	
No paiement:	S22720	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	02129	Nom:	WILSON ET LAFLEUR INC.	Montant:	117,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	735875	ACHAT DE LIVRES - CODE DES MUNICIPALITÉS (2024-1738)			Cassandra Comin Bergor	Cassandra Comin Bergonzi (2024-1738)		117,60 \$	
No paiement:	S22721	Date:	2024-08-28	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	1 729,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-06	25989208	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8184)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8184)		29,71 \$	
2024-08-14	25999358	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7985)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7985)		425,01 \$	
2024-08-19	26004562	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8207)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8207)		1 275,01 \$	
No paiement:	T20240731-001	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	124,33 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	T20240731-001	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	124,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-BAMBORA	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - B-CITI (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		124,33 \$	
No paiement:	T20240731-002	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	136,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-HOOPER	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - 81 HOOPER (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		136,23 \$	
No paiement:	T20240731-003	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	118,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-BIBLIO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - BIBLIOTHÈQUE (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		118,16 \$	
No paiement:	T20240731-004	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	105,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-FINANCE	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - FINANCE (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		105,36 \$	
No paiement:	T20240731-005	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	538,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-LOISIRS2	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS # 2 (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		538,16 \$	
No paiement:	T20240731-006	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	260,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-LOISIRS	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		260,80 \$	
No paiement:	T20240731-007	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	304,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-LUDIK	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LUDIK INTERNET (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		304,80 \$	
No paiement:	T20240731-008	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	27,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-TUXEDO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - TUXEDO (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		27,50 \$	
No paiement:	T20240731-009	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	146,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-31	20240731-URBANISME	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - URBANISME (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		146,54 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	T20240801-001	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	14,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	20240801	BAMBORA INC. - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9131)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9131)		14,30 \$	
No paiement:	T20240801-002	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	256,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	20240801-1	ACCEO TRANSPHERE - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9129)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9129)		256,05 \$	
No paiement:	T20240801-003	Date:	2024-08-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	111,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	20240801-3	BANQUE NATIONALE - FRAIS BANCAIRES (2024-9130)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9130)		111,69 \$	
No paiement:	T20240805-001	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	60387	Nom:	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	Montant:	242,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	FRAIS DE SERVICE - LOGICIEL DE GESTION DES HORAIRES (MASTERCARD STÉPHANIE Fournier)			Stéphanie Fournier	Daniel Fortier (2024-1439)		242,14 \$	
No paiement:	T20240805-002	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	60388	Nom:	AUTHORIZE.NET (CARTE DE CREDIT)	Montant:	42,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	FRAIS BANCAIRES POUR TUXEDO (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-9115)			Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2024-9115)		42,24 \$	
No paiement:	T20240805-003	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	03734	Nom:	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	Montant:	46,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	FRAIS DE FORMATION (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-4535, 2024-4541)			Stéphanie Fournier	Veronique Guité (2024-4535), Veronique Guité (2024-4541)		46,00 \$	
No paiement:	T20240805-004	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	03126	Nom:	RONA INC.	Montant:	275,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-1655)			Stéphanie Fournier	Dominique Anne-Soucie (2024-1655)		275,81 \$	
No paiement:	T20240805-005	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	96222	Nom:	MICROSOFT CANADA INC (CARTE DE CREDIT)	Montant:	500,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	FRAIS D'UTILISATION MICROSOFT - INFORMATIQUE (MASTERCARD DANIEL FORTIER) (2024-9278)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2023-9278)		500,56 \$	
No paiement:	T20240805-006	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	60453	Nom:	PICKLEBALLDEPOT.CA	Montant:	842,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	FILET DE PICKLEBALL (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-1585)			Martin Latulippe	Éric Carignan (2024-1585)		842,10 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement:	T20240805-007	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	54781	Nom:	WALMART (CARTE DE CREDIT)	Montant:	58,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOURS (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-1625)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-1625)		58,84 \$	
No paiement:	T20240805-008	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	00341	Nom:	ADMITEC INC	Montant:	27,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4526)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4526)		27,59 \$	
No paiement:	T20240805-009	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	60387	Nom:	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	Montant:	154,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD2	FRAIS DE SERVICE - LOGICIEL DE GESTION DES HORAIRES (MASTERCARD MARTIN LATI			Martin Latulippe	Daniel Fortier (2024-1439)		154,67 \$	
No paiement:	T20240805-010	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	95486	Nom:	EMPORTE-MOI (CARTE DE CREDIT)	Montant:	82,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	BOITES A LUNCH (MASTERCARD FRANÇOIS PÉPIN) (2024-1631)			François Pépin	François Pépin (2024-1631)		82,61 \$	
No paiement:	T20240805-011	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	05027	Nom:	COSTCO.CA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	128,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4495)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4495)		128,70 \$	
No paiement:	T20240805-012	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	96372	Nom:	LE CAFE DU THEATRE BRASSERIE FRANCAISE INC..(CARTE DE CREDIT	Montant:	131,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	BOITES A LUNCH (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4508)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4508)		131,61 \$	
No paiement:	T20240805-013	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	95669	Nom:	MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC. (IGA LAURIER)	Montant:	31,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4496)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4496)		31,92 \$	
No paiement:	T20240805-014	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	00195	Nom:	MARCHE AUX FLEURS DU VILLAGE (LE)	Montant:	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	ACHAT DE FLEURS (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4483)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4483)		100,00 \$	
No paiement:	T20240805-015	Date:	2024-08-05	Référence Fourn.:	60441	Nom:	ASANA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	65,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	20240805-MCARD	PLATEFORME DE GESTION ASANA (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-9010)			Mélissa Mercure	Francis Blondeau (2024-9010)		65,36 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-08-01 AU 2024-08-31

No paiement: T20240805-016	Date: 2024-08-05	Référence Fourn.: 96101	Nom: SENDINBLUE (CARTE DE CREDIT)	Montant: 69,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	20240805-MCARD	INFOLETTRE - COMMUNICATIONS (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2023-4038)	Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2023-4038)	69,00 \$
No paiement: T20240805-017	Date: 2024-08-05	Référence Fourn.: 60386	Nom: REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC (CARTE DE CREDIT)	Montant: 3,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	20240805-MCARD	CONSULTATIONS DU REGISTRE FONCIER (MASTERCARD CASSANDRA COMIN BERGONZ	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9077)	3,00 \$
No paiement: T20240805-018	Date: 2024-08-05	Référence Fourn.: 95669	Nom: MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC. (IGA LAURIER)	Montant: 18,93 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	20240805-MCARD1	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD ERIC PAINCHAUD) (2024-4588)	Eric Painchaud	Vasco Morgado (2024-4588)	18,93 \$
No paiement: T20240805-019	Date: 2024-08-05	Référence Fourn.: 03694	Nom: ECOLE POLYTECHNIQUE (CARTE DE CREDIT)	Montant: 197,60 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	20240805-MCARD	FRAIS ADMISSION - FORMATION MESURES D'URGENCE (MASTERCARD FRANÇOIS PÉPIN	François Pépin	Veronique Guité (2024-4503)	197,60 \$
Grand total :				10 735 008,14 \$	



Transactions bancaires
Du : 2024-08-01 au : 2024-08-31
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2024-08-12	Déductions à la sources - fédéral - période 16	18 535.82
2024-08-12	Déductions à la sources - fédéral - période 16	46 655.35
2024-08-12	Déductions à la sources - provincial - période 16	159 247.50
2024-08-13	Salaires nets période 17	386 130.87
2024-08-15	Remise - Régime de retraite des élus - période 17	1 050.65
2024-08-26	Déductions à la sources - fédéral - période 17	19 286.33
2024-08-26	Déductions à la sources - fédéral - période 17	47 058.34
2024-08-26	Déductions à la sources - provincial - période 17	158 637.39
2024-08-27	Salaires nets période 18	390 214.37
2024-08-30	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	2 694.86
	Total	1 229 511.48

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Disponible 2024	No. résolution	Date du paiement
RTL - Transport des aînés (1)	33 455.50 \$	- \$	- \$	- \$		
<u>Autres organismes</u>		70 000.00 \$				
Association de hockey mineur de Saint-Lambert	1 000.00 \$	- \$	1 250.00 \$	(1 250.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Association de soccer de Saint-Lambert	4 500.00 \$	- \$	4 500.00 \$	(4 500.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Chloé Derome	150.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	7 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de patinage artistique de Saint-Lambert	1 000.00 \$	- \$	1 000.00 \$	(1 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Club de water-polo de Saint-Lambert	300.00 \$	- \$	800.00 \$	(800.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Conseil des aînés de Saint-Lambert	25 000.00 \$	- \$	27 500.00 \$	(27 500.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
L'Entreclefs	5 000.00 \$	- \$	5 300.00 \$	(5 300.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Léa-Jeanne Tremblay	950.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Popote roulante	- \$	- \$	2 000.00 \$	(2 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000.00 \$	- \$	3 300.00 \$	(3 300.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société chorale de Saint-Lambert	7 000.00 \$	- \$	7 700.00 \$	(7 700.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'histoire Mouillepiep	- \$	- \$	10 000.00 \$	(10 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'horticulture de Saint-Lambert	3 000.00 \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Studio Danse C	- \$	- \$	1 200.00 \$	(1 200.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Taekwondo Saint-Lambert	- \$	- \$	500.00 \$	(500.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
	57 900.00 \$	70 000.00 \$	68 050.00 \$	1 950.00 \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	91 355.50 \$	70 000.00 \$	68 050.00 \$	1 950.00 \$		

(1)

Janvier à juin 2023	29 845.00 \$
3e trimestre 2023	6 472.00 \$
4e trimestre 2023	6 092.00 \$
Crédit 2023	(8 953.50) \$
	<u>33 455.50 \$</u>

Cet élément a été transféré dans le 02-139-95-951 (quote-part à l'agglomération) depuis 2024.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 19 août au 16 septembre 2024.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 19 août au 16 septembre 2024

Date	Embauche ou nomination	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2024-08-12	Embauche	Benoit Laliberté	Ouvrier des travaux publics	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Service des travaux publics	Cols bleus	Temporaire
2024-08-12	Réembauche	Simon Bedard-Goulet	Cheffe de division plans et conceptions	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division du génie	Cadres	Temporaire
2024-08-15	Embauche	Sofia Nicolicescu-Cojan	Animatrice camps de jour	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-19	Embauche	Anne Godbout	Surveillant sauveteur	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Piscines	Temporaire
2024-08-19	Promotion	Etienne Jacob	Conseiller en urbanisme	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Service de l'urbanisme, permis, inspection	Cols blancs	Régulier
2024-08-19	Prolongation d'affectation	Ishanne Douider	Préposée aux permis	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Service de l'urbanisme, permis, inspection	Cols blancs	Temporaire
2024-08-19	Changement d'affectation	Pascale Bernaquez	Inspectrice municipale	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Service de l'urbanisme, permis, inspection	Cols blancs	Temporaire
2024-08-20	Changement d'affectation	Lucille Angers	Cheffe de service du greffe et du contentieux	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Service du greffe	Cadres	Temporaire
2024-08-23	Réembauche	Félix Désiré Connolly	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-23	Réembauche	Henri Leduc	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-25	Réembauche	Raphaëlle Manka	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Alexia Mann	Surveillant sauveteur	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Amy Hert	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Elias Sestier	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Émile Waddell	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Émilie Vaillancourt-Chénard	Préposée à la cantine	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Gabrielle Cunningham	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Élodie Brau Carmichael	Animatrice en activités physique - Karibou	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Alice Pontbriand	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Sofia Tremblay	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-26	Mutation	Sofia Nicolicescu-Cojan	Animateur de fêtes d'enfants	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-29	Embauche	Bénédict Delvaux	Brigadière scolaire	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Service des travaux publics	Brigadiers	Temporaire
2024-08-29	Réembauche	Dominic Laurent	Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-29	Réembauche	Gaspard Lambert-Dufour	Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-29	Réembauche	Jérémy St-Onge	Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-29	Embauche	Jérémi Champagne	Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-08-29	Mutation	Émilie Chénard-Vaillancourt	Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-09-03	Embauche	Céline Paris	Brigadière scolaire	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Service des travaux publics	Brigadiers	Temporaire
2024-09-03	Embauche	Mathieu Rochette	Chef de division plans et conceptions	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division du génie	Cadres	Probation
2024-09-04	Prolongation affectation	Eva-Anne Brunel	Patrouilleuse aux permis	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Service de l'urbanisme, permis, inspection	Étudiants	Temporaire
2024-09-09	Prolongation affectation	Marc-Antoine Charland	Étudiant - préposé aux permis	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Service de l'urbanisme, permis, inspection	Étudiants	Temporaire

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

Adoption de la Politique encadrant le remboursement des frais de déplacement et de représentation

D'ADOPTER la Politique encadrant le remboursement des frais de déplacement et de représentation, laquelle sera mise en vigueur dès son adoption par le conseil.



**Politique
encadrant le
remboursement
des frais de
déplacement et
de représentation**

Ville de Saint-Lambert

Révisée le 10 avril 2024

Adoptée le 16 septembre 2024



Table des matières

P. 1

Objectifs et fondements juridiques

P. 2

Champ d'application et principes généraux

P. 4

Déplacement

P. 7

Repas

P. 8

Représentation

P. 9

Hébergement

P. 10

Frais inhérents, dérogation et application

P. 11

Annexe 1 - Définitions

« Dans un souci d'efficience, la Ville de Saint-Lambert encourage le développement des compétences et la formation continue de ses employés et souhaite maintenir des relations d'affaires fructueuses avec ses partenaires. »

Introduction

La Ville de Saint-Lambert s'est dotée d'une politique pour encadrer le remboursement des frais engagés par des employés et des élus appelés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions sur le territoire et à l'extérieur de la ville.

Cette politique a pour principaux objectifs de :

- Définir un **cadre** régissant les frais de déplacement et de représentation admissibles.
- Permettre un **remboursement équitable** envers l'ensemble du personnel.
- Assurer une juste utilisation des **fonds publics**.

Fondements juridiques

Cette politique se fonde sur les lois et règlements en vigueur au Québec et au sein de la Ville de Saint-Lambert :

- Loi sur les cités et villes (RLRQ. chapitre C-19)
- Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ. chapitre T-11.001)
- Politique formation et perfectionnement (Ville de Saint-Lambert, 2013-10-001)
- Règlement sur le traitement des élus municipaux (Ville de Saint-Lambert, 2019-172)



- Règlements concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel-cadre de la ville (Ville de Saint-Lambert, 2022-194 et 2022-198)
- Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

Champ d'application

La politique s'applique différemment selon le type de fonction :

- **Employés** : Tous les employés de la Ville y sont assujettis.
- **Élus municipaux** : Cette politique s'applique aux élus municipaux lorsque l'objet du remboursement de frais a été préalablement approuvé par le conseil municipal, par résolution, et qu'il concerne une activité tenue pour le compte de la Ville.

Pour toutes les autres situations, les élus municipaux doivent utiliser leur allocation de dépenses.

- **Maire** : Le maire ou le membre du conseil municipal qu'il désigne pour le représenter doit respecter les mêmes obligations à l'exception de l'obligation d'obtenir l'autorisation du conseil municipal avant d'engager des frais.

Principes généraux

Saine gestion des fonds publics

La Ville consent à des normes de voyage et d'hébergement qui soient économiques, confortables et de bonne qualité.

Elle encourage également le partage des frais d'hébergement et le covoiturage, lorsque possible.

Autorisation

Tout employé ayant à se déplacer doit préalablement obtenir l'autorisation de son supérieur immédiat. Cette autorisation peut être verbale, écrite ou tacite. L'autorisation est tacite lorsqu'elle n'est pas formellement exprimée et qu'elle est implicite du fait de la nature de la fonction exercée.

Pour les déplacements hors des limites de la province, l'autorisation de la direction générale ou du conseil municipal est nécessaire. La direction générale peut aussi décréter, par voie de directives, que certaines natures de déplacement doivent recevoir une autorisation spécifique avant exécution.

Les conventions collectives, le protocole des conditions de travail du personnel-cadre et les résolutions du conseil municipal ont préséance sur la politique.

Remboursement

La Ville rembourse, après l'événement, les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et les frais d'inscription à des colloques ou à des formations, pourvu que la réclamation soit accompagnée de pièces justificatives appropriées.

Le réclamant est responsable d'effectuer ses propres réservations. Toute pièce justificative devra être originale et présenter le détail des frais encourus ainsi que la preuve de paiement si ce dernier est fait par carte de crédit ou de débit, à l'exception des titres de transport d'autobus ou de métro pour lesquels aucun reçu ne peut être obtenu ainsi que pour les titres de transport obtenus par Internet pour lesquels le reçu informatique fait foi.

Toute dépense en devises étrangères doit faire mention du taux de change en vigueur lors de la transaction de change.

Sous réserve des dispositions de la présente politique, tout employé de la Ville a la responsabilité des frais encourus entre son lieu de travail assigné et son domicile.



Déplacement

1. Normes générales

En général, l'utilisation d'un véhicule privé s'avère le moyen de transport le plus efficace.

La Ville rembourse les dépenses réellement encourues sur présentation de pièces justificatives à toute personne ayant dû se déplacer en transport en commun (autobus, train en classe économique et métro), si ces moyens de transport étaient jugés les plus économiques et pratiques dans les circonstances.

Dans tous les autres cas, le réclamant est remboursé seulement sur la base de l'indemnité de déplacement la plus économique établie par la Ville, et ce, sans égard au moyen utilisé.

Des exceptions pourraient s'appliquer :

- **Location de véhicule :** Dans les cas exceptionnels, le supérieur immédiat ou le conseil municipal peut autoriser la location d'une voiture (incluant l'essence). Le réclamant doit alors présenter une pièce justificative aux fins de remboursement.
- **Transport aérien :** Le transport aérien ainsi que toute autre demande de remboursement de frais non prévus à la présente politique doit faire l'objet d'une autorisation de la direction générale ou du conseil municipal. Le réclamant est remboursé selon les frais réels et raisonnables de transport aérien. Le tarif aérien le plus économique compte tenu de l'itinéraire établi à ce moment-là sera choisi.

2. Indemnité de déplacement

La Ville rembourse une indemnité de déplacement déterminée en fonction de la distance établie par un moteur de recherche qu'elle a choisi. Cette indemnité compense en partie les frais de propriété et de fonctionnement.

La distance jugée acceptable est la distance la plus courte. Aucun autre trajet n'est accepté, sauf lors de détours occasionnés par des

travaux routiers de longue durée effectués par Transport Québec ou une municipalité.

Les tarifs utilisés pour calculer l'indemnité de déplacement sont les mêmes que l'allocation pour l'utilisation d'un véhicule à moteur déterminée par le gouvernement du Québec et doivent respecter les modalités prévues aux conventions collectives en vigueur.

En tout temps, les employés qui bénéficient d'une allocation automobile ne peuvent pas réclamer d'indemnités au kilométrage pour les déplacements effectués sur le territoire de la ville.

Lorsqu'un employé est tenu de débiter son quart de travail dans un lieu autre que son lieu de travail assigné :

- **Endroit situé sur le territoire de la ville :** La Ville rembourse les trajets entre les établissements, autres que le premier et le dernier déplacement de la journée.
- **Endroit situé à l'extérieur du territoire de la ville :** il peut réclamer une indemnité pour la moindre des distances suivantes effectivement parcourues :
 - La distance aller - retour entre son domicile et l'endroit où il doit se rendre ;
 - La distance aller - retour entre son lieu de travail assigné et l'endroit où il doit se rendre.

Des exceptions s'appliquent pour les situations suivantes :

- **Urgence :** Lorsqu'un employé est appelé pour une situation d'urgence en dehors des heures normales de travail, il peut réclamer une indemnité pour la distance aller - retour entre son domicile et l'endroit où il doit se rendre, même s'il s'agit de son lieu de travail assigné.
- **En dehors des heures de travail :** Lorsqu'un employé doit participer à une rencontre officielle, en dehors de ses heures normales de travail, il peut alors réclamer la distance de son domicile au lieu de rencontre ainsi que le retour ou le remboursement des frais réels de repas (sans excéder le montant maximal par repas) pris à l'intérieur des limites de la Ville.



3. Frais inhérents

Les dépenses suivantes sont considérées comme frais de déplacement et sont acceptables aux fins de remboursement par la Ville :

- Les taxis ou tout autre transport en commun pour conduire la personne au lieu d'embarquement du transport autorisé et aussi du point de débarquement vers les endroits prévus à son itinéraire;
- Les stationnements, parcomètres ou postes de péage (aucune pièce justificative n'est requise pour les parcomètres à monnaie pour lesquels aucun reçu ne peut être obtenu).

La Ville ne remboursera pas les frais suivants :

- les contraventions aux lois de la circulation;
- les dépannages d'automobiles privées;
- les déboursés occasionnés par suite d'un accident ou d'un bris à une automobile privée;
- la surprime réclamée par l'assureur pour couvrir la partie affaires de l'assurance prise par un employé ou un élu pour la protection de son véhicule;
- la franchise exigée par l'assureur, lors du règlement de tout accident;
- la distance parcourue pour prendre un repas ou une pause;
- frais engagés par le conjoint ou les frais additionnels que celui-ci occasionne.

4. Assurances

Il est de la responsabilité du réclamant, qui par sa fonction, doit se déplacer avec son véhicule privé, de détenir une police d'assurance responsabilité civile convenable. L'indemnité de déplacement accordée par la Ville couvre adéquatement tous les coûts d'assurance.



Repas

La Ville rembourse les frais réels encourus à l'extérieur du territoire par le réclamant en service commandé pour se nourrir décemment jusqu'à concurrence des montants par repas maximal établis. Sous réserve des modalités prévues par cette politique, les frais associés à l'achat d'alcool ne sont pas remboursés.

Le montant maximal par repas autorisé, incluant les taxes et les pourboires raisonnables, est de :

- 25 \$ pour le déjeuner;
- 35 \$ pour le dîner;
- 50 \$ pour le souper.

Ces montants ne sont pas cumulables par repas et aucun repas ne sera remboursé si l'activité donnant lieu au déplacement inclut déjà les repas.

Lors d'un déplacement à l'extérieur du territoire, le réclamant peut réclamer un déjeuner si son départ est jugé devancé de façon significative par son supérieur immédiat ou le conseil ou un souper si sa fin de prestation de travail est jugée retardée de façon significative pour justifier une telle dépense. Une autorisation doit être obtenue au préalable.

Exceptions

Aucun repas n'est remboursable à l'intérieur des limites du territoire, sauf les situations suivantes :

- Les frais encourus lors de la participation à une réunion d'un comité sur autorisation du supérieur immédiat ou du conseil municipal.
- Les frais encourus pour une rencontre de travail qui doit obligatoirement avoir été convoqué par un cadre et qui peut inclure ou non la participation d'employés ou d'élus. Cette demande de remboursement doit être justifiée par le cadre ayant organisé cette rencontre et celui-ci doit en préciser le motif et le nom des personnes présentes. Les frais de l'ensemble des participants doivent être assumés par le cadre

organisateur et celui-ci sera remboursé sous réserve des modalités ci-dessus. En aucun temps, ce remboursement, ou un remboursement pour une activité de renforcement d'équipe («*Team Building*»), ne peut se faire directement à même la «petite caisse» de la direction.

- Les frais encourus lors d'une activité à caractère social, autorisée préalablement par la direction générale. En cette occasion, en plus des frais de repas équivalent au montant maximal permis par personne par repas, les frais associés à l'achat d'alcool peuvent être remboursés sous réserve qu'ils n'excèdent pas plus de deux consommations par personne.
- Lors d'une situation d'urgence, le supérieur immédiat peut autoriser le remboursement du repas.

Pièces justificatives

La facture originale et détaillée du repas ainsi que les reçus Interac ou de cartes de crédit, s'il y a lieu, doivent soutenir toute réclamation afin de justifier le montant total incluant le pourboire.

Les reçus Interac et de cartes de crédit sans la facture détaillée, ne constituent pas une pièce justificative admissible. Le cas échéant, la facture détaillée des repas facturés lors d'un séjour à l'hôtel doit être fournie. La facture globale d'hôtel n'est pas une pièce justificative valable pour les réclamations de repas.

Représentation

Le privilège d'engager et de se faire rembourser des frais de représentation est réservé au maire et à la direction générale.

Des exceptions peuvent s'appliquer lorsque d'autres membres du personnel ou des élus sont dans l'obligation d'engager de tels frais. Ils doivent obtenir au préalable une approbation de la direction générale ou du conseil municipal.



Lorsqu'il s'agit de repas pris dans le cadre d'une représentation d'affaires, le montant peut excéder le maximum prévu et être pris à l'intérieur des limites du territoire sur autorisation du supérieur immédiat ou du conseil municipal.

Les frais de représentation doivent être adéquatement documentés (motif de la rencontre, noms des personnes présentes).

Hébergement

La Ville rembourse les frais réels et raisonnables de logement commercial (chambre standard) encourus au cours du déplacement et seule la facture détaillée de l'hôtel est acceptée aux fins de remboursement.

- **La veille d'une activité :** Le réclamant a droit au remboursement de l'hébergement pour la veille de l'activité, si celle-ci se tient à plus de 150 kilomètres de son lieu de travail assigné ou de son domicile sur autorisation de son supérieur immédiat.
- **Lorsque l'activité dure plus d'une journée :** Le réclamant a droit au remboursement de l'hébergement pour la durée de l'activité si celle-ci se tient à plus de 75 kilomètres (sauf dans le cas où l'activité se tient à Montréal et que l'employé n'habite pas sur l'île de Montréal) de son lieu de travail assigné ou de son domicile sur autorisation de son supérieur immédiat.

Toutefois, une allocation de 50 \$ par jour peut être accordée au réclamant qui prend lui-même les dispositions en vue de se loger hors d'un établissement commercial.

Aucune indemnité forfaitaire, en compensation des frais de logement encourus, n'est versée par la Ville au réclamant qui, par force majeure ou autrement, choisit d'effectuer le retour à son domicile en dehors des heures normales de travail.

Frais inhérents

La Ville rembourse les frais réels encourus sur présentation de pièces justificatives lorsque, lors d'un déplacement, un employé a dû avoir recours à Internet ou a dû faire des appels téléphoniques ayant occasionné des frais additionnels dans le cadre de ses activités professionnelles.

Dérogation

Toute dérogation à la présente politique nécessite une documentation adéquate et une autorisation de la direction générale pour les employés ou du conseil municipal pour la direction générale et les élus.

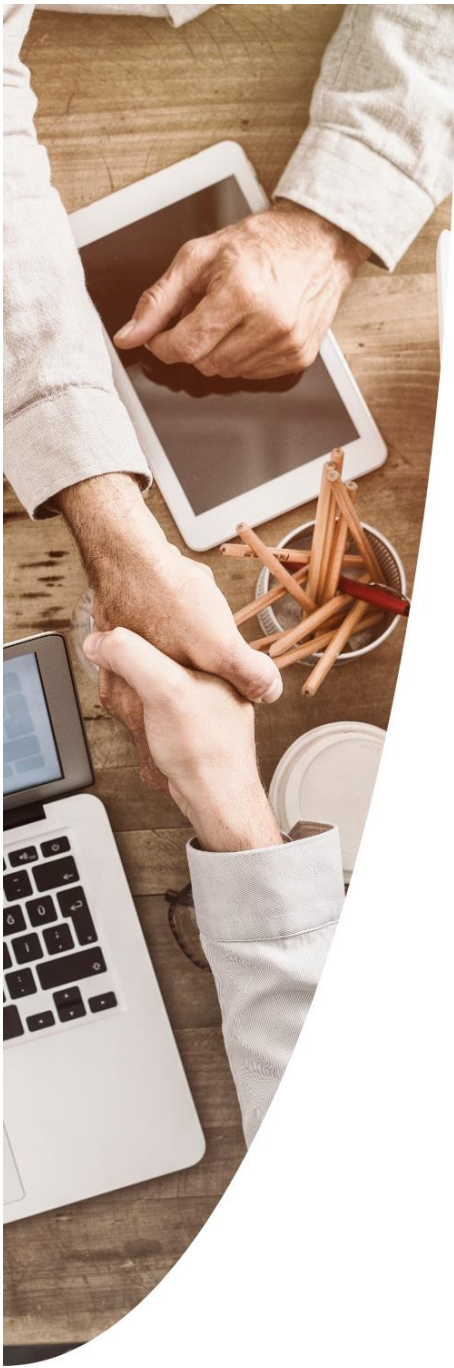
Application

L'ensemble des cadres qui autorisent des frais de déplacement et de représentation doivent s'assurer de la conformité des réclamations avec la politique, les procédures et les directives afférentes.

La direction des finances est responsable de l'application de cette politique. En particulier, elle voit à l'élaboration de la procédure à suivre, détermine la teneur et la forme des documents à être utilisés, reçoit les demandes de remboursement et en établit la recevabilité.

Demande de remboursement

Le remboursement se fait par le système de paie. Toute réclamation soumise sans pièce justificative ou sans approbation appropriée est retournée au réclamant et la Ville n'est pas responsable des délais occasionnés. La réclamation doit être faite sur le formulaire prescrit de la Ville et doit être dûment signée par le supérieur immédiat.



Afin d'effectuer un contrôle efficace des disponibilités budgétaires, les réclamations doivent être soumises dans les 30 jours suivant l'événement. Toutes les réclamations supérieures à un an sont considérées comme étant prescrites.

Annexe 1 - Définitions

Pour assurer une compréhension uniforme de la politique, on entend par :

- **Élus municipaux** : Toute personne siégeant au conseil municipal et élu en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).
- **Ville** : Ville de Saint-Lambert.
- **Déplacement** : L'obligation qui est faite à un employé, compte tenu de ses fonctions, de quitter son lieu habituel de travail pour accomplir certaines tâches à l'intérieur ou non de ses heures normales de travail ou à la demande de son supérieur immédiat. L'obligation qui est faite à un élu, compte tenu de ses fonctions, de quitter le territoire de la Ville pour accomplir certaines tâches.
- **Direction générale** : Direction générale de la Ville.
- **Domicile** : Lieu de résidence principale du réclamant inscrit dans le système de paie.
- **Employé** : Toute personne qui exécute un travail pour la Ville et qui reçoit une rémunération découlant de l'application d'une convention collective ou d'un protocole sur les conditions de travail.
- **Lieu de travail assigné d'un employé** : Ce lieu est l'endroit habituel de travail de l'employé ou, à défaut, celui qui lui est assigné administrativement par son supérieur immédiat et où il reçoit régulièrement ses instructions et rend compte de ses activités. La Ville reconnaît à chaque employé, dans le cadre

de l'application de la présente politique, un seul lieu de travail, soit celui indiqué dans le système de paie.

- **Réclamant :** Employés et élus au service de la Ville qui réclament un remboursement de frais de déplacement.
- **Représentation :** Frais encourus par un réclamant lorsqu'il agit au nom de la Ville, lors d'activités visant à assurer ou à développer les relations d'affaires de la Ville en compagnie d'intervenants externes.
- **Urgence :** Situation qui met en péril la sécurité des personnes ou la conservation des biens de la Ville. Une urgence est une situation imprévisible et nécessite une action dans un bref délai. Cela n'inclut pas le temps supplémentaire ou les employés qui reçoivent une prime de garde.
- **Voyage :** L'obligation qui est faite au réclamant d'être présent ou d'effectuer des activités de représentation pour la Ville en un lieu hors du territoire de la Ville ou pour une période excédant une journée normale de travail.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1)

Entente - Club Boulingrin Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le Club Boulingrin de Saint-Lambert souhaite conclure une entente avec la Ville de Saint-Lambert relativement à l'utilisation du terrain situé au 662, avenue Oak pour assurer la continuité de la pratique du boulingrin;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente vise une collaboration qui prendra la forme d'un échange de services entre les parties.

DE CONCLURE, avec le Club boulingrin Saint-Lambert, une entente relative à l'entretien et à l'utilisation du terrain du boulingrin situé au 662, avenue Oak pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

D'IMPUTER la dépense de 8 347,19 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-851-00-523;

D'AUTORISER le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Club Boulingrin Saint-Lambert.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2) **Résiliation du contrat 23ENV04 - Services professionnels - inventaire des arbres publics de la Ville**

ATTENDU QUE, lors de sa séance ordinaire du 15 mai 2023, le conseil a adjugé le contrat 23ENV04 à l'entreprise Del Degan, Massé et Associés Inc. pour les services professionnels de mise à jour de l'inventaire des arbres publics de la ville, pour la période du 19 mai 2023 au 31 décembre 2024, (résolution n° 2023-05-155).

D'AUTORISER la résiliation du contrat n° 23ENV04 octroyé à la firme Del Degan, Massé et Associés Inc., relativement aux services professionnels pour la mise à jour de l'inventaire des arbres publics de la Ville;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) **Renouvellement du contrat 23TP08 - Location d'un bélier mécanique avec opérateur**

DE RENOUVELER le contrat de services n° 23TP08 ayant pour objet la location d'un bélier mécanique avec opérateur, pour une période d'un an, avec *9437-0376 Québec Inc. (GO20 Location)*, la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 63 846,08 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou son représentant à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1) **Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 comme suit :

- le lundi 20 janvier à 19h30
 - le lundi 17 février à 19 h 30;
 - le lundi 17 mars à 19 h 30;
 - le lundi 14 avril à 19 h 30;
 - le mardi 20 mai à 19 h 30;
 - le lundi 9 juin à 19 h 30;
 - le lundi 7 juillet à 19 h 30;
 - le lundi 18 août à 19 h 30;
 - le lundi 15 septembre à 19 h 30;
 - le mercredi 1^{er} octobre à 19 h 30;
 - le lundi 17 novembre à 19 h 30;
 - le lundi 8 décembre à 19 h 30;
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2) **Demande de bonification - programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028**

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Entente de développement culturel 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel actuelle prend fin en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme d'entente de développement culturel (EDC) avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Ville doit s'engager à investir un montant au moins équivalent à celui versé par le MCC et les montants prévus doivent être transmis au MCC à l'automne 2024.

DE MANDATER la cheffe de division des arts et de la culture, Madame Sophie Abbott-Brown, pour déposer, au nom de la Ville, un projet d'entente de développement culturel pour les années 2025 à 2027 auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et l'autoriser à produire et signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution;

DE S'ENGAGER à investir un montant d'au moins 122 000 \$ sur une période de 3 ans dans le cadre de cette entente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4) **Renouvellement - Entente concernant l'accès gratuit au service d'autobus du RTL pour les résidents âgés de 65 ans et plus**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert doit informer la Ville de Longueuil de sa volonté de poursuivre ou non sa participation à l'entente relative à l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au service d'autobus du RTL en période hors pointe pour les résidents âgés de 65 ans et plus;

DE CONFIRMER le renouvellement de la participation de la Ville pour l'année 2025 à l'entente relative à l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au service d'autobus du RTL en période hors pointe pour les résidents âgés de 65 ans et plus, intervenue entre la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, et l'Autorité régionale de transport métropolitain;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5)

Modification à la signalisation sur rue dans différents secteurs.

D'AUTORISER l'ajout de panneaux ARRÊT dans les deux directions du boulevard Desaulniers à l'intersection de l'avenue Mercille.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.6) **Dépôt - déclaration d'intérêts pécuniaires amendée -
Conseiller Blancquaert**

La mairesse procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Loïc Blancquaert, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.7)

Démission - Comité de gestion des déplacements

DE RECEVOIR la démission de la conseillère Julie Bourgoin au sein du Comité de gestion des déplacements à compter du 16 septembre 2024.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 JUILLET 2024 À 19 H, AU 2035, AV. VICTORIA, LOCAL C

MEMBRES PRÉSENTS

M. Luc Côté
M^{me} Tiam Sharifi
M^{me} Ariane Mercier
M^{me} Stéphanie Verreault, élue
M. Paul Guenther

MEMBRES ABSENTS

M. Pierre-François Chapleau
M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe d la division développement du territoire
M. Étienne Jacob, conseiller en urbanisme
M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme
M^{me} Fanny Lecomte, stagiaire en urbanisme
M^{me} Pascale Mongrain, Mairesse

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 20h24, sous la présidence de Madame Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Luc Côté et appuyé par Madame Tiam Sharifi et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2024
4. Sondage web : participation et résultat
5. Résultat du sondage web
 - 5.1 PIIA – 109, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade
 - 5.2 PIIA – 572-574, rue le Royer – Transformation de la façade
 - 5.3 PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade
 - 5.4 PIIA – 159, rue du Prince Arthur – Transformation de la façade
 - 5.5 PIIA – 129, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade
 - 5.6 PIIA – 156, rue du Curé Rabeau – Transformation de la façade
 - 5.7 PIIA – 254, avenue Edison – Transformation de la façade
6. PIIA – 471, rue Green École Reach – Agrandissement et transformation de la façade, équipement mécanique, abattage d'arbre
7. PIIA – 744, boulevard Houde – Transformation de la façade
8. PIIA – 227, rue des Landes – Agrandissement et transformation de la façade
9. PIIA – 44, rue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade
10. PIIA – 564-566, rue le Royer – Transformation de la façade
11. PIIA – 568-570, rue le Royer – Transformation de la façade
12. PIIA – 245, avenue Oak – Transformation de la façade
13. PIIA – 440, avenue Victoria – Transformation de la façade
14. Divers



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 10 JUILLET 2024**

14.1 – Projet coup de cœur

15. Levée de la séance



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 10 JUILLET 2024**

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2024

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Monsieur Luc Côté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin 2024 tel que déposé.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 10 JUILLET 2024**

4. Sondage web : participation et résultat

M Jacob rappel aux membres l'importance de participer au sondage web. Ce mois-ci par exemple un taux de participation trop faible n'a pas permis d'atteindre le quorum et tous les dossiers présenter en sondage web doivent être étudiés séance tenante.



5. Résultat du sondage web

- 5.1 PIIA – 109, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade

Requérant

Madame Valérie Beaudoin-Tremblay, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement des fenêtres actuellement en gris métallique pour des modèles cachemire, tels que le voisin jumelé. Les fenêtres seront en PVC contemporain et certifiées Energy Star. Les fenêtres du sous-sol seront changées en premier, car elles coulent ce qui détériore l'immeuble.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 4 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 109, boulevard Desaulniers, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Le quorum n'étant pas atteint, le projet est présenté aux membres du CCU.

Séance tenante, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.2 PIIA – 572-574, rue le Royer – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Chantal Larivière, professionnelle

Mise en contexte

Le projet vise le changement des quatre fenêtres sur la façade avant en raison de fissures qui entraînent des dégâts d'eau à l'intérieur des logements.

Les fenêtres (actuellement trois sections à guillotine) seront divisées en trois, similairement au voisin jumelé et au 566-564 rue le Royer. Les nouvelles fenêtres seront blanches, telles que l'existant.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 4 répondants

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 572-574, rue le Royer, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Le quorum n'étant pas atteint, le projet est présenté aux membres du CCU.

Séance tenante, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



• **5.3 PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Rosalie Champagne, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise les modifications suivantes :

1. Réparation de la toiture avec le même matériel, soit du bardeau, sans changement à la structure, mais de couleur différente (modèle : 1KO Dynasty, couleur noir granite). Déjà approuvé par le conseil en octobre 2023.
2. Peinture des gouttières et soffites, de deux fenêtres avant, de trois fenêtres sur les côtés de la maison, et d'une fenêtre à l'arrière de la maison, en noir.
3. Peinture de la porte avant et des deux panneaux sur le côté de la porte de couleur taupe.

Le projet a été présenté lors du CCU de septembre 2023 et de nouveau 2023 avec un argumentaire plus étoffé au CCU de décembre. La résolution r2024-01-016 autorisait le projet aux conditions suivantes :

- La porte d'entrée devra demeurer blanche; et
- Les gouttières, soffites, fenêtres et panneaux déjà modifiés sans permis, devront retrouver leur couleur blanche, et ce, dans le cadre d'un certificat ou d'un permis délivré à cet effet.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2023-220.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 4 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 332, avenue du Régent, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Le quorum n'étant pas atteint, le projet est présenté aux membres du CCU.

Le projet n'ayant pas été modifié depuis le CCU du 2023-12-13, les membres maintiennent les commentaires émis en décembre 2023. Le CCU estime qu'il serait préférable de maintenir les éléments de couleur blanche afin de respecter les critères et objectifs du règlement sur les PIIA 2023-220 :

Art. 3.2.1 1° b)

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Art. 3.2.1 2° a)

Les constructions s'établissent en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue et s'y intègrent harmonieusement, particulièrement en termes de gabarit, de forme, de couleur, de pente de toit, de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale et de matériaux;

En prenant en compte ces considérations, les membres sont d'avis que seule la toiture peut être de couleur noire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 10 JUILLET 2024**

- Le projet ne vise que le changement de couleur du revêtement de toiture pour un revêtement noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



• **5.4 PIIA – 159, rue du Prince Arthur – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Marissa Halil, propriétaire

Mise en contexte

L'escalier et le garde-corps en bois gris et blanc du 159, rue du Prince Arthur ont été condamnés et retirés par les propriétaires en raison de leurs mauvais états.

Sans permis, les propriétaires ont ajouté un escalier en composite gris et blanc, ainsi qu'un garde-corps préfabriqué en aluminium blanc visé.

La propriété fait partie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la ville de Saint-Lambert.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2023-220.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Toutefois, le garde-corps en aluminium devrait être retiré et un garde-corps en bois tel qu'existant avant les travaux devraient être remis afin de respecter l'ensemble des critères applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 4 répondants

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 159, rue du Prince Arthur, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (1)
- b) Défavorable au projet (2)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Le quorum n'étant pas atteint, le projet est présenté aux membres du CCU.

Séance tenante, les membres du comité consultatif sont d'avis que les marches de l'escalier s'harmonisent avec le reste de la maison et le cadre bâti environnement.

Par ailleurs, ils estiment que le modèle de garde-corps ne respecte pas les caractéristiques architecturales de la propriété et s'harmonise mal avec le cadre bâti de la rue, en vertu des critères et objectifs du règlement sur les PIIA 2023-220 :

Art. 3.2.1 1° b)

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Art. 3.2.1 2° d)

Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement extérieur s'apparentent aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture du secteur d'appartenance de la construction.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le garde-corps doit être en bois, similaire à celui retiré par les propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



• **5.5 PIIA – 129, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Suzon Létourneau, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement de la porte avant noire pour une porte en aluminium noire vitrée. La propriété jumelée aurait été construite en 1911.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 4 répondants

Question 5 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 129, boulevard Desaulniers, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Le quorum n'étant pas atteint, le projet est présenté aux membres du CCU.

Séance tenante, les membres du comité consultatif sont d'avis que le modèle de porte ne respecte pas les caractéristiques architecturales de la propriété et s'harmonise mal avec le cadre bâti de la rue.

De plus, le CCU estime qu'un modèle de porte comprenant des carreaux dans la fenestration, tel qu'au 111 Desaulniers, serait plus approprié en vertu du règlement sur les PIIA 2234 :

Art. 3.8 a) i)

Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

Art. 3.8 b) i)

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le modèle de porte doit être plus traditionnel avec des carreaux dans la partie fenestrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.6 PIIA – 156, rue du Curé Rabeau – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Gabrielle Cadotte, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des fenêtres blanches pour des modèles en aluminium noir avec un rendement énergétique supérieur. Le projet vise également la modification de divisions existantes en haut des fenêtres.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division recommande que la porte de garage soit de même couleur que les fenêtres.

Commentaires et recommandations du CCU – 4 répondants

Question 6 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 156, rue du Curé Rabeau, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (1)
- b) Favorable selon les conditions de la division du développement du territoire (3)
- c) Défavorable au projet (0)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Le quorum n'étant pas atteint, le projet est présenté aux membres du CCU.

Séance tenante, les membres du comité consultatif d'urbanisme partagent l'avis de la division et estiment que la porte de garage et les fenêtres devraient être de la même couleur pour des considérations d'harmonie architecturales.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA suivant la condition suivante :

- La porte de garage et les fenêtres doivent être de la même couleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.7 PIIA – 254, avenue Edison – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Élise Beauregard, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement de huit fenêtres en façade et de deux fenêtres en sous-sol pour des fenêtres avec fini extérieur noir en aluminium sur le bâtiment jumelé daté de 1912. Les nouvelles fenêtres ont des carreaux dans la partie supérieure. Les barrotins sont à l'intérieur et à l'extérieur des fenêtres.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 4 répondants

Question 7 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 254, avenue Edison, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Le quorum n'étant pas atteint, le projet est présenté aux membres du CCU.

Séance tenante, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. PIIA – 471, rue Green École Reach – Agrandissement et transformation de la façade, équipement mécanique et abattage d'arbre

Requérant

Centre de services scolaires Riverside (Étienne Pelletier)

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement de l'école existante par l'ajout d'un gymnase dans la cour avant secondaire de l'avenue Sanford pour y aménager un gymnase.

L'aménagement de l'agrandissement nécessite l'installation de nouveaux équipements mécaniques au toit, et l'abattage de certains arbres qui font aussi l'objet de PIIA.

Un projet d'aménagement de terrain sera étudié dans une séance subséquente.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2023-220.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

1 – Agrandissement et transformation de la façade

Les membres saluent la proposition architecturale dans son ensemble et apprécient les modifications apportées au projet suite à la présentation faite en avis préliminaire.

Toutefois, certains d'entre eux se questionnent sur le fait que le parapet en brique visible depuis l'avenue Sanford et les parapets en aluminium visibles depuis la cour arrière sur les volumes d'un étage de l'agrandissement ne soient pas à la même hauteur que les volumes adjacents. Ils apprécieraient avoir plus d'informations sur ce choix architectural.

2 – Équipement mécanique

Le CCU est d'avis que l'écran acoustique et visuel permet d'intégrer parfaitement les équipements mécaniques au bâtiment. Le type d'écran choisi et l'étude acoustique en cours de réalisation rassurent les membres quant au respect des normes de bruit prévues à la réglementation.

3 – Abattage d'arbre

Les membres demandent une expertise supplémentaire sur l'état des arbres à abattre et souhaiteraient que les arbres soient conservés. En raison du manque d'informations sur ce point, le PIIA sur l'abattage d'arbre est retiré de cette séance et remis à une séance subséquente.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA d'agrandissement et de transformation de façade tel que déposé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA d'implantation d'équipement mécanique tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



7. PIIA – 744, boulevard Houde – Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Fabien Tivolle, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la modification de la propriété datée de 1963 comme suit :

1. Modification de la forme de la toiture;
2. Démolition du toit de la maison dans l'axe est-ouest pour un nouveau toit cathédral dans cet axe;
3. Démolition de la cheminée en brique;
4. Installation d'un bardeau gris, tel que l'existant;
5. Construction d'un pignon sur la façade avant;
6. Constructions de fenêtres triangulaires sur le nouveau pignon de la façade avant et dans le pignon de la façade avant secondaire;
7. Ajout de fenêtre en façade avant secondaire;
8. Surélévation du mur de la façade avant secondaire et recouvrement des nouvelles sections de murs par de l'aluminium;
9. Changement de la porte et de la fenêtre de la façade avant secondaire par des modèles en PVC noirs;
10. Remplacement de la fenêtre en baie par une fenêtre plate;
11. Remplacement des soffites, fascias et gouttières blanches par des modèles similaires à l'existant de couleur noir;

Voir les plans réalisés par Plans Maisons, datés du 2024-05-27.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois la division est d'avis que la partie gauche de la façade devrait être retravaillée dans son ensemble afin d'assurer une harmonisation avec le nouveau pignon.

La division est également d'avis que les fenêtres du pignon doivent être alignées avec les fenêtres de la façade.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que la proposition dénature le bâtiment d'origine en vertu du règlement sur les PIIA 2234 :

Art. 3.8 a) i)

Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

Art. 3.8 b) i)

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés.

Le CCU est d'avis que le pignon sur la façade avant devrait être retiré, car il ne respecte pas l'architecture de la maison et s'harmonise mal avec le reste des propriétés présentées sur la rue, d'autant plus que son impact est conséquent sur le paysage urbain.

Les membres sont d'avis que le rehaussement de la toiture arrière est convenable. Cependant, la proportion du fascia sous le toit en façade avant devrait être conservée.

Les membres se désolent du fait que certains éléments distinctifs de la propriété ne soient pas repris dans la proposition architecturale. Selon certains membres, la fenêtre en baie de la façade



avant, élément distinctif et d'origine, devrait être conservée. De plus, à l'unanimité, le CCU est d'avis que la cheminée est aussi un élément distinctif qui devrait être conservé.

Les membres sont toutefois confortables avec le retrait de la fenêtre en baie de la façade avant secondaire.

Le CCU est d'avis que les fenêtres triangulaires sur la façade latérale devraient être retirées ou alors qu'une proposition différente devrait être envisagée afin d'avoir une meilleure unité sur l'ensemble de la propriété.

Les membres considèrent que la couleur du revêtement léger devrait se rapprocher des couleurs prévues à l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215.

Pour finir, les membres soulignent que les rendus 3D n'aident pas à la bonne compréhension du projet. Les rendus doivent refléter les couleurs de la brique existante et les couleurs et textures des matériaux projetés. De plus, les 3D doivent permettre de comprendre les distances et fonctionnements de certains éléments architecturaux par exemple, les colonnes en façade avant reposent-elles sur un balcon?

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- Retirer le pignon en façade avant;
- Revoir la fenestration du pignon de la façade latérale;
- Conserver la cheminée;
- Conserver la fenêtre en baie sur la façade avant;
- Choisir des matériaux dont les couleurs sont prévues à l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215;
- Fournir des rendus 3D plus représentatifs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



8. PIIA – 227, rue des Landes – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Monsieur Justin Malempré, professionnel

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement du deuxième étage au-dessus du garage existant avec les mêmes matériaux que l'existant, soit un revêtement léger en lattage de bois horizontal blanc. Une lucarne sur la façade avant agrandissement sera ajoutée. Le toit de l'agrandissement sera un bardeau BP Mystique gris ardoise.

Le projet vise également un agrandissement en projection arrière et latérale gauche au rez-de-chaussée. De plus, il est proposé de changer la porte d'entrée et la porte de garage noire pour des modèles en cèdre naturel. Plusieurs nouvelles ouvertures seront ajoutées aux volumes existants et projetés sur les façades latérales et arrière.

Enfin, le projet vise aussi à retirer la fenêtre en baie de la façade avant pour une fenêtre blanche à trois panneaux.

Voir les plans réalisés par Vives St-Laurent, datés du 2024-05-27.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Au global, les membres du CCU saluent la proposition architecturale et sont majoritairement confortables avec le retrait de la fenêtre en baie considérant que cette dernière n'est pas un élément marquant de l'architecture du bâtiment.

Toutefois, certains considèrent que le modèle de la porte de garage ne correspond pas au style architectural de la maison qui se trouverait mieux intégré dans un milieu champêtre qu'urbain.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



9. PIIA – 44, rue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Madame Danielle Durand, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'ajout d'un volume en retrait du côté droit de la façade, car l'entrée principale est hors d'usage. Le revêtement proposé est gris anthracite et la brique est grise. La porte d'entrée existante sera remplacée par un modèle minéral de fer avec une fenestration pleine avec imposte à laquelle s'ajoute une fenêtre latérale.

Le projet vise également la construction d'un nouveau chemin en béton, d'une galerie et d'un escalier en béton avec rampes en verre transparent.

Voir les plans réalisés par LP architecture, datés du 2024-07-03.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2234.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont divisés concernant la hauteur et la couleur de l'agrandissement.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



10. PIIA – 564-566, rue le Royer – Transformation de la façade

Requérant

Madame Line Tremblay, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des garde-corps des balcons en fer forgé qui sont en mauvais état et non conformes au code de construction.

Les nouveaux garde-corps seront en aluminium emboîté de couleur blanc ou noir. Le modèle sera similaire au 572 rue le Royer.

En juin 2023, un projet de changement des garde-corps avait été présenté au CCU, les membres avaient recommandé de réparer et conserver les garde-corps existants.

Les règlements en vigueur lors du présent dépôt de projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2023-220.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Toutefois, le garde-corps en fer forgé stylisé est un élément distinctif de cette propriété et de l'époque de construction. Leur remplacement devait faire l'objet d'une attention particulière avec un design et une couleur similaire.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que la proposition ne respecte pas l'architecture de bâtiment en vertu des critères et objectifs du règlement sur les PIIA 2023-220 :

Art. 3.2.1 1° b)

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant l'une des options suivantes :

- Option 1 : les garde-corps existants sont rénovés et rehaussés afin de respecter le code de construction.
- Option 2 : les garde-corps existants sont remplacés par un modèle similaire en aluminium soudé ou en fer forgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11. PIIA – 568-570, rue le Royer – Transformation de la façade

Requérant

Madame Line Tremblay, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des garde-corps des balcons en fer forgé qui sont en mauvais état et non conformes au code de construction.

Les nouveaux garde-corps seront en aluminium emboîté de couleur blanc ou noir. Le modèle sera similaire au 572 rue le Royer.

En juin 2023, un projet de changement des garde-corps avait été présenté au CCU, les membres avaient recommandé de réparer et conserver les garde-corps existants.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2023-220.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Toutefois, le garde-corps en fer forgé stylisé est un élément distinctif de cette propriété et de l'époque de construction. Leur remplacement devait faire l'objet d'une attention particulière avec un design et une couleur similaire.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que la proposition ne respecte pas l'architecture de bâtiment en vertu des critères et objectifs du règlement sur les PIIA 2023-220 :

Art. 3.2.1 1° b)

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant l'une des options suivantes :

- Option 1 : les garde-corps existants sont rénovés et rehaussés afin de respecter le code de construction.
- Option 2 : les garde-corps existants sont remplacés par un modèle similaire en aluminium soudé ou en fer forgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12. PIIA – 245, avenue Oak – Transformation de la façade

Requérant

Madame Julie Ares, professionnelle

Mise en contexte

Le projet consiste en la rénovation de la façade. Les modifications suivantes sont à considérer :

1. Nettoyage de la brique et rénovation des moulures autour de la porte;
2. Peinture des soffites, fascias et gouttières en beige;
3. Peinture de la porte en noire, telle que l'existant;
4. Installation de deux luminaires appliques murales sur les côtés de la porte d'entrée;
5. Réfection des escaliers et de la galerie avant en pavé uni gris;
6. Installation de nouveaux garde-corps en acier de couleur noire.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2023-220.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU saluent la proposition.

Toutefois, ils considèrent que les luminaires proposés sur les côtés de la porte d'entrée ne mettent pas en valeur la façade et ne cadrent pas avec le style architectural.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA suivant la condition suivante :

- Les luminaires muraux doivent éclairer vers le bas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. PIIA – 440, avenue Victoria – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Claude Charpentier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet a été présenté au CCU du 8 novembre 2023. Les membres du CCU avaient recommandé au conseil de refuser le projet, car les balcons existants, dont la rénovation avait été réalisée sans permis, ne respectent pas l'architecture d'origine du bâtiment. Le CCU avait recommandé d'entretenir et de reconstruire les éléments en bois.

Le requérant revient avec un projet modifié. Cette fois, le projet consiste en la réfection des garde-corps des balcons du deuxième et du troisième étage du bâtiment mixte daté de 1910. Les nouveaux garde-corps seront en bois peint de couleur beige, tel qu'avant les travaux réalisés sans permis. Les colonnes existantes en aluminium noir réalisées sans permis seront peintes beige. Les balcons fascias et soffites restent tels que construits sans permis en 2021.

Les règlements en vigueur lors du dépôt du projet étaient le règlement de zonage 2024-215 et le PIIA 2023-220.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les garde-corps projetés mettent en valeur l'architecture d'origine du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 10 JUILLET 2024**

14. Divers

14.1 – Projet coup de cœur

Mme Verreault demande aux membres de la division de dresser la liste des projets coup de cœur de la dernière année pour les fêtes de Saint-Lambert.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 10 JUILLET 2024**

15. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé que la séance soit levée à 22h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

PIIA – 263, boulevard Union – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 263, boulevard Union, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

PIIA – 296, avenue Curzon – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 296, avenue Curzon, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **PIIA – 161, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 161, boulevard Desaulniers, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **PIIA – 312, boulevard Union – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312, boulevard Union, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 26 août 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 744, rue Boissy, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6)

PIIA – 532, rue Green – Nouveau cabanon

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 attestant de l'acceptation des commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un cabanon en arrière de la propriété située au 532, rue Green, suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir:

- L'arbre doit être conservé et des mesures de mitigation devront être prises afin de limiter d'endommager le système racinaire.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **PIIA – 106, avenue de Merton – Nouvelle construction, bâtiment accessoire**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau garage détaché en cour arrière du bâtiment situé au 106, avenue de Merton, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

PIIA – 205, avenue de Merton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, avenue de Merton, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **PIIA – 304, avenue Edison – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 304, avenue Edison, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **PIIA – 115, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 115, avenue de Brixton, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11)

PIIA – 540, avenue Victoria – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 acceptant certaines conditions imposées par le CCU, à l'exception de la couleur de la façade qui a fait l'objet du permis délivré le 26 juillet 2024.

D'APPROUVER, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 540, avenue Victoria, tel que modifié, suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme quant à l'enseigne, comme suit:

- L'enseigne doit être alignée avec l'enseigne du local voisin situé au 538 av Victoria
- La taille du lettrage doit être comme celle de l'enseigne du commerce situé au 538 av Victoria

D'APPROUVER, à l'encontre de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la couleur de la façade dont les travaux ont déjà été exécutés conformément au permis délivré.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12)

PIIA – 1101, avenue Victoria – Opération cadastrale

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le plan relatif à cette opération cadastrale est conforme aux conditions énoncées au *Règlement de lotissement (2024-216)* et à celles relatives à une demande de permis de lotissement énoncées au *Règlement sur les permis et certificats (2023-218)*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'opération cadastrale de l'immeuble situé au 1101, avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13)

PIIA – 1101, avenue Victoria – Nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la nouvelle construction sur la propriété située au 1101, avenue Victoria, conformément aux objectifs et critères applicables à la zone concernée (CA-3) et à l'architecture d'un bâtiment principal, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14)

PIIA – 1101, avenue Victoria – Abattage d’arbre

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis d'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage des arbres sur la propriété situé au 1101, avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **PIIA – 592, avenue Maple – Transformation de la façade - Refus**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne satisfait pas les critères applicables de l'article 3.2.1 1° b) du règlement 2023-220, à savoir:

- Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 août 2024.

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 592, avenue Maple, tel que déposé, pour le motif que la porte en bois de style traditionnel avec une fenêtre dans la partie supérieure fait partie des caractéristiques du bâtiment et qu'elle doit être préservée.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.4) **Projet particulier d'occupation - 651-655, avenue Victoria -
changement d'usage**

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 2 juillet 2024, le conseil a adopté le premier projet de résolution relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) quant au bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria, conformément à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 24 juillet 2024 à 18h;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 19 août 2024, le conseil a adopté le deuxième projet de résolution relativement à la demande de PPCMOI quant au projet particulier d'occupation pour le bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public relatif à une demande de participation à un référendum a été publié sur le site internet de la Ville le 23 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été reçue au Service du greffe dans le délai prescrit, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. C-19.1).

D'ACCORDER la demande d'autorisation du projet particulier d'occupation de l'immeuble situé au 651-655, avenue Victoria, sur le lot 5 676 475 du cadastre du Québec, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI) no. 2023-223, à savoir:

- l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment principal par l'un ou l'autre des usages de la classe A – Bureaux et cliniques du groupe d'usages commerce, malgré la note 1 inscrite à la grille des usages et des normes de la zone CA-1 et jointe à l'annexe 2 du Règlement de zonage 2024-215.

D'ASSUJETTIR l'autorisation du projet particulier aux conditions suivantes, à savoir:

- de limiter les besoins de modifications architecturales de la façade qui impacteraient la valeur patrimoniale de l'immeuble;
- les travaux d'aménagement des locaux devront être exécutés dans un délai de 12 mois suivant la délivrance du permis d'occupation.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 septembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.